VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1904
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Quand la viticulture cherche à se réinventer



Cette semaine, Terres de Bourgogne consacre un dossier thématique à la viticulture qui aborde largement les questions que le secteur se pose face aux défis du changement climatique. Expérimentations de cépages plus résistants au stress hydrique ou aux maladies, travaux de vinification adaptés, arrivée de nouvelles technologies de sélection, réflexions sur les densités de plantation, usage des drones… La viticulture entame un grand virage.

Pages 16 à 26

Encart : Supplément Terres D'élevage (sur certains cantons)



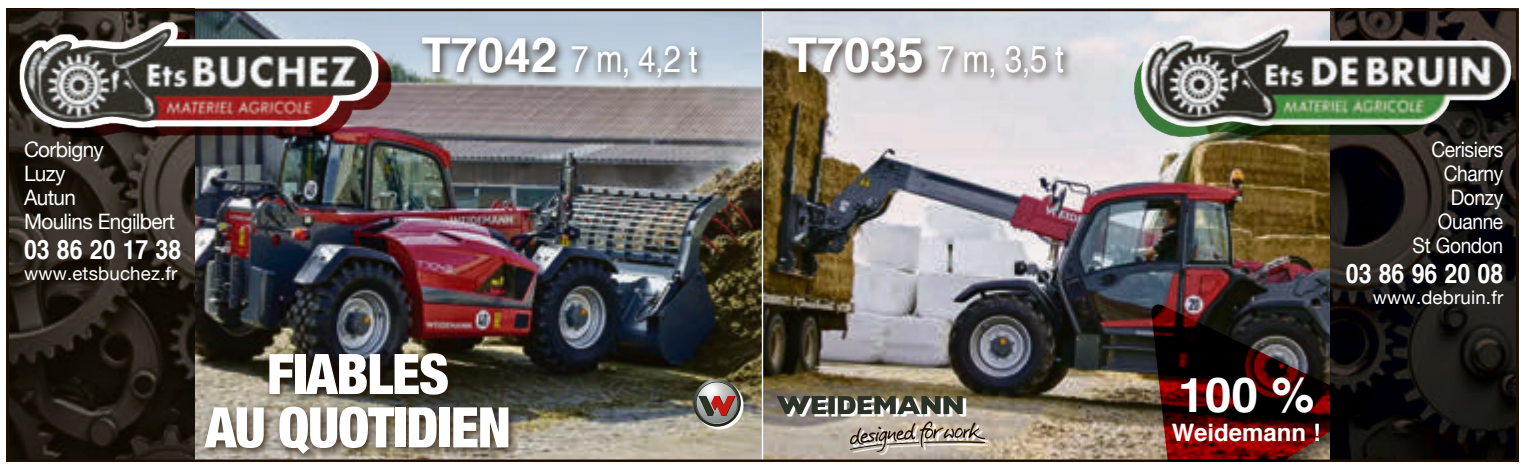
P.09
ACTUALITÉS *Région*
Innovations // Agronov : dix ans et en pleine croissance



P.10
PRODUCTIONS *Élevage*
Boiterie, mauvaise posture… : *« Connaître pour pouvoir reconnaître »*



P.12
PRODUCTIONS *Cultures*
Récolte de chanvre : Ils sont passés à la fibre





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 FDSEA 58-JA 58 : LA COLÈRE DES AGRICULTEURS FACE À L'INACTION

.05 SECTION BOVINE DE LA FDSEA 58 : DONNER DES PERSPECTIVES

.06 ELVEA 21-89 : UN HIVER QUI DURE NEUF MOIS

.07 FOIRE D'ÉLEVAGE : QUARRÉ-LES-TOMBES RENAÎT DE SES CENDRES

ACTUALITÉ // RÉGION

.08 AGROÉNERGIES : COUPABLES OU NON-COUPABLES ?

.09 AGRONOV : DIX ANS ET EN PLEINE CROISSANCE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 BOITERIE : « CONNAÎTRE POUR POUVOIR RECONNAÎTRE »

.11 OVINS : LES MOUTONNIERS SONT CONVOQUÉS

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 RÉCOLTE DE CHANVRE : ILS SONT PASSÉS À LA FIBRE

.13 ESSAIS SOJA : « SE DIVERSIFIER POUR SÉCURISER LA PRODUCTION BIO »

.14 RÉCOLTE DE TOURNESOL : AU DÉPART, C'ÉTAIT DU COLZA

.15 DANS L'AUBE : UN NÉGOCE QUI POUSSE LES CURSEURS DE LA RÉACTIVITÉ

DOSSIER //

.16 SPÉCIAL VIGNE

RURALITÉ // TERRITOIRES

.28 FOIRE DE OUANNE : UN ÉVÈNEMENT QUI PREND DE L'AMPLEUR

.29 PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN : MIEUX CONNAÎTRE LES CHÂTAIGNIERS DU MORVAN

SERVICES

.31 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.32 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.34 PETITES ANNONCES

.35 ANNONCES LÉGALES

.37 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.38 SPORT, CULTURE, LOISIRS… : À CHACUN SON ACTIVITÉ

.39 CHABLIS : RENDEZ-VOUS LES 24 ET 25 OCTOBRE POUR LA FÊTE DES VINS

.40 ARCHÉOLOGIE : QUAND LE MAUSOLÉE LIVRE SES SECRETS



// LE DESSIN

// EN BREF

Souveraineté alimentaire Peu mieux faire, estime la Cour des comptes

Dans un rapport de suivi d'une première mission sur la *« souveraineté alimentaire »* lancée en 2022, après la crise Covid, la Cour des Comptes estime que les recommandations qu'elle avait faites au gouvernement n'ont été que partiellement mises en œuvre. C'est le cas notamment du *« diagnostic complet des vulnérabilités »*. La Cour note que 362,4 M€ ont été alloués à l'innovation agricole pour pallier le manque d'information, mais que des *« fragilités majeures persistent concernant le passage à l'échelle industrielle de ces innovations et la distribution alimentaire »*. Quant à la préparation aux crises des PME, des initiatives *« territoriales et sectorielles »* ont été mises en œuvre, mais *« encore en ordre dispersé »*. Les auteurs font trois recommandations : *« consolider les données relatives à la sécurité des approvisionnements et aux apports nutritionnels »* ; intégrer *« l'enjeu de la sécurisation des approvisionnements »* dans la déclinaison française (PSN) de la future Pac ; et prendre en compte la distribution alimentaire dans les diagnostics de vulnérabilité des approvisionnements alimentaires.

Protéines alternatives Interbev appelle Genevard à *« clarifier sa position »*

Réagissant à un récent rapport du CGAAER (ministère de l'Agriculture) proposant de *« soutenir au maximum »* la production de protéines issues de biotechnologies (viande cellulaire, fermentation de précision), Interbev a demandé à sa ministre de tutelle Annie Genevard de *« clarifier »* sa position sur le sujet. Dans un courrier daté du 17 septembre, qu'Agra Presse a pu consulter, l'interprofession bétail et viande exprime sa *« ferme opposition à ce que les recommandations du CGAAER puissent se traduire par une politique de soutien public au développement de la viande issue de culture cellulaire »*. Un soutien à ces innovations serait *« en contradiction directe avec les engagements que vous portez à travers les Conférences de la souveraineté alimentaire »*, estime Interbev. Pour les filières des viandes rouges, les auteurs du rapport *« reconnaissent eux-mêmes les incertitudes entourant les protéines issues des biotechnologies (environnementales, nutritionnelles, économiques) »*. Par ailleurs, l'interprofession souligne qu'*« aucune organisation représentative des filières animales »* n'a été auditionnée, alors que les inspecteurs ont rencontré *« des administrations, des organismes d'expertise, des acteurs de la recherche ainsi que plusieurs entreprises directement engagées »* dans les protéines alternatives.

Maraichage diversifié La Fnab demande un accès prioritaire au *« fond de réarmement »*

Dans un communique de presse le 18 septembre, la Fnab (agriculteurs bios) demande que le « maraîchage diversifié » soit prioritaire dans l'accès au « fonds de réarmement agricole » du gouvernement, lancé suite aux épisodes de canicule et de sécheresse cette année. Lors du lancement du fonds, la ministre de l'Agriculture avait indiqué que le maraîchage (sans préciser si elle parlait des légumiers ou des maraîchers diversifiés) ferait partie des critères de fléchage de l'enveloppe entre départements. Mais la Fnac constate « *trop souvent* » l'absence du *« maraîchage diversifié »*, majoritairement pratiqué en bio, dans la construction des critères d'attribution. Ce faisant, la Fnab demande que les agriculteurs bios soient réintégrés dans les discussions du plan Casi (qui inclut le fonds de réarmement) dans tous les départements, rappelant que les fermes bios sont globalement moins bien assurées. *« On a transmis aux préfectures nos bilans d'impacts fin août, mais on a "oublié" de nous inviter aux discussions dans de nombreux départements, c'est fâcheux quand même d'oublier 17 % des fermes françaises »*, commente Olivier Chaloche, co-président de la fédération. L'enquête qu'avait menée le syndicat en août a montré des pertes de production importantes surtout en légumes, arboriculture et certaines productions céréalières.

// EN IMAGE

Magazine Découvrez l'édition 2026 de Terres d'Élevage

L'édition 2026 de Terres d'Élevage est à découvrir cette semaine.
De nombreux journaux agricoles, dont Terres de Bourgogne, ont participé au contenu de ce magazine qui, traditionnellement, paraît quelques jours avant l'ouverture des portes du Sommet de l'Élevage, qui se tiendra du 6 au 9 octobre à Cournon d'Auvergne, près de Clermont-Ferrand.
Découvrez, au fil des 68 pages, des portraits d'éleveurs, des innovations, des articles sur les productions énergétiques en lien avec l'élevage, des analyses sur la valorisation, la génétique, des portraits d'exploitations, des conseils sur les bâtiments...



Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0731 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 130 € - **Prix au numéro :** 2,55 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

NATIONAL

// SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La Cour des comptes alerte sur des vulnérabilités critiques

Selon la Cour des comptes l'appareil productif alimentaire national semble relativement solide. Toutefois, certains éléments alertent sur des fragilités présentes ou en devenir.

Dans son rapport d'observations définitives [(1)], la Cour des comptes effectue le suivi de ses travaux de 2022 sur la sécurité des approvisionnements alimentaires. À première vue, l'appareil productif national dispose d'une marge de sécurité solide : le taux d'approvisionnement agricole global s'établit à 138 % en volume et dépasse 159 % en calories, garantissant une offre moyenne de 4 100 kcal par personne et par jour face à un besoin vital estimé à 2 220 kcal. Cette abondance repose sur la puissance des grandes cultures et de la filière céréalière, dont les stocks minimaux observés à l'étiage de juin couvrent 20 % de la consommation annuelle totale. Ils offrent un matelas suffisant pour la consommation humaine, qui n'en représente que 22 %. Ce socle est toutefois fragilisé par la réduction constante du foncier agricole (-4,4 % de surface en 24 ans) et la chute du nombre d'exploitations (-10,3 % en trois ans). Surtout, cette façade masque une dégradation marquée de la balance commerciale agroalimentaire, dont l'excédent a chuté de 59,8 % en trois ans, passant de 7,1 milliards d'euros sur la période 2019-2022 à seulement 2,8 milliards d'euros entre 2022 et 2025 sous l'effet des importations européennes. Pour les magistrats du chiffre, cette fragilisation s'accompagne d'une poussée de la précarité alimentaire : en 2024, 10,2 % de la population française n'avait pas les moyens de s'offrir un repas complet un jour sur deux (contre 6,3 % en 2021), un niveau dépassant la moyenne européenne.

Résilience et capacités agroalimentaires

Sous la surface des chiffres globaux, le système alimentaire national souffre de vulnérabilités majeures situées en amont de la production. La ferme France est totalement dépendante des importations de gaz naturel pour fabriquer ses engrais azotés et des tourteaux de soja pour la nutrition animale. De plus, l'autosuffisance est incomplète pour plusieurs catégories essentielles d'aliments : la France est déficitaire en fruits frais et transformés, tandis que des filières proches de l'équilibre comme les œufs (97 % d'approvisionnement) ou la volaille subissent des tensions, avec 98 % des importations d'œufs provenant d'Europe (Espagne, Pologne, Belgique). Un paradoxe touche aussi la viande bovine : autonome en bovins vifs exportés, la France doit importer du bœuf haché pour couvrir ses besoins. Face à ces dépendances, l'État a engagé 362,4 millions d'euros depuis 2022 pour l'innovation agricole et relancé en 2025 l'appel à projets *« Résilience et capacités agroalimentaires »* de France 2030, ciblant engrais et protéines alternatives. Cependant, les solutions souveraines peinent à passer à l'échelle industrielle, comme l'illustre la défaillance de la société Ynsect dans les protéines d'insectes. Enfin, l'efficacité des aides aux légumineuses fourragères s'érode (-18 % par bénéficiaire), incitant à nouveau au soja importé bon marché, note le rapport.

Gouvernance morcelée

Au-delà des facteurs matériels, la juridiction financière met en lumière des failles profondes dans la gouvernance et le pilotage des politiques publiques. Les diagnostics de vulnérabilité menés par l'État restent cloisonnés entre le ministère de l'Agriculture (MinAgri) pour la production, la Direction générale des entreprises (DGE) pour l'agroalimentaire et le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE), sans vision intégrée *« du champ à l'assiette »* ni indicateur synthétique consolidé. Les tableaux de bord ministériels souffrent de deux lacunes majeures : l'absence de prise en compte de la qualité nutritionnelle des aliments et le manque d'anticipation des risques prospectifs. Alors que la population croît de 0,5 % par an et que le changement climatique menace de faire baisser les rendements du blé européen de 15 à 25 % d'ici 2100, les outils actuels demeurent aveugles à ces évolutions, dit en substance le rapport. De surcroît, la distribution alimentaire constitue un angle mort stratégique : malgré la transposition des directives européennes Résilience des entités critiques (REC) et Sécurité des réseaux et des systèmes d'information (NIS 2), révisant le régime des entités critiques, la grande distribution n'est pas reconnue comme un secteur d'importance vitale, alors qu'elle concentre des risques logistiques majeurs et des tensions sur les emballages dérivés du pétrole.



Actuagri

Le rapport de la Cour des comptes montre à la fois des marges encore bien présentes pour l'approvisionnement en produits alimentaires de la population française, mais pointe aussi des fragilités préoccupantes.

En ordre dispersé

S'agissant du suivi des recommandations de 2022, la Cour des comptes estime que le diagnostic des vulnérabilités n'a été que partiellement concrétisé, tandis que l'accompagnement des PME face aux crises n'a été appliqué que sur un plan formel, les conseils spécialisés de FranceAgriMer ne fournissant aucun soutien opérationnel direct. Des avancées existent, comme la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire de 2025, les conférences de souveraineté alimentaire lancées à Rungis en décembre 2025, la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (Snanc) publiée début 2026, ou les 450 Projets alimentaires territoriaux (Pat). Mais ces initiatives évoluent encore en ordre dispersé. Pour surmonter ces obstacles, la Cour formule trois nouvelles recommandations à échéance 2026 : consolider les données d'approvisionnement et de composition nutritionnelle pour vérifier la satisfaction des besoins vitaux en cas de crise (DGPE/DGE) ; intégrer la sécurité des approvisionnements dans le futur Plan stratégique national de la PAC (DGPE) ; et inclure le secteur de la distribution alimentaire dans les diagnostics de vulnérabilité nationaux.

Christophe Soulard

(1) Disponible sur le site www.ccomptes.fr

// SOUTIEN

Le PSN en échec

Autre dossier abordé récemment par la Cour des comptes : le Plan stratégique national (PSN) de la PAC pour la période 2023-2027. Le constat est sévère.

Le Plan stratégique national (PSN) de la politique agricole commune (PAC) pour la période 2023-2027 devait ouvrir une ère d'efficacité et de simplification. En gérant une enveloppe de plus de 9 milliards d'euros de financements européens par an, la France disposait d'une opportunité historique grâce à une marge de manœuvre accrue. Pourtant, la Cour des comptes estime, dans un récent rapport, que l'État a manqué cette occasion de rénover en profondeur son modèle. Au lieu de cibler ses interventions, Paris a préféré reconduire les logiques du passé en privilégiant l'accès le plus large possible aux aides de base au revenu au détriment de l'investissement ou du développement rural. Ce « conservatisme » selon les termes de la Cour se paie cher sur le terrain de la compétitivité : le solde global de la balance agroalimentaire française est devenu déficitaire pour la première fois depuis plus de 50 ans et le solde de cette même balance avec l'UE a atteint son plus bas niveau avec un déficit de -3,4 milliards d'euros ! Pis. Selon les magistrats, le PSN a installé quelques *« usines à gaz administratives »*, parmi lesquelles le Système de suivi des surfaces en temps réel (3STR) et ses alertes de « feux rouges ». *« Elles sont vécues comme une source de harcèlement et de défiance »*, a souligné un conseiller à la Cour.

Coûts de gestion disproportionnés

L'intermédiation, le fait que les agriculteurs délèguent à un tiers (notamment aux Chambres), le soin de remplir leurs déclarations Pac explose : le taux de télédéclarations confiées à des prestataires de services est passé de 20 % en 2016 à 41 % en 2024. Côté administration, les coûts de gestion sont disproportionnés : le système d'information de suivi de la performance a coûté 12 millions d'euros, sans réelle plus-value d'évaluation, souligne le rapport. L'éco-régime a été totalement dénaturé, indiquent les magistrats. Conçu pour inciter au changement de pratiques, il s'est transformé en un simple supplément de revenu forfaitaire accessible *« sans contrainte réelle pour 91 % des bénéficiaires et 85 % de la surface agricole utile »*, ajoute le rapport. Parallèlement, l'aide au maintien à l'agriculture biologique a été supprimée, déclenchant une crise de déconversions (-2 % de surfaces bio entre 2022 et 2024) qui rend inatteignable la cible de 18 % de SAU bio en 2027. Pour les magistrats de la rue Cambon, il est *« urgent de sortir de cette logique de juxtaposition stérile entre économie et écologie »* afin de viser une véritable *« résilience productive »*. Le rapport recommande d'engager un ciblage rigoureux des aides sur la transmission et l'installation, de revaloriser le niveau supérieur des éco-régimes et de recentrer les MAEC sur les zones à enjeux prioritaires.

Actuagri

// FDSEA 58 ET JA 58

La colère des agriculteurs face à l'inaction

La FDSEA et les JA de la Nièvre se sont mobilisés, mercredi 16 septembre, pour dénoncer l'absurdité du plan Casi annoncé par le ministère, mais également contre l'incapacité de l'administration à répondre concrètement aux attentes de la profession.



FDSEA 58

La manifestation devant la Préfecture de la Nièvre à Nevers.



FDSEA 58

Les manifestants devant l'enseigne Lidl.



FDSEA 58

Comme toujours dans ces cas-là, une banderole vaut mieux qu'un long discours...



FDSEA 58

Un arrêt au Conseil départemental de la Nièvre fut effectué par le cortège de manifestants.

La mobilisation de la FDSEA 58 et des Jeunes Agriculteurs de la Nièvre a débuté mercredi 16 septembre au Crédit Agricole, où les représentants syndicaux ont rappelé l'urgence de la situation financière des exploitations. Les agriculteurs ont besoin de trésorerie et de solutions immédiates. Nous ne voulons pas de dispositifs au cas par cas : nous demandons des prêts à taux zéro accessibles à l'ensemble de la profession.

Direction ensuite Lidl, où la présence d'œufs et de viandes étrangères, origine UE et hors UE, a une nouvelle fois suscité la colère. Alors que les agriculteurs français sont capables de produire, ils dénoncent des importations qui se multiplient pendant que les contraintes administratives et réglementaires continuent de s'accumuler.

Le cortège s'est ensuite dirigé vers la DDT. Face à une administration qui ne répond plus suffisamment aux réalités du terrain, la colère est profonde. Réglementations toujours plus complexes, contrôles qui se multiplient, délais administratifs interminables… pendant ce temps, les agriculteurs travaillent, investissent et prennent des risques chaque jour pour maintenir leurs exploitations.

La loi Casi ne suffit pas

Comme le rappelle Thomas Lemée, secrétaire générale de la FDSEA 58 : *« on nous promet 500 euros par exploitation alors qu'il en manque 50 000 »*. Avec l'augmentation des charges, des intrants et du GNR, les trésoreries sont mises à rude épreuve. À chaque nouveau dispositif, les agriculteurs ont trop souvent le sentiment que les réponses apportées restent insuffisantes face à la réalité économique de leurs exploitations. Il faut des réponses à la hauteur des besoins c'est urgent. La loi Casi doit permettre de répondre aux conséquences de la sécheresse de cet été. Cependant, concernant le volet ISN, les données fournies par le satellite Airbus sur la pousse de l'herbe sont incohérentes avec la réalité du terrain. Nous regrettons que trop peu d'agriculteurs puissent en bénéficier dans le département. Nous réclamons la mise en place d'enquêtes de terrain conjointes entre la Chambre d'agriculture et l'administration afin de garantir une évaluation fidèle des pertes de pousse d'herbe et de permettre aux agriculteurs réellement touchés d'être indemnisés.

Monsieur le Préfet et le directeur de la DDT sont finalement venus à la rencontre des agriculteurs mobilisés.

Des engagements désormais attendus

Le Préfet s'est engagé à réunir l'ensemble des acteurs concernés afin de rechercher des solutions concrètes. Il a également annoncé vouloir venir directement dans les exploitations nivernaises pour mesurer sur le terrain les difficultés rencontrées par les agriculteurs. Ces engagements doivent maintenant se traduire en actes. Nous attendons des résultats. La mobilisation s'est poursuivie jusqu'au Conseil départemental, où la FDSEA 58 et les JA 58 ont rappelé les responsabilités du Département face à la crise agricole. Parmi les demandes prioritaires figure notamment la mise en place d'une aide au transport de paille et de fourrages, sollicitée depuis plusieurs mois pour faire face aux conséquences de la sécheresse.

Une nouvelle fois, le Président du Conseil départemental n'est pas venu à la rencontre des agriculteurs. Une absence regrettée alors que les exploitations nivernaises traversent une période particulièrement difficile. La FDSEA 58 et les JA 58 remercient les agriculteurs qui ont répondu présents à cette mobilisation. La mobilisation doit cependant se poursuivre et s'amplifier : face aux difficultés qui s'accumulent, nous devons être entendus et obtenir des réponses à la hauteur de la situation.

Casandra Deperchin (FDSEA 58)

DÉPARTEMENTS

// SECTION BOVINE DE LA FDSEA 58

Donner des perspectives

La section bovine de la FDSEA 58, a tenu sa soirée élevage jeudi 17 septembre à la MJC de Châtillon-en-Bazois afin de répondre à la problématique *« Face au climat extrême, quelles solutions pour maintenir l'élevage ? »*

La soirée élevage de la section bovine de la FDSEA 58 a débuté par un point sur la conjoncture bovine présenté par Hélène Fuchey, chargée de mission à la FNB. Les chiffres présentés sont particulièrement préoccupants, avec une nette baisse des cotations bovines, allant de -0,68 € à -1,64 € selon les catégories, depuis mars. On observe une légère augmentation ces dernières semaines. Pour la Ferme France, cela représente une perte d'un million six cent mille euros par jour. Cette diminution des cours, organisée par l'aval de la filière prétextée par la baisse de la consommation, est pourtant à relativiser. Hélène Fuchey souligne ainsi que : *« -1,8 % de consommation depuis début 2026, la consommation est loin de s'effondrer »*. À cela s'ajoute une décapitalisation flagrante, avec 1,3 million de bovins en moins depuis 10 ans et un manque de 70 000 broutards à l'export cette année malgré une légère hausse des exports cet été. Autre constat : *« non, les charges ne sont pas à la baisse »*, rappelle-t-elle, alors que les prix payés aux éleveurs reculent brutalement depuis plusieurs semaines. Une situation particulièrement préoccupante pour les éleveurs, à laquelle s'ajoutent cette année les conséquences de la sécheresse et les surcoûts engagés pour pallier le manque de fourrage.

Des solutions à envisager

Charles Duvignaud et Amaury Fichot, conseillers à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, ont ensuite présenté différentes pistes pour maintenir la production fourragère malgré des conditions climatiques de plus en plus difficiles.
Pour commencer, Charles Duvignaud a dressé le bilan climatique de l'année. *« En plus du manque d'eau, nous avons surtout eu plus de chaleur… En moyenne, il manque 126 mm d'eau et nous avons eu 33 jours à des températures au-dessus de 25 degrés de plus que l'année précédente. À des températures supérieures à 25 degrés, la plupart des prairies ne sont pas en capacité de produire de l'herbe »*. Face à ces conditions, plusieurs leviers d'adaptation peuvent être mobilisés. Trois axes fondamentaux ont notamment été mis en avant. Le premier consiste à maximiser la productivité des prairies permanentes, en s'appuyant sur une bonne connaissance de ses sols, une fertilisation adaptée et une gestion optimisée du pâturage, avec notamment un déprimage réalisé au plus tard en février. Historiquement deprimage avril maintenant c'est février. Le deuxième repose sur l'intégration de cultures fourragères dans l'assolement. Plusieurs espèces peuvent être envisagées selon les exploitations : luzerne, méteil, ray-grass italien ou hybride, sorgho ou maïs fourrager. Enfin, le troisième levier consiste à rediriger une partie de la paille vers l'alimentation. Cette stratégie nécessite alors de trouver des alternatives à la litière ou d'adapter les bâtiments afin de préserver les stocks de paille. Amaury Fichot a ensuite ouvert les échanges sur une ressource devenue particulièrement stratégique : l'eau.
Dans la Nièvre, l'irrigation représente 1,5 % de la SAU départementale. Avant d'envisager un projet d'irrigation, plusieurs prérequis administratifs doivent être réunis, auxquels s'ajoute la question de l'investissement financier. Amaury Fichot insiste ainsi sur le poids économique d'un tel investissement. *« L'irrigation a un coût important, selon l'équipement choisi. À l'achat, il peut y avoir des aides, mais chaque année, ce sont des dépenses supplémentaires à réaliser : la maintenance, le coût de l'eau, de l'électricité et le temps de travail, de l'ordre d'une à deux heures par hectare par an »*. Concernant le maïs, l'irrigation peut apporter une plus-value en tonnage de matière sèche. Mais le choix du sol reste déterminant : une parcelle peu adaptée ne permettra pas d'obtenir de bons résultats, même avec un apport d'eau. La réflexion doit donc être menée au cas par cas. En dehors du maïs, l'irrigation des surfaces fourragères est plus importante chaque année, les réflexions sont à mener sur les possibilités d'irriguer sur son exploitation de la luzerne, du méteil ou du sorgho pour sécuriser son stock fourrager.


FDSEA 58
La section bovine de la FDSEA 58 tenait sa traditionnelle soirée élevage le 17 septembre.

Savoir être réactif

Pour clôturer la soirée, Dominique Fayel, éleveur dans l'Aveyron et élu FNB, est venu partager son expérience et les pratiques mises en place dans son département. L'Aveyron présente une grande diversité de typologies climatiques. Les systèmes sont principalement herbagers, avec des élevages ovins et bovins, tandis que les cultures céréalières restent peu présentes. La production de maïs diminue, mais demeure implantée sur les meilleures terres du département afin d'optimiser son potentiel de production. Habitués aux années sèches, les agriculteurs aveyronnais ont progressivement adapté leurs pratiques pour mieux sécuriser leur production fourragère. Dominique Fayel conseille alors de *« récolter au plus tôt, en avril, pour limiter les dégâts de l'été car c'est souvent tout ou rien. Le déprimage devient alors plus difficile »*, mais également *« d'avoir plusieurs espèces fourragères pour sécuriser un maximum son stock pour remédier aux étés toujours plus compliqués »*. Une similitude avec la Nièvre apparaît également sur le plan structurel : les reprises d'exploitation se poursuivent, avec des hectares supplémentaires, mais sans maintien du nombre de vaches. Les éleveurs cherchent avant tout à sécuriser l'alimentation de leurs animaux existants, rendant aujourd'hui difficile toute augmentation du cheptel.
À l'issue de la soirée, Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA 58, a rappelé l'urgence d'anticiper : *« La situation climatique des départements plus au Sud est celle que nous connaîtrons demain. Il faut savoir s'adapter dès maintenant et être opportuniste pour sécuriser son fourrage. Il n'y a pas de solution miracle. La Chambre d'agriculture de la Nièvre est à votre disposition pour vous aider à envisager différentes possibilités selon votre exploitation »*. Le président de la section bovine a également pointé une difficulté supplémentaire pour les éleveurs nivernais cette année : *« Nous n'aurons pas accès au dispositif ISN car le satellite AIRBUS mesurant la pousse de l'herbe est inefficace et que, malgré nos demandes, l'État n'a pas fait d'enquête de terrain pour mesurer concrètement les pertes sur nos exploitations »*.

Casandra Deperchin (FDSEA 58)

// SYNDICALISME

« Derrière l'affichage, le compte n'y est pas »

Le 4 septembre dernier, Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire a instauré le plan Casi, doté de plus d'un milliard d'euros au niveau national. Dans ce cadre, un fond de réarmement agricole doté de 1,74 million d'euros a été mis en place le 18 septembre dans le département de l'Yonne pour soutenir les exploitations agricoles. Charles Baracco, président de la FDSEA de l'Yonne a souhaité s'exprimer à ce sujet.

Une fois encore, l'État soigne sa communication. Avec le plan Casi, le citoyen retient un milliard d'euros pour soutenir l'agriculture. Dans l'Yonne, la réalité est beaucoup moins spectaculaire : le fond de réarmement agricole représente 1,74 million d'euros. Au regard des pertes subies, des trésoreries exsangues et du nombre d'exploitations concernées, cette enveloppe est très loin du compte.

Des semaines d'attente…

Depuis le début de la crise, notre réseau a travaillé, documenté les difficultés et proposé des mesures d'urgence comme des réponses structurelles. Après des semaines d'attente, trop peu ont été retenues, si on reprend quelques mesures présentées : la prolongation des 15 centimes jusqu'à fin décembre ne sauvera pas nos trésoreries, les délais de paiement sont démesurément longs, et le GNR a plus que doublé depuis mars 2026. Les prises en charge de cotisations MSA et les dégrèvements de TFNB peuvent être utiles, à condition d'être accessibles et à la hauteur des pertes, ce qui n'est pas le cas pour notre département. Les taux de dégrèvements retenus sont les suivants : 30 % terres arables, 55 % prairies, 50 % vignes et 50 % vergers à la commune (18 communes). Nous déplorons le taux de 30 % pour les terres arables, les cultures de printemps ont plus de 50 % de perte. La prolongation du guichet engrais jusqu'au 31 décembre restera sans effet si les agriculteurs ne peuvent pas réellement en bénéficier. Quant aux avances Pac portées de 70 à 75 %, rappelons qu'à la mi-octobre nous attendons surtout le versement de sommes qui nous sont dues. Les procédures ISN, déjà prévues par la réforme de l'assurance récolte, ne constituent pas des crédits supplémentaires et laisseront encore des exploitants au bord du chemin. Derrière l'affichage, le compte n'y est pas. Nous connaissons la situation des finances publiques et savons que l'État ne peut pas tout compenser. Mais lorsque l'argent manque, il faut du courage politique. La suppression de la redevance pour pollutions diffuses, qui renchérit nos moyens de production, et l'abandon de la taxe sur l'élevage constitueraient des actes forts. Nous attendons aussi un engagement réel des banques : reports d'échéances, prêts de trésorerie accessibles, restructuration des encours et accompagnement individualisé.

Un saupoudrage sans effet réel

Les exploitations viables ne doivent pas disparaître faute de liquidités après une année calamiteuse. Chacun doit prendre sa part pour leur permettre de franchir ce cap. Face à l'insuffisance de l'enveloppe départementale, la profession a choisi la responsabilité. Répartir 1,74 million d'euros entre toutes les exploitations aurait représenté environ 500 euros par exploitation : un saupoudrage sans effet réel. Nous avons donc décidé, en accord avec le préfet, de cibler cette aide sur les agriculteurs installés à titre principal après le 1er juillet 2021. Ce choix n'oppose pas les générations et ne signifie pas que les autres souffrent moins. Il vise ceux dont la capacité de résistance est la plus faible : des jeunes ayant récemment investi, qui supportent de lourdes annuités sans avoir eu le temps de constituer des réserves. Nous invitons tous les jeunes concernés à déposer leur demande avant le 4 octobre(1). Cette aide doit être mobilisée rapidement, mais personne ne doit s'en satisfaire. La profession continue à dénoncer la faiblesse des moyens et à réclamer des mesures à la hauteur de la crise. Nous ne demandons pas l'aumône. Nous demandons de vivre de notre métier, d'investir, de transmettre et de continuer à nourrir ce pays. Derrière chaque exploitation fragilisée, notre souveraineté alimentaire recule. Face à ce constat et aux difficultés, notre force reste notre unité : c'est ensemble, que nous continuerons à porter notre voix, à défendre nos métiers et à préserver l'avenir de notre agriculture.

Charles Baracco,
président de la FDSEA de l'Yonne

(1) Voir lien sur notre site www.agribourgogne.fr

// ELVEA 21-89

Un hiver qui dure neuf mois

L'association d'éleveurs Elvea 21-89 a tenu son assemblée générale le 17 septembre à Vitteaux. L'occasion d'échanger avec Christophe Lechenault.

Il y a quelques semaines, il y avait encore débat. Cette fois-ci, il n'y en a plus : 2026 est pire que 1976. Christophe Lechenault travaillait à l'époque avec son père et est en mesure de témoigner : *« en effet, je n'avais que 10 ans, mais je m'en souviens bien. Cet été très difficile nous avait tous marqués, je ne dis pas le contraire, d'autant plus que la mécanisation n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. Il y avait certes encore moins de fourrages mais les températures n'avaient pas été aussi élevées que cette année. Et énorme différence : en septembre, il avait plu ! Aujourd'hui, nous sommes partis pour avoir un nouveau mois sans la moindre précipitation ou presque et l'herbe ne pourra malheureusement plus repousser ! De ce fait, nous continuons d'affourager encore et encore… Quelque part, c'est comme si l'hiver avait commencé le 1er juillet. Jusqu'à la prochaine mise à l'herbe, ça fera neuf mois ! »*.

Les stocks s'amenuisent

L'éleveur de Saint-Thibault s'inquiète de l'état de stocks : *« chaque exploitation a plus ou moins de fourrages mais personne ne prévoit des volumes pour deux hivers consécutifs. Certains élevages sont en mode survie, c'est très inquiétant. Et, plus loin que les prix, c'est aussi et surtout la disponibilité des produits qui pose problème : s'il est encore possible de trouver de la paille en France, ce n'est plus le cas avec le foin »*. Ces difficultés ont bien évidemment alimenté les discussions de ce 17 septembre, à Vitteaux. Christophe Lechenault abordait ensuite le plan d'urgence mis en place par l'État : *« il ne suffit bien évidemment pas. Mais nos pertes sont tellement importantes qu'il sera impossible de les compenser. Le système assurantiel et les aides du gouvernement ne pourront pas répondre en totalité aux problèmes financiers des exploitations si on ne modifie pas notre modèle. Il faut peut-être revoir le taux de chargement à l'hectare, les potentiels de production des prairies et des productions végétales. Il va falloir faire des choix en supprimant peut-être des cultures. Le maïs, pourquoi pas ? Ou implanter des nouvelles, faire davantage de stocks de fourrages en arrivant à optimiser la pousse de printemps… Quant à l'eau, là aussi, on ne peut pas la laisser couler et déborder l'hiver sachant qu'on en manque l'été, quelques fois au printemps et même parfois à l'automne ! Le stockage devient une nécessité vitale pour l'agriculture »*.

Sanitaire

Le président d'Elvea 21-89 enchaîne sur les dossiers sanitaires, notamment avec la DNC, la MHE et la tuberculose : *« concernant la DNC, nous n'oublions pas les quelques adhérents que nous avons à l'Est du département, qui se trouvent dans la zone verte. La vaccination y est obligatoire et un protocole doit être respecté en cas de ventes et de transports d'animaux… Pour la MHE, la Côte-d'Or est coupée en deux : une zone indemne et une zone régulée, dans laquelle les éleveurs étaient également soumis à des tests sur les animaux en cas de mouvements. Cela devrait changer favorablement à partir du 1er octobre. Enfin, pour la tuberculose, les résultats sont très inquiétants car nous sommes à sept foyers recensés. Pour certains, c'est la deuxième voire la troisième recontamination de leur élevage. Depuis des années, j'entends des responsables professionnels ou des représentants de l'État parler de biosécurité, de double clôture, de gestion du foncier et des mouvements d'animaux… Il y avait peut-être des choses à améliorer mais quand un éleveur n'a pas de voisins, qu'il fait son travail sanitaire correctement avec son vétérinaire et qu'il retombe foyer tuberculose, que dire ? Comment peut-on imposer à cet éleveur d'abattre ses bovins, de les tester régulièrement et à côté de cela, laisser une faune sauvage incontrôlée et incontrôlable, sous prétexte, entre autres, de biodiversité ? L'État doit prendre ses responsabilités de garant sanitaire du département. Pour finir avec ce dossier, je veux saluer le combat de la profession pour la revalorisation des abattages diagnostiques »*.



Le président, entouré des deux techniciennes Carole Aubert et Élodie Pageot.

Du positif

Christophe Lechenault termine cet échange avec des éléments beaucoup plus positifs, à commencer par les cours des bovins : *« fort heureusement, ils se tiennent encore à des niveaux que nous n'avions jamais connus avant. Alors certes, il y a eu une petite baisse dans les broutards mais nous sommes encore assez bien positionnés par rapport aux coûts de revient. Malgré cela, nous devons rester très vigilants par rapport aux charges qui continuent d'augmenter. Nous n'avons pas la main sur le carburant ou les engrais, mais la technique peut encore nous faire économiser sur plusieurs postes dont la mécanisation, l'alimentation du bétail et même les frais vétérinaires »*. Plus spécifiquement sur l'association d'éleveurs, le président salue le travail des deux techniciennes Carole Aubert et Élodie Pageot : *« leurs services apportés à nos adhérents sont très précieux ! Il y a de plus en plus de tâches administratives à réaliser dans nos métiers, Carole et Élodie nous font gagner un temps fou. En ce moment, elles ont notamment en charge les demandes d'aides liées au GNR et à l'engrais. Il serait dommage de passer à côté de ces soutiens, par manque de temps ou d'appréhension par rapport à des papiers à remplir. Cela va sans dire, des services et des conseils d'ordre technique sont également proposés par notre association, toujours dans l'idée de progresser »*.

AG

// SANTÉ ANIMALE

Devenir infirmier de son élevage pour gagner en autonomie

Face aux défis sanitaires rencontrés dans les élevages, les agriculteurs doivent être capables de détecter rapidement les premiers signes d'un problème de santé et intervenir efficacement. Dans cet objectif, la Chambre d'agriculture de la Nièvre propose la formation « Éleveur infirmier de son élevage », déclinée pour les ateliers bovins et petits ruminants.

Dans les élevages ovins, les éleveurs sont régulièrement confrontés à des problèmes respiratoires ou parasitaires. En élevage bovin, les difficultés peuvent être multiples : troubles respiratoires chez les veaux durant la période hivernale, épisodes de diarrhées, problèmes de nombril, mais également boiteries chez les bovins adultes avec notamment la maladie de Mortellaro. Dans un contexte où les épisodes de sécheresse et de fortes chaleurs fragilisent davantage les animaux, un troupeau en bonne santé est plus résistant aux aléas. Savoir évaluer rapidement l'état corporel de ses animaux, repérer les signes de faiblesse, prendre une température ou réaliser certains soins simples permet aux éleveurs de réagir sans attendre et d'adapter, si nécessaire, l'alimentation ou la complémentation minérale et vitaminique de leurs animaux. La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose, depuis plusieurs années, une formation intitulée « Éleveur infirmier de son élevage » dont la prochaine session, consacrée aux petits ruminants, se tiendra le 22 octobre. Une première session, sur les bovins, a eu lieu le 10 septembre. Ces formations sont animées par Edwige Bornot, vétérinaire de terrain. Elle alterne apports théoriques en salle le matin et mises en pratique sur une exploitation l'après-midi.



Hélène Weeks, éleveuse d'ovins dans la Nièvre, à Crux-la-Ville, a gagné en sérénité lorsqu'un problème se pose, grâce à cette formation.

Acquérir des réflexes simples

L'objectif n'est pas de remplacer le vétérinaire, mais de permettre aux éleveurs d'acquérir des réflexes simples pour évaluer une situation, identifier les signaux d'alerte et mieux communiquer avec leur praticien lorsqu'une intervention est nécessaire. Cassandre Svarovsky, éleveuse de bovins, et Hélène Weeks, qui élève des petits ruminants, ont toutes les deux suivi cette formation. Elles en soulignent l'intérêt des nombreuses mises en situation proposées. *« Nous repartons, témoignent-elles, avec des outils simples et des gestes que l'on peut réaliser en autonomie. Cela permet d'être plus sereine face à un problème de santé, de ne pas appeler le vétérinaire systématiquement et, lorsqu'il faut le contacter, de lui transmettre des informations plus complètes et plus précises. »* Les stagiaires apprennent notamment à réaliser un premier diagnostic global : identifier une situation d'urgence, vérifier certains paramètres essentiels et déterminer si une intervention vétérinaire est nécessaire immédiatement ou si une première action peut être engagée sur l'exploitation. La session du 22 octobre permettra de poursuivre l'accompagnement des éleveurs vers davantage d'autonomie dans la gestion sanitaire de leurs troupeaux. Ces sessions seront reconduites l'année prochaine ou de manière différente, en fonction des demandes des agriculteurs.

Chambre d'agriculture de la Nièvre

Renseignements : 03 86 93 40 37

// FOIRE D'ÉLEVAGE

Quarré-les-Tombes renaît de ses cendres

Après 12 ans d'inactivité, la Foire d'élevage de Quarré-les-Tombes a retrouvé son public le 19 septembre dernier.



Axel Robert

La foire de Quarré-les-Tombes battait son plein, le 19 septembre dernier !



De gauche à droite : Sonia Patouret, 1re vice présidente en charge de l'emploi et de l'insertion au Conseil Départemental, Loïc Gauthier, maire de Quarré-les-Tombes, Sophie Laurence Roy, député RN et Axel Robert, président du comité de la Foire de Quarré-les-Tombes.

Samedi 19 septembre, la place centrale de Quarré-les-Tombes était entièrement recouverte de stands d'artisans, de producteurs locaux, de la buvette accueillant les bénévoles du comité et de concessionnaires de motoculture et agricole. Les cloches de l'église sonnaient 11 heures, l'heure pour les élus de s'exprimer publiquement. Parmi eux, Sonia Patouret, première vice-présidente en charge de l'insertion et de l'emploi au Conseil départemental, Loïc Gauthier, maire de Quarré-les-Tombes, Sophie-Laurence Roy, député RN et Axel Robert, président du comité de la Foire de Quarré-les-Tombes. *« Bravo à nos agriculteurs ! La renaissance de cette foire met en avant l'engagement des jeunes qui se mettent ensemble et qui réussissent à relancer une manifestation qui n'existait plus. Un grand merci. Vous êtes nécessaires, on le sait. Encore une fois, continuez les jeunes, on est avec vous »*, exprimait Sonia Patouret. En poursuivant le tour de la Foire, nous retrouvions vingt-trois exposants locaux, du producteur d'huiles, au producteur de saucisson ou encore au producteur de miel. Marie et Michel, locaux se promenaient à travers les stands. *« Mes parents étaient éleveurs à Chastellux-sur-Cure et venaient souvent à des foires comme celle-ci. Cela me rappelle des souvenirs »*, informait Michel. *« En ce jour, on se devait d'y aller avec ma femme, pour rendre hommage et honorer la reprise d'une foire par des jeunes. C'est une très bonne nouvelle, cela veut dire que la tradition de cette foire se perpétue de génération en génération. Cette reprise est un succès ! »*, exprimait-il.

Conserver l'authenticité de la foire agricole

En se dirigeant derrière l'église, nous avons retrouvé Axel Robert, président du comité de la Foire en discussion avec de nombreux éleveurs locaux. Avec près d'une trentaine de bénévoles, Axel Robert confiait avoir fait appel *« à des gens de confiance, des gens du coin qu'on connaît bien et qui nous ont prêté main-forte »*. En cette belle matinée, le jeune éleveur croisait les doigts. *« Nous avons un très bon ressenti, après cette demi-journée. Nous n'avons eu aucun problème et les visiteurs nous félicitent tous. Une dizaine d'éleveurs est venue exposer ses bêtes, de la charolaise à la montbéliarde en passant par la redyblack, cela montre la diversité de nos cheptels »*, listait-il. À côté, un haras avait exposé des chevaux pour proposer des balades à chevaux et poneys pour les enfants. Malheureusement, d'autres éleveurs avaient témoigné leur envie d'exposer, un peu trop tard. *« Nous avons eu contact avec des éleveurs d'ovins et de bovins. L'an prochain, ce sera l'occasion de diversifier davantage les animaux, exposer et varier les partenariats »*, annonçait-il. Au total, le comité de la foire de Quarré-les-Tombes annonçait 1 000 visiteurs sur la journée, une belle nouvelle !

Charlotte Sauvignac

// ENSEIGNEMENT

Les 60 ans de la MFR de Villevallier

Pour les 60 ans de la Maison familiale et rurale (MFR) de Villevallier, l'établissement vous convie, le 26 septembre prochain dans ses locaux à partir de 10 heures. Au programme : vous retrouverez un marché du terroir, une exposition de matériels agricole, la présence du C15 du Tonnerre et des animations pour les plus jeunes. Au cours de la journée, le groupe musical local Celtifort'air animera la journée anniversaire et sera remplacé en fin de journée par un DJ. Les jeunes agriculteurs du canton du Tonnerrois viendront animer la journée en passant derrière les fourneaux et en s'occupant de la buvette.

d'après communiqué de presse

Pour s'inscrire au repas du midi :



MFR Villevallier

La MFR de Villevallier fête ses 60 ans, le samedi 26 septembre dans ses locaux et convie toute personne intéressée à venir !

// CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

Les Mardis de la Div' reviennent le 29 septembre !

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise, dans le cadre des Mardis de la Div', une matinée technique dédiée à la création d'un atelier de poules pondeuses. Cette action, soutenue par la Région Bourgogne Franche-Comté, vise à accompagner les porteurs de projet souhaitant se diversifier en production d'œufs ou développer une activité liée au conditionnement et à la commercialisation des œufs. À cette occasion, Yannick et Marie-Alice Grandidier ouvriront les portes de leur exploitation le 29 septembre prochain. Les visiteurs pourront découvrir l'organisation de leur atelier de 1 200 poules pondeuses biologiques élevées en poulaillers mobiles, ainsi que les aspects techniques, réglementaires et économiques indispensables à la réussite d'un tel projet. Les éleveurs partageront leur expérience de production et de commercialisation en circuits courts. La matinée se poursuivra par la visite du centre d'emballage des œufs, permettant d'aborder les étapes de tri, de conditionnement et de mise en marché. Ce temps d'échange sera également l'occasion pour les personnes intéressées par la création d'un centre d'emballage de mieux appréhender les exigences et l'organisation de cette activité. Un rendez-vous incontournable pour tous les porteurs de projet souhaitant créer un atelier de poules pondeuses ou s'informer sur le fonctionnement d'un centre d'emballage d'œufs. Rendez-vous de 09 h 30 à 12 h à la Mairie de Sarry.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

Pour s'inscrire :



Image générée par IA

Le 29 septembre prochain, la Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une matinée technique consacrée à la création d'un atelier de poules pondeuses, dans le cadre des Mardis de la Div'.

RÉGION

// ASSISES TERRITORIALES DE L'AGROÉCOLOGIE

Agroénergies : coupables ou non-coupables ?

Dans le cadre des Assises territoriales de l'agroécologie et de l'alimentation, organisées à Dijon les 21 et 22 septembre, s'est tenu un vrai-faux procès sur les productions énergétiques en lien avec l'agriculture. Une façon originale de créer le débat.

Parmi les innombrables thématiques abordées lors des Assises territoriales de l'agroécologie et de l'alimentation, organisées à Dijon les 21 et 22 septembre, une a particulièrement attiré notre attention : le tribunal de l'agroénergie. Il s'agissait de débattre sur les aspects positifs et négatifs des productions énergétiques (que ce soit par l'agrivoltaïsme ou la méthanisation) en lien avec les activités agricoles. Ce dispositif original d'un vrai-faux procès avec juge, greffière, témoins, jurés, procureur et avocat, a été imaginé par le collectif « Nos terres ont de l'énergie ». L'objectif de l'exercice n'était pas de déboucher sur une réponse binaire, bien ou mal, mais de permettre l'expression d'avis partagés et argumentés sur la question, et de trancher le débat sur des productions énergétiques comme solutions d'avenir, ou comme utilisation abusive de foncier agricole. Le tout devant un public lui aussi invité à s'impliquer en faisant connaître ses opinions par le biais de QR Codes. Le premier mérite de ce tribunal fut, par l'intermédiaire d'un premier témoin convoqué à la barre, Sylvain Raison, agriculteur de Haute-Saône, de rappeler que la production d'énergie est vieille comme l'agriculture : par le passé, les agriculteurs devaient consacrer une part non négligeable de leur production à l'alimentation de leurs chevaux de trait, alors unique source d'énergie pour le travail des champs.



Un vrai-faux procès qui avait le mérite de créer le débat.

Énergie de proximité

Au-delà, cet exploitant, qui travaille en agriculture de conservation des sol et qui a une canopée photovoltaïque installée sur une de ses parcelles rappelle *« qu'un ha d'agrivoltaïsme permet de fournir de quoi faire 1,5 million de km pour une voiture. »* Sa canopée produit une électricité permettant d'alimenter 1 300 foyers. La méthanisation également présente sur son exploitation lui fournit un digestat utilisé comme engrais et permettant d'abaisser les charges pour ses cultures. *« De plus, j'ai produit du maïs cette année et les rendements sous la canopée photovoltaïque ont été de 20 % supérieurs au maïs directement exposé au soleil. »* Les productions agroénergétiques sont aussi, pour Gabrielle Dufour, responsable Énergies et durabilités des systèmes au sein du think tank agricole Agridées, et autre « témoin » du jour, le moyen pour les agriculteurs de gagner en autonomie, de s'approprier une évolution plutôt que de la subir, à condition qu'ils soient aux manettes des projets. *« Nous assistons peut-être,* concluait-elle, *à l'émergence d'un nouveau contrat social entre agriculteurs et société. »*

À qui profitent les agroénergies ?

Comme il fallait bien contrebalancer ces approches, le procureur s'est donc demandé à qui profitaient les agroénergies : les propriétaires du foncier ? Les opérateurs énergéticiens ? N'y avait-il pas là un changement néfaste de la nature même du métier d'agriculteur ? On peut en effet imaginer qu'un propriétaire de foncier agricole ait plus d'intérêt à l'installation de panneaux photovoltaïques qu'au fait de louer ses terres à un agriculteur qui les travaillerait. Pour l'avocat de la défense, il y a là au contraire des pistes pour faire perdurer une agriculture résiliente dans un contexte climatique compliqué. Il rappelait aussi que les agroénergies ne sont pas un « Far West » sans foi ni loi mais des activités encadrées de manière précise par la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (Aper) de 2023. En conclusion, ce qui apparaissait au terme des débats était notamment l'importance d'un partage équitable de la valeur produite par ces énergies entre agriculteurs, énergéticiens, propriétaires fonciers et territoires, mais aussi la nécessité de faire des agroénergies un levier pour le renouvellement des générations.

Berty Robert

// RÉACTION

21 Un premier signal positif mais des moyens très insuffisants

Face à l'ampleur de la crise entraînée par la sécheresse, la Chambre d'agriculture de la Côte-d'Or prend acte du dispositif d'accompagnement mis en place mais déplore la faiblesse de son enveloppe. Elle détaille par ailleurs ses priorités.

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or prend acte de l'annonce du dispositif exceptionnel d'accompagnement des exploitations agricoles touchées par la sécheresse dans le cadre du plan Climat Adaptation Sécheresse Incendies (Casi). Cette mobilisation de l'État constitue un premier signal positif. Toutefois, au regard de l'ampleur des pertes subies sur l'ensemble du département, les montants annoncés demeurent largement insuffisants pour répondre aux besoins des agriculteurs. Nous considérons que l'enveloppe mobilisée devrait être portée à un niveau au moins dix fois supérieur (sans compter les pertes en viticulture et aux forêts) afin d'apporter une réponse adaptée à la gravité de la situation. Dans un contexte d'urgence, la profession agricole a fait le choix de privilégier le court terme dans la répartition de cette première enveloppe, en orientant prioritairement les soutiens vers les productions spécialisées les plus touchées et surtout vers les jeunes agriculteurs, dont la situation économique nécessite une attention particulière. La Chambre d'agriculture demande également que les exploitations concernées puissent bénéficier d'une simplification maximale des démarches administratives et d'une mobilisation de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement disponibles. Elle sollicite la mise en œuvre rapide d'un dispositif d'allègement des charges sociales agricoles prévu depuis 2025 mais toujours en attente du décret d'application, notamment sur le dernier trimestre des cotisations MSA de l'année en cours, afin de soutenir immédiatement les trésoreries fragilisées par cette campagne exceptionnelle. Au-delà de cette mesure d'urgence, la Chambre d'agriculture demande également l'application dès 2026 du dispositif permettant le calcul des cotisations sociales agricoles sur les revenus de l'année N. Cette évolution est indispensable pour adapter les prélèvements à la situation économique réelle des exploitations et éviter les décalages de trésorerie particulièrement pénalisants en période de crise. Enfin, cette crise rappelle avec force l'urgence d'accélérer les politiques d'adaptation de l'agriculture au changement climatique. La question du stockage de l'eau doit désormais faire l'objet d'actions rapides et concrètes après 12 mois d'approche. Les projets permettant de capter les excédents hivernaux afin de sécuriser les besoins agricoles pendant la période estivale doivent pouvoir être développés dans des délais compatibles avec l'urgence climatique et économique à laquelle sont confrontés l'ensemble des agriculteurs du département. Au-delà de la gestion de crise, c'est bien la résilience durable de l'agriculture de Côte-d'Or qui est en jeu.

Berty Robert

// INNOVATIONS

Agronov : dix ans et en pleine croissance

En même temps qu'il célébrait le dixième anniversaire de sa création, le pôle régional d'innovations en agroécologie Agronov dévoilait le projet d'extension et de rénovation de ses locaux, soutenu par la métropole dijonnaise et le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté.



Pour le lancement du chantier d'Agronov II des pieds de cassis Noir de Bourgogne ont été plantés.

Pour penser et concevoir des solutions pour l'agriculture de demain, les entreprises adhérentes au pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov, et certaine hébergées par lui, vont disposer de plus d'espace : le 17 septembre, le site de Bretenière, au sud de Dijon accueillait une cérémonie organisée à l'occasion du lancement des travaux d'Agronov II. En présence de François Rebsamen, président de la métropole dijonnaise, les détails de cette nouvelle phase d'aménagement, qui permettra d'accueillir de nouvelles entreprises innovantes dans les secteurs de l'agroécologie, de l'agriculture de précision et des biotechnologies, étaient dévoilés. Il s'agit notamment d'augmenter la capacité d'accueil en bureaux et en laboratoires. D'anciennes serres vont être détruites pour laisser la place à un nouveau bâtiment technique d'une surface de 1 200 m^2. L'inauguration de ces nouveaux bâtiments est prévue pour début 2028. *« Agronov II témoigne de l'attractivité croissante du site*, remarquait Nicolas Schoutit, maire de Bretenière et vice-président de la métropole, *et de la confiance accordée à notre territoire pour accompagner les innovations agricoles. »*

Accès amélioré

Parmi les évolutions qu'entraîne ce chantier, il faut noter l'amélioration de l'accessibilité sur un site dont, jusqu'à présent, la principale faiblesse était son caractère très excentré, qui ne laissait pas beaucoup d'autres choix que la voiture pour s'y rendre. Un arrêt de bus doit donc faire son apparition prochainement : un argument précieux, par exemple, pour les nombreux alternants des entreprises adhérentes d'Agronov. François Rebsamen a rappelé combien le projet d'implantation d'Agronov avait été long à mener à terme, il y a dix ans : *« Il a fallu beaucoup de temps pour convaincre les différents partenaires de participer au financement. Aujourd'hui, nous voulons donner un nouvel élan au site. »* Dijon Métropole investit 8 millions d'euros dans cette phase II d'Agronov, auxquels s'ajoute 1,5 million d'euros de la Région BFC, dans le cadre du contrat Territoire en action. *« Les agricultures ont besoin d'innovations,* soulignait pour sa part Jacques de Loisy, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, *et ce, quels que soient les productions et les modes de productions pour faire face aux enjeux environnementaux et géopolitiques d'aujourd'hui. Nous avons besoin d'Agronov II pour relever les challenges de l'eau, des productions, de l'énergie ».* Laurent Occhini, dirigeant de l'entreprise dijonnaise ARDPI et membre du conseil d'administration d'Agronov illustrait bien l'intérêt d'un tel pôle : il y a implanté sa société ARDPI Biotech, qui produit des ferments, aujourd'hui utilisés, entre autres par la maison viticole Louis Jadot ou l'entreprise Japytech, spécialisée dans le stockage et le refroidissement du lait. *« On a pu s'épanouir grâce à l'écosystème impulsé, ici par Dijon Métropole et Agronov,* reconnaissait-il. *L'équipe d'Agronov identifie des innovations et des savoir-faire et les « pousse » vers les acteurs de terrain ».*

Donner de l'espoir

Représentant le Conseil régional de BFC, Fabrice Voillot, agriculteur de Saône-et-Loire, précisait que la Région accompagne cette dynamique dans le cadre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui fait de l'innovation et des transitions écologiques et énergétiques une de ses priorités. *« L'enjeu,* poursuivait-il, *est bien de rapprocher l'innovation des besoins concrets du monde agricole et de favoriser l'émergence d'entreprises et de solutions contribuant aux transitions de notre agriculture et de nos territoires. »* Les recherches de solutions s'imposent en effet : Fabrice Voillot précisait qu'avant de venir au démarrage du chantier d'Agronov II ce 17 septembre, il avait dû distribuer du fourrage à ses bovins, dans son exploitation du Morvan, mettant à mal, comme bien d'autres, ses stocks de fourrage normalement prévus pour passer l'hiver… Il citait aussi un hectare et demi de lentilles complètement grillé par la canicule sur son exploitation. Innover dans ces domaines est donc tout sauf un gadget. *« Avec Agronov,* concluait-il, *nous avons l'espoir d'un futur meilleur… »*

Berty Robert

Agronov, une association née il y a dix ans



Agronov a été créée le 9 septembre 2016, dans un bâtiment réhabilité et anciennement occupé par l'Inra (aujourd'hui Inrae). La Métropole dijonnaise avait acquis le bâtiment afin d'en faire un lieu de vie économique et dédié à l'innovation en agriculture alors qu'en parallèle, la Maison de l'Agriculture venait de sortir de terre. L'association Agronov, aujourd'hui présidée par Benoît Collardot, est locataire du site et le bâtiment qu'elle occupe appartient à Dijon Bourgogne Business Building, organisme qui gère l'ensemble de l'immobilier de Dijon Métropole. Le travail d'Agronov consiste, pour environ 10 % de son activité, à animer le site (gestion de location de salles, accueil des entreprises intéressées pour s'y installer). Mais Agronov a aussi pour mission de transférer l'innovation agricole sur le terrain en créant du lien entre le monde agricole et les entreprises innovantes. L'association travaille sur des thématiques qui ne cessent de s'élargir. *« On peut aussi aborder d'autres écosystèmes,* **précise la directrice d'Agronov, Liselore Martin,** *avec des entreprises qui proposent des solutions de services numériques et peuvent mettre ces compétences à disposition des mondes agricole ou viticole. »* **L'association revendique d'être à l'écoute des besoins de terrain des agriculteurs et des organisations agricoles. Agronov fédère aujourd'hui 135 adhérents dont la majorité est en Bourgogne-Franche-Comté (BFC), mais l'association ne s'interdit pas d'aller prospecter au-delà des frontières régionales pour se faire connaître. Elle participe notamment depuis plusieurs années au Sommet de l'Élevage qui se tient à Clermont-Ferrand. Agronov accompagne les entreprises innovantes, en particulier dans la recherche de financements ou de partenaires. Elle confronte aussi certaines innovations au regard d'experts agricoles afin de mesurer leur degré d'adéquation aux attentes du terrain.** *« On sert également de lieu de débat pour faire avancer certains sujets tels que l'agrivoltaïsme et nourrir la réflexion »* **souligne Liselore Martin. Sur le site de Bretenière, 14 structures sont implantées. Elles emploient 60 personnes mais ce chiffre devrait bientôt monter à 85 personnes avec l'arrivée annoncée du Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Bourgogne. Depuis 2022, la pépinière d'entreprises d'Agronov est labellisée « haut niveau de service ».**



Cette image montre le futur bâtiment technique qui va être construit sur le site d'Agronov, en lieu et place d'anciennes serres.

Kimi Biodesign, futur locataire

Kimi Biodesign a été créée en 2024 par des chercheurs de l'institut Agro Dijon dans le but de valoriser vingt ans d'expérience acquise en recherches dans le domaine de l'écologie microbienne digestive. On y travaille sur les micro-organismes qui digèrent les fibres alimentaires dans les systèmes digestifs des mammifères. Il existe parfois des déficits de ce type de bactéries et aujourd'hui, sur le marché, il n'y a pas de solution pour les réintroduire. Kimi Biodesign a donc développé un savoir-faire lui permettant d'isoler ce type de bactéries et, demain de les produire et les conserver en maintenant le niveau d'absence d'oxygène (anaérobiose) indispensable à leur vie. Pour l'instant implantée à Créancey, près de Pouilly-en-Auxois, l'entreprise envisage de s'implanter sur le site d'Agronov. *« C'est une opportunité extraordinaire pour nous,* **confie son dirigeant, Antoine Ponce,** *de s'installer en 2028 dans le bâtiment C, avec des locaux parfaitement adaptés à nos besoins. De plus, si notre développement le permet, nous aurons la possibilité de nous étendre. »*

ÉLEVAGE

// BOITERIE

21 « Connaître pour pouvoir reconnaître »

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose une formation à destination des éleveurs, lancée par Céline Malonga. Cette ostéopathe animalière nous présente les objectifs de cette rencontre.

Quel éleveur n'a jamais retrouvé dans les prés une bête qui boite ou ne se tient pas normalement ? Une bien désagréable surprise, d'autant plus que vous en ignorez souvent la cause, voire le délai d'apparition. Et là commence le casse-tête de *« comment la soigner »* ? Que faire ? Qui appeler ? Alors on essaye le repos, les piqûres que l'on a sous la main et puis si rien ne change, on tire au sort pour savoir qui du vétérinaire, de l'ostéopathe ou du podologue pourra intervenir et apporter une solution efficace. En tant qu'ostéopathe animalière, j'ai trop souvent fait les frais de ce *« tirage au sort »*. Bien des fois, j'ai dû annoncer aux éleveurs qu'ils m'avaient appelée… pour rien ! Car le problème de leur bête n'était pas du ressort de l'ostéopathie. Cet aveu est toujours difficile car il implique une perte de temps, d'argent et d'énergie pour tout le monde. Tout bon éleveur observe ses animaux et les connaît parfaitement dans leurs attitudes, leur démarche, leurs habitudes. Il vous est donc facile de discerner un problème, qu'il soit d'ordre anatomique (boiterie, mauvaise posture, relief anormal…) ou physiologique (animal qui mange moins, qui respire plus fort, qui tousse…). Mais vous ne pouvez pas aller plus loin pour les aider par manque de connaissances. J'ai une bonne nouvelle pour vous ! Pas besoin d'être un grand spécialiste pour affiner votre réflexion ! Il existe de nombreux indices visuels et palpatoires qui peuvent vous orienter vers le bon chemin thérapeutique dès le début. Par exemple, une boiterie due à un problème de pied (abcès, cerise, corps étranger…) ne ressemble pas du tout à une boiterie due à un problème de hanche ! Mais savez-vous faire la différence ? Un autre exemple : la manière dont essaye de se lever une vache couchée en dit long sur la zone problématique. Si elle essaye de se lever par l'avant comme un chien, le problème se situe… à l'arrière ! Travaillant depuis plusieurs années à vos côtés, j'ai eu à cœur de vous aider en vous partageant mes observations de terrain, des connaissances théoriques et pratiques simples afin de vous permettre une prise en charge optimisée de vos animaux et vous soulager de ce dilemme thérapeutique récurrent. Aussi ai-je créé une formation de deux jours à ce sujet, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Les maîtres mots seront *« Connaître pour pouvoir reconnaître »* ! Difficile de reconnaître une articulation de texture anormale alors qu'on ne connaît pas sa texture normale, non ? Je vous proposerai une méthodologie d'observation et de palpation pertinente, avec beaucoup d'entraînement par vidéo et sur le terrain.

Céline Malonga



Céline Malonga vous donne rendez-vous lundi 19 et mardi 20 octobre à Créancey.

S'inscrire

La formation aura lieu les 19 et 20 octobre au pôle agricole de Créancey. Vous êtes intéressés ? Contactez rapidement Marine Petiot, responsable formations du pôle élevage, au 06 73 74 76 39 ou par mail marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr
Huit places seulement sont disponibles. Plus d'informations sur le programme sur le site de la Chambre d'agriculture 21.

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

21 Un veau de Côte-d'Or vendu 21 100 €

Le Gaec Baudot Élevage, de Pont-et-Massène, vient de vendre un veau pour la somme de 21 100 euros.

La génétique charolaise de Côte-d'Or refait parler d'elle ! Deux semaines seulement après la vente de Bourbon, né chez Bruno Gabory à Jeux-lès-Bard, et vendu contre une enchère de 41 900 euros au Marault, c'est du côté de Moulins, dans l'Allier, qu'un autre reproducteur du 21 s'est distingué. Soixante-dix veaux étaient mis aux enchères lors d'un événement proposé par Alsoni Conseil Élevage. Plusieurs animaux côte-d'oriens figuraient dans ce lot parmi lesquels Basket, né le 18 mars au Gaec Baudot Élevage à Pont-et-Massène, près de Semur. Ce futur reproducteur plein de qualités de race a fait monter les enchères jusqu'à 21 100 euros ! Basket a séduit des sélectionneurs parmi les plus renommés sur les grands concours par sa morphologie proche de la perfection, par son pedigree à la fois qualitatif et peu diffusé (que des taureaux de monte naturelle utilisés dans un seul élevage) et par ses soins sans excès. Quatre exploitations s'étaient ainsi regroupées pour l'acquérir : le Gaec Deboux et Maxime Soulier (58), le Gaec Richard (85) et le Gaec Gautrot (88). Plus de 21 000 euros pour un veau : une belle récompense pour le travail de sélection de la famille Baudot mais qui, hélas, ne fera pas oublier que 2026 reste une année très compliquée pour l'élevage avec du travail et des surcoûts supplémentaires pour maintenir le troupeau en état. Bien que très élevée, cette enchère n'est pas le *« top price »* de cette vente, car trois veaux, tous nés dans l'Allier, ont réussi à faire encore mieux : deux ont été vendus pour 26 000 euros, le troisième étant monté à 36 100 euros ! Sur les 70 animaux proposés ce 16 septembre à Moulins, 60 ont été vendus au prix moyen de 8 310 euros.

AG



Basket, mené par Michel Baudot, a été acheté par deux éleveurs nivernais, un autre de Vendée et un quatrième venant des Vosges.



ÉLEVAGE

// OVINS

21 Les moutonniers sont convoqués

Le syndicat d'élevage ovin se réunit en assemblée générale ce vendredi à Alise-Sainte-Reine. Nous avons échangé en amont avec le président et un nouvel adhérent.

Méfiez-vous des jeunes de 7 ou 8 ans qui font du vélo devant votre ferme, ils pourraient avoir l'idée de s'y installer un jour ! C'est un peu ce qui s'est passé avec Valentin Viard, qui venait passer ses vacances chez ses grands-parents à Marcilly-Ogny et qui descendait à chaque fois devant la ferme de Jean-Luc Barberet. Ce jeune homme aujourd'hui âgé de 22 ans avait fait son apprentissage dans ce même élevage, dans le cadre d'un BTS Acse suivi à Châteaufarine. Après l'obtention de son diplôme et une expérience de trois mois en Nouvelle-Zélande (où il a notamment travaillé dans un élevage de 8 000 brebis), Valentin Viard s'est installé le 1er janvier 2025 et compte aujourd'hui 350 charollaises croisées Texel à son nom. Ce petit-fils d'agriculteur a aussitôt intégré le syndicat d'élevage ovin dans le but d'apprendre, progresser et faire partie d'un collectif : *« Peu de monde se lance en moutons, donc autant être réunis et soudés tous ensemble ! Cela est d'autant plus important pour faire face aux différents enjeux de notre profession, je pense notamment à la prédation »*. Le nouveau venu dans le monde des moutonniers fait également partie des JA de Pouilly-en-Auxois et du Geda de l'Auxois, groupement dans lequel il vient même de succéder à Matthieu Saulgeot au poste de président.



Valentin Viard, jeune éleveur à Marcilly-Ogny, a rejoint le syndicat dès son installation.

Déjà vacciné

Vivre une telle sécheresse pour seulement sa deuxième année d'installation est forcément une expérience qui *« marque »* : *« alors là, c'est sûr, je suis fixé, je sais comment ça se passe maintenant ! Oui, c'est beaucoup de temps et d'énergie. Les brebis sont folles de ne pas voir ni manger d'herbe verte, elles tentent souvent d'aller voir ailleurs en tapant contre les grillages mais tout est grillé partout, depuis très longtemps »*. Valentin Viard donne du foin depuis fin juillet : *« il en restait de 2024, la récolte avait été abondante bien que la qualité ne fût pas là. J'ai aussi donné du foin de l'année dernière. Les stocks devraient suffire pour aller au bout, mais il ne restera absolument rien »*. Par chance, ses parcelles sont toutes pourvues de points d'eau qui *« donnent encore »* : *« le débit diminue progressivement mais ça continue de couler, heureusement. Je complète chaque matin en transportant une tonne d'eau »*.

Commerce et repro

L'éleveur vend ses animaux à la SARL Auburtin, basée dans les Deux-Sèvres et dans la Vienne. D'après ses échos, les cours qui sont actuellement à 8 euros/kg devraient légèrement remonter vers la mi-octobre : *« beaucoup de moutons se sont retrouvés sur le marché à cause de la sécheresse, la situation devrait se décanter ces prochaines semaines. Du moins, c'est ce que j'ai entendu dire »*. Le Côte-d'Orien fait agneler en mars avril, avec une mise au bélier à partir du 10 octobre : *« je commence de mieux soigner les brebis en leur donnant des céréales. Comme tous les éleveurs, j'attends la pluie et un reverdissement des prairies, elle se préparerait beaucoup mieux dans des conditions normales ! »*.

AG

Conjoncture

Les éleveurs parleront à coup sûr de la sécheresse cet après-midi. ***« La situation est vraiment inédite, c'est très dur pour tout le monde »*****, déplore le président Julien Pané. En plus des contraintes liées à l'alimentation et à l'eau, l'éleveur de Dampierre-en-Montagne redoute des conséquences sur la reproduction :** ***« d'ordinaire je préfère tenir un discours positif mais il est très difficile de le faire en ce moment… Il ne faut pas avoir peur de le dire : l'agriculture traverse une crise de grande ampleur. Les difficultés sont très variables selon les exploitations mais elles sont là. Les pertes et les surcoûts, notamment alimentaires et même les charges en général sont considérables. Tous ceux qui engraissent généralement leurs agneaux à l'herbe n'ont pas pu le faire, il faut acheter de l'aliment et allonger les périodes d'engraissement. Pour les brebis qui sont actuellement en lutte, on ne peut pas dire que le contexte est idéal… En ce qui concerne le sanitaire, il y a toujours contrecoups de la FCO et rien ne dit que nous n'avons pas eu de passages d'insectes cet été. Pour le loup, il y a peut-être un peu moins de casse que les dernières années mais c'est toujours une grosse problématique, nous attendons toujours des avancées de la part du gouvernement. Les cours ? Après un effondrement il y a quelques mois, ils sont revenus légèrement au-dessus des 8 euros/kg ».*** **Julien Pané et son équipe sonderont les adhérents sur les prochaines journées techniques qui seront organisées par le syndicat :** ***« notre collectif est là pour répondre aux besoins du terrain, c'est un super outil à utiliser et à pérenniser ! Cette année, nous nous sommes réunis autour de la conduite des béliers puis sur les problèmes de pattes chez les ovins. Toutes les bonnes idées seront les bienvenues lors de nos échanges de ce 25 septembre ».***

// ANIMAUX DE BOUCHERIE

58 Bravo David

David Gérard, éleveur à Alligny-en-Morvan, a remporté un nouveau grand prix dans un concours d'animaux de boucherie.

Nous étions de passage, nous avons vu de la lumière et nous sommes arrêtés. Le 20 septembre à Toulon-sur-Arroux, en Saône-et-Loire, se tenait un bien joli concours avec 60 bovins de boucherie, 95 reproducteurs et 115 ovins qui étaient réunis. Dans les allées, nous avons croisé quelques têtes bien connues dont celle de David Gérard, du Gaec de Pensière. L'éleveur d'Alligny-en-Morvan, abonné à nos pages cette année (trois grands prix gagnés à la fête du bœuf et un à la fête du charolais) venait encore de briller en remportant le grand prix d'excellence mâle avec un bœuf de trois ans et demi. *« L'occasion ne s'était jamais encore trouvée de venir ici, sachant que je me rends déjà à Autun, Pouilly et Saulieu. J'avais deux bœufs à présenter et je suis venu. C'est une belle manifestation, bien organisée, que je ne connaissais pas beaucoup car je ne viens pas souvent dans le coin »*, nous confiait l'éleveur, qui avait vendu sa bête à la boucherie Carnésien, d'Is-sur-Tille. Le second bovin du Gaec de Pensière a quant à lui décroché un premier prix.

AG



Le lauréat du grand prix d'excellence mâle, avec un bœuf estimé entre 750 et 800 kg de carcasses.



// RÉCOLTE DE CHANVRE

21

Ils sont passés à la fibre

Le Gaec du Pré d'Amont, à Genlis, vient de récolter de la fibre de chanvre. Ce produit est destiné à la fabrication de textiles, à l'écoconstruction ou encore à l'industrie.

La famille Salignon, depuis un petit moment, souhaitait diversifier ses cultures de printemps. *« Le tournesol, c'est bien, mais il y a beaucoup de corbeaux dans le secteur et nous ne voulions pas nous charger de trop dans cette production »*, indique Anthony Salignon, associé à Pascal, son père, ainsi que Thierry et Jean-Paul, ses oncles, sur l'exploitation située à Genlis. L'opportunité du chanvre s'est alors présentée. *« Les échos que nous avions sur cette culture étaient plutôt bons et nous nous sommes lancés sur une douzaine d'hectares, il y a deux ans »*. Avec un premier rendement de 8,2 t/ha pour un prix de 200 euros/t, la marge dégagée a été satisfaisante, au moins équivalente à celle d'un *« bon blé »*. Les agriculteurs ont continué sur leur lancée en doublant leur sole l'an passé. *« Nous avons fait 7,5 t/ha en 2025, ce qui était encore très bien »*, confie notre interlocuteur. Sur la même surface cette année, le résultat est en revanche tout autre : *« le chanvre n'a pas aimé ces conditions météo si particulières, comme toutes les autres cultures d'ailleurs… La baisse de production est de 60 %, nous terminons à 3,1 t/ha sur nos 25 ha, sachant qu'il faut en faire au moins 4,5 t/ha pour dégager une marge »*. Stockées à la ferme jusqu'en janvier (contre une prime de 10 euros/t), chaque botte rectangulaire de plus de 300 kg rejoindra Eurochanvre à Arc-lès-Gray, en Haute-Saône, via la coopérative Interval. *« Nous avons fait le choix de ne récolter que la fibre, sans les graines »*, précise Anthony Salignon, *« avec les graines, la récolte se déroulerait un mois plus tard, ce qui serait problématique pour semer du blé, juste derrière. Pour le transport, à noter qu'Eurochanvre propose une aide de 15 euros/t. Après transformation, ce produit a des débouchés très variés comme les vêtements ou encore l'isolation des maisons ! »*.



Anthony Salignon nous présente les principales caractéristiques de la culture.

Fauché il y a quatre semaines

Le chanvre est généralement semé durant la seconde quinzaine de mai, dans des champs à forts potentiels et avec une bonne réserve hydrique : *« nous visons une densité de 290 plantes au m². Cette année, la culture avait bénéficié des quelques pluies que nous avions eues à ce moment-là pour lever, assez correctement. Mais après, ça s'est très vite compliqué avec une première canicule et bien peu de précipitations jusqu'à la récolte. Pour faire de la biomasse, il faut du soleil mais aussi de l'eau ! »*. Un entrepreneur est venu avec une ensileuse quatre semaines avant le pressage pour laisser des baguettes d'environ 50 cm. *« Nous avons fané juste derrière, puis une seconde fois 10 ou 15 jours après. La paille devient grise avec le temps. Le feu vert pour l'andainage et le pressage est toujours donné par un responsable technique d'EuroChanvre »*, informe le Genlissien de 35 ans.



Le chanvre a été mis en andains et pressé quatre semaines après le passage de l'ensileuse.



Des bottes de plus de 300 kg seront stockées à la ferme jusqu'en janvier, avant leur départ pour Eurochanvre à Arc-lès-Gray.

Plus et moins

Le Gaec du Pré d'Amont souhaite s'inscrire dans la durée dans cette culture, en espérant qu'une belle récolte revienne dès 2027 : *« pour l'instant, nous avons fait de bons blés derrière le chanvre, qui structure bien le sol. Parmi les autres avantages, il n'y a aucun traitement phytosanitaire. Si tout se passe bien, il n'y a pas de désherbage non plus. Entre 120 et 130 unités d'azote sont à apporter. Nous avons tout le matériel de fenaison nécessaire donc nous nous occupons de tout, une fois l'ensileuse passée dans nos champs. Nous pouvons également stocker. C'est aussi pour ces dernières raisons que nous sous sommes lancés dans cette production. Il existe aussi une prime à la production de chanvre industriel d'environ 90 euros/ha, en lien avec la Pac »*. Parmi les inconvénients, Anthony Salignon cite notamment le coût de la semence : *« elle était jusqu'à présent à 400 euros/ha… La note est un peu moins salée puisqu'elle est descendue à 330 euros. Mais tout de même, ça reste très cher… Je vois aussi une contrainte d'ordre pratique : le chanvre est une plante qui s'enroule très bien, elle peut souvent coincer au pressage et au fanage. Dans ce cas, il ne faut pas avoir peur d'aller souvent intervenir sur les machines… »*.

AG



// ESSAIS SOJA

« Se diversifier pour sécuriser la production bio »

Jean-Pierre et Aurélien Lemaire ont accueilli, le 16 septembre dernier, une visite d'essai sur l'itinéraire technique du soja non irrigué en agriculture biologique à Saint-Cyr-les-Colons.



Le 16 septembre dernier, une visite d'essai sur le soja non irrigué en AB a été réalisée dans le cadre du programme XP'Bio 89.

Cette visite d'essai organisée par Cocebi, Seine Yonne, Arvalis, Terres Inovia et les Chambre d'agriculture de l'Yonne et de la Nièvre, le 16 septembre dernier, avait pour objectif de *« conforter l'itinéraire soja en agriculture biologique »*. Ce projet est financé par le Casdar et le Conseil départemental de l'Yonne dans le cadre du programme XP'Bio 89. Aurélien Lemaire, céréalier sur la commune de Saint-Cyr-les-Colons, a réalisé depuis deux ans des essais sur sa parcelle en testant différentes variétés et types de semoirs. *« Nous avons souhaité faire le même type d'essai en travaillant sur la différence de précocité entre les variétés choisies et en alternant entre l'usage d'un semoir mono graine et céréales. Le but était de tester des variétés précoces et tardives, pour voir si les variétés tardives peuvent s'adapter au contexte pédoclimatique de l'Yonne. Quant à l'usage des semoirs, ils étaient associés à des outils de gestion d'adventices. Pour le semoir mono graine, il est associé à la bineuse et le semoir céréales est associé à la herse étrille »*, annonçait Marie Bouillé, conseillère en grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. En 2025, trois variétés ont été testées sur les parcelles : Hana, ES Comandor et RGT Sphinxa. En faisant le tour des parcelles, les partenaires se rendaient compte de la taille réduite des variétés de soja par rapport à l'année dernière. Cette comparaison visuelle résultait notamment du manque d'eau. Accompagnée par Benjamin Delhaye, ingénieur de développement chez Terres Inovia, Marie Bouillé donnait quelques éléments supplémentaires aux participants. *« En 2025, une des variétés a rencontré des problématiques de germination car c'étaient des graines de ferme. Pour éviter ces problématiques-là, il est important de faire des tests de germination »*, conseillait-elle.

Une culture résiliente

Sur les rendements, les trois variétés avaient des résultats équivalents. *« Toutefois, nous avons remarqué avec Benjamin Delhaye, que la variété Hana apportait un petit plus sur les rendements et que la variété ES Comandor était assez résiliente »*, ajoutait-elle. Les partenaires présents pensaient peut-être *« à effectuer plusieurs dates de récolte, à l'avenir, pour voir si des variétés se distinguent davantage »*. La visite d'essai se poursuivait sur les types de semoir, entre semoir mono graine et céréales. *« Nous nous sommes rendu compte que le semoir mono graine associé à la bineuse permettait davantage de faire baisser la biomasse d'adventices, même si cela peut paraître plus coûteux à l'utilisation »*, avouait à son tour Benjamin Delhaye. En 2025, la gestion des adventices n'a pas fait partie des facteurs limitants, cela a davantage été les aléas climatiques qui ont perturbé les cycles. Dans des conditions de manque d'eau, les spécialistes alertaient *« sur la concurrence qu'il pouvait y avoir entre deux cultures. Il ne faut pas trop perturber les cultures »*. En comparant les effets entre la précocité des variétés, ce qui était notamment ressorti était que *« le semoir mono graine favorisait la production de gousses/plantes. Nous avons remarqué que davantage de graines ont levé, grâce à l'usage du semoir. Cette machine favorise une meilleure répartition des graines sur les parcelles. Tandis que le semoir céréales accompagné par la herse étrille est plus performant pour limiter la présence d'adventices sur les parcelles »*.

Charlotte Sauvignac



En 2025, trois variétés différentes ont été testées : Hana, Es Comandor et RGT Sphinxa.

// PROTÉAGNINEUX

Des sojas deux fois moins haut

Récolté avec près de deux semaines d'avance, le soja bio d'Aurélien Lemaire affiche cette année un rendement décevant. À Saint-Cyr-les-Colons, l'agriculteur ne peut que constater les effets du manque d'eau et réfléchit déjà aux cultures mieux adaptées aux aléas climatiques.

Suite à la visite d'essai tenue par les Chambre d'agriculture de l'Yonne et de la Nièvre, Seine Yonne et Terres Inovia, le mercredi 16 septembre sur les parcelles d'Aurélien Lemaire, agriculteur à Saint-Cyr-les-Colons, le céréalier a souhaité récolter après coup. *« En faisant la journée d'hier matin, je me suis aperçu que le soja avait bien avancé en maturité. J'ai donc décidé de sortir la moissonneuse-batteuse »*, expliquait-il, le jeudi 18 septembre. Aurélien Lemaire cultive du soja en agriculture biologique depuis 2020, et pour lui, c'était une première de récolter *« à cette période-ci »*, alors qu'habituellement, *« on récolte au mois d'octobre. À ce stade, on a bien deux semaines d'avance sur nos récoltes »*. Face à ce constat, il avouait être inquiet. *« Les premiers ressentis que je peux avoir, c'est que le rendement ne va pas être à la hauteur de ce qu'on aurait aimé. L'an passé, lorsque nous avions fait la même visite d'essai, les sojas étaient deux fois plus hauts. On voit que les cultures ont souffert du manque d'eau, comme toutes les cultures d'été d'ailleurs »*, manifestait-il dans sa moissonneuse-batteuse.

Se tourner vers des cultures d'avenir

Jeudi 18 septembre, Aurélien Lemaire récoltait le soja sur l'intégralité de ses parcelles. À ce jour, il annonce un rendement moyen autour de 5 q/ha. Jeune installé, il commençait à réfléchir à des solutions pour rentabiliser ses cultures de soja. *« Dans les variétés, en temps normal, je renouvelle rarement mes semences, par rapport au coût d'achat des semences certifiées, ce sont souvent des grains de ferme. J'ai choisi de mélanger les variétés Abaca et ES Comandor, des variétés assez précoces. Si cela se renouvelle dans les années à venir, j'aimerais potentiellement me tourner sur des variétés un peu plus tardives pour qu'elles soient potentiellement moins exposées aux coups de chaud »*, analysait-il. Aurélien Lemaire a déjà commencé à se tourner vers certaines cultures moins sensibles aux aléas climatiques. *« Le tournesol avait des rendements aléatoires sur le long terme. J'ai fait de très bonnes années de tournesol en bio. J'ai eu d'autres années catastrophiques »*, se souvenait-il, ou également avec le blé. *« On a eu des soucis avec la carie du blé, on a donc cherché des cultures résistantes, notamment dans les bonnes terres. Nous avons donc décidé de faire du soja pour justement limiter la présence de ce champignon, parce que le soja est très peu exposé aux maladies. Cette année, on avait souhaité également se tourner vers le maïs, une culture qui n'est pas sensible à la carie du blé, non plus. Mais ce n'était pas l'année pour faire du maïs, il a bien souffert de la chaleur. On va encore essayer l'an prochain, en se disant que c'est une année vraiment extraordinaire en termes de taux de température »*, manifestait-il.



Aurélien Lemaire, céréalier à Saint-Cyr-les-Colons récoltait du soja, le 18 septembre dernier.

Charlotte Sauvignac

ÉLEVAGE

// RÉCOLTE DE TOURNESOL

21 Au départ, c'était du colza

Un agriculteur de la plaine dijonnaise récoltait son tournesol le 15 septembre près de Genlis. Dans un champ initialement en colza mais stoppé en cours de route par les grosses altises.



Rémy Lenoir avait détruit la culture avant de re-semer le 25 avril.

Embêté par les grosses altises, Rémy Lenoir privilégie de plus en plus le tournesol au détriment du colza. Cet exploitant de Labergement-Foigney a même pris une décision radicale, courant avril, sur une parcelle de 5 ha où nous l'avons rencontré la semaine dernière : *« Les dégâts étaient impressionnants, à tel point que le colza n'allait strictement rien donner à la moisson. Il était infesté par des larves et commençait à végéter… Il fallait faire un choix et je l'ai fait avec Simon, mon technicien : la culture a été finalement détruite pour retravailler la terre et repartir en tournesol. Les semis ont toutefois été tardifs, autour du 25 avril »*. Aux dégâts de grosses altises s'ajoutait une seconde problématique, liée aux vulpins : *« je n'avais pas pu la solutionner… Vraiment, rien n'allait dans ce champ ce début d'année. Le plus gros souci reste de loin les grosses altises et leurs larves, qui ont encore une fois bien impacté la récolte dans mes autres parcelles »*.

Bien sorti

Positionné dans un champ à bon potentiel de la plaine de Varanges, ce tournesol de *« dernière minute »* s'est bien comporté et tirait visiblement son épingle du jeu ce 15 septembre. L'agriculteur estimait le rendement à 30 q/ha après les premières bennes livrées : *« c'est un résultat qui me convient et qui me soulage dans mon choix réalisé en avril. Quelque part, il faudra soustraire environ 10 q/h si je comptabilise toutes les charges perdues dans ce champ, y compris les semences de colza, les traitements et les désherbages… Mais c'est comme ça, c'était un risque, c'est toujours mieux que si je n'avais rien fait »*. Avec son prix actuel de 550 euros/t, le tournesol est particulièrement attractif : *« en plus, il demande moins d'interventions et moins d'intrants que le colza. Il résiste bien à la sécheresse et visiblement assez bien aux canicules même si, encore une fois, la terre où il se trouve aujourd'hui l'aide beaucoup. Avec ses feuilles, le tournesol canalise la rosée du matin et la dirige à ses pieds, il a un excellent comportement en s'alimentant lui-même. C'est aussi, à la base, une des cultures qui luttent le moins dans ces conditions météo difficiles »*.



Le rendement allait vraisemblablement atteindre les 30 q/ha.

Tournesol doublé

Rémy Lenoir a décidé de doubler sa sole de tournesol, en la passant de 15 à 30 ha : *« à l'opposé, le colza va donc diminuer chez moi. Le tournesol revient au goût du jour pour plusieurs raisons. Il y a plusieurs années, il ne s'en faisait quasiment plus à cause du phoma. Cela semble se calmer. Espérons que les problèmes de grosses altises rencontrées dans le colza se calmeront eux aussi ! Je repense à ce qui s'était passé dans le Châtillonnais, il n'a pas si longtemps : la situation était devenue catastrophique avec les altises et de nombreux agriculteurs avaient arrêté ou du moins, fortement diminué leur colza. Cette pause a visiblement été bénéfique avec une diminution des problèmes »*.

AG

// CÉRÉALES À PAILLE

Graminées : profiter des opportunités de l'automne

Après un été très sec et des pluies encore modestes en septembre, les semis de céréales d'automne se préparent dans des conditions particulières. Les levées de vulpins et de ray-grass ont commencé dans de nombreuses parcelles, mais les cumuls de pluie restent insuffisants pour déclencher des levées massives. Dans ce contexte, les spécialistes rappellent qu'il ne faut pas miser uniquement sur la chimie : la réussite du désherbage repose sur la combinaison de plusieurs leviers agronomiques.

Les graminées adventices continuent de peser lourdement sur les résultats des exploitations. Les essais conduits par Arvalis montrent qu'une infestation relativement modérée peut déjà coûter cher : avec moins de dix ray-grass ou vulpins par mètre carré, les pertes de rendement avoisinent déjà dix quintaux par hectare. Lorsque les densités augmentent, la nuisibilité devient spectaculaire et peut atteindre plusieurs dizaines de quintaux. Des pertes de rendement qui grimpent très vite. Au-delà de la concurrence pour l'eau, l'azote ou la lumière, ces adventices dégradent également la qualité des récoltes. Elles favorisent certaines maladies et constituent notamment un relais pour l'ergot, champignon toxique pour les animaux comme pour l'homme. Dans les parcelles les plus touchées, la chimie seule ne suffit plus. Même un programme herbicide affichant 90 % d'efficacité laisse subsister quelques plantes capables de reconstituer rapidement un stock semencier important. C'est pourquoi les techniciens insistent sur la nécessité d'associer plusieurs leviers plutôt que de rechercher une solution unique.

Leviers à privilégier

Les conditions de cet automne offrent néanmoins quelques marges de manœuvre. Les observations réalisées par Agrosaône signalent des levées de ray-grass et de vulpins en cours. Dans les systèmes sans travail du sol, la destruction précoce des repousses de colza permet également d'éliminer une partie des graminées déjà levées avant l'implantation de la céréale. Pour les parcelles les plus sales, le décalage de la date de semis demeure l'un des leviers les plus efficaces. *« Dans ces parcelles très enherbées, il est urgent d'attendre avant de semer ; le risque étant que les graminées lèvent en même temps que la céréale. Pour celles et ceux qui souhaitent cependant semer fin septembre, semez profond et désherbez avec les produits et les doses recommandées. »*, préconise Émeric Courbet, spécialiste grandes cultures, dans le bulletin Agrosaône de cette semaine. Les travaux d'Arvalis montrent qu'un report même limité du semis réduit systématiquement les levées de graminées dans la culture. À l'inverse, les faux-semis donnent des résultats plus variables et leur efficacité dépend fortement des conditions de levée. À plus long terme, la rotation reste le moyen le plus performant pour contenir les populations de vulpins et de ray-grass.

Rompre les cycles biologiques

L'introduction de cultures de printemps, lorsque le système le permet, rompt les cycles biologiques des adventices et facilite leur maîtrise. Le labour occasionnel conserve également tout son intérêt dans les situations fortement infestées, notamment lorsqu'il est utilisé après un échec de désherbage afin d'enfouir les graines produites. La campagne 2026-2027 marque par ailleurs un tournant réglementaire. Le Flufénacet, matière active majeure de nombreux programmes antigraminées, ne pourra être utilisé que jusqu'au 10 décembre. Cette échéance renforce encore l'importance des leviers agronomiques pour préserver l'efficacité des stratégies de désherbage. Le scénario de l'automne 2026 est donc beaucoup moins favorable à la levée des graminées que celui, idéal, de l'automne 2025. Dans les semaines à venir, chaque pluie significative devra donc être mise à profit. Plus que jamais, la réussite passera par l'observation des parcelles, le bon positionnement des interventions et la combinaison raisonnée des différents outils disponibles.

Alexandre Coronel, avec données Arvalis



Les épis de vulpin (Alopecurus myosuroides), visibles au-dessus du toit de peuplement de la céréale : chacun peut produire 2 000 à 5 000 graines…

// DANS L'AUBE

Un négoce qui pousse les curseurs de la réactivité

Y Grains, entreprise de négoce basée à Brévonnes, à l'est de Troyes, développe un modèle qui repose sur la mise en marché en direct et sur des céréales d'agriculteurs disposant de capacités de stockage.

Elle n'a désormais de grange que le nom. Pourtant, l'esprit « ferme » est bien resté au cœur des locaux d'Y Grains. À Brévonnes, dans l'Aube, cernée par les champs, l'entreprise développe un commerce de négoce de grains dont le modèle repose sur deux piliers : *« On collecte en instantané les céréales des agriculteurs pour les revendre sur les marchés majoritairement locaux, dans les meilleures conditions »*, détaille Marc Gauthier. Deux avantages à cette démarche, relève le fondateur de l'entreprise, fort de plus de quinze ans d'expérience dans des grands groupes de céréales : *« On ne stocke pas (même si on dispose depuis peu de capacités de stockage à Châlons-en-Champagne et à Metz pour retravailler des orges de brasserie, des blés de meunerie ou encore des colzas.) On est en expédition directe auprès de nos clients équipés de stockage chez eux, ce qui permet d'éviter les ruptures de charges. »*



Marc Gauthier (à gauche) a créé Y Grains il y a huit ans avec un objectif : apporter de la transparence et de la réactivité au marché de la céréale locale.

De 5 à 15 euros la tonne en plus

Y Grains s'attache aussi à vendre les grains sur un réseau bien identifié d'acheteurs locaux (fabricants d'alimentation du bétail, meuneries, amidonneries, malteries, triturateurs), et à l'export dans des pays voisins (Belgique, Allemagne et Pays-Bas), grâce à une connaissance pointue des spécificités des marchés. La réactivité apportée par un réseau de transporteurs, eux aussi locaux, apporte, en optimisant les déplacements, un intérêt à la fois environnemental et économique. *« Face à des marchés qui se complexifient, qui évoluent rapidement, notre objectif c'est de mettre l'agriculteur dans les meilleures conditions. Trop d'agriculteurs s'attachaient à produire sans avoir le souci du marché et comment leurs céréales étaient valorisées. Or on travaille avec de la matière vivante qui varie en qualité, en prix. Les agriculteurs mais aussi nos clients ont besoin d'une grande réactivité. Notre flexibilité fait que du jour au lendemain, on peut affréter ou non des camions. Avec des prix de rémunération supérieurs à des prix payés en livraison moisson, de l'ordre de cinq à quinze euros la tonne »* assure Marc Gauthier.

30 tonnes minimum

Autre caractéristique de cette petite entreprise de négoce dont le souhait est de conserver *« un esprit familial »* : l'absence de contrat annuel. L'agriculteur fixe à sa guise en direct, un prix de marché au jour le jour (il détermine aussi une quantité et qualité ainsi qu'une date d'exécution). *« Ce qui séduit ceux qui travaillent avec nous c'est qu'il n'y a pas d'engagement exclusif. Nous ne faisons pas d'approvisionnement. On ne demande pas à vendre 100 % de la récolte. La seule condition est de vendre une taille minimum d'un camion de céréales, soit 30 tonnes »*, complète le gérant. Des contrats « prix de campagne » comme les coopératives ou le grand négoce peuvent aussi être proposés à ceux qui préfèrent déléguer la gestion de leur commercialisation pour piloter au mieux la stratégie de vente. Autre singularité, l'absence de barème de réfaction pré établi. *« Plutôt que d'appliquer des pénalités si la marchandise ne respecte pas les conditions commerciales, on va essayer d'analyser les qualités par exemple d'un blé qui aura moins de 11 % de protéines et que l'on va réorienter vers un autre marché comme celui de l'alimentation animale. »* Comme ses acheteurs, les quelque 500 clients agriculteurs d'Y Grains sont majoritairement locaux. De l'agriculteur pluriactif doté de petites surfaces à l'agro holding avec plusieurs milliers d'hectares, 80 % d'entre eux sont situés dans l'Aube et la Marne, avec une ouverture progressive vers les départements limitrophes, dans un grand quart nord-est. Cette année, l'entreprise créée il y a huit ans et qui compte quatre employés, a vendu 60 000 tonnes de céréales.

Émeline Durand

L'accompagnement au développement de cultures plus rémunératrices

Pour sécuriser le risque des agriculteurs, Y Grains développe un second service : l'accompagnement à l'innovation filières. Face à un marché des céréales très volatil, l'entreprise de négoce encourage ses clients à se tourner vers d'autres cultures… dont elle a vérifié auparavant la solidité. *« On subit de plein fouet des fluctuations des prix, des charges qui ne cessent d'augmenter, une dépendance forte aux engrais… Cela pénalise des exploitations qui ont besoin de renforcer leur robustesse avec des produits comme la lentille, le lin semences, le colza érucique aux prix plus rémunérateurs et stables »*, **estime Marc Gauthier. Selon le gérant,** *« on va avoir demain des ruptures à opérer. Notre rôle est justement d'identifier des partenaires et d'apporter la garantie d'un volume pérenne à ces nouveaux marchés en organisant les filières y compris auprès des services publics. »* **Une impulsion à la conduite du changement, au plus près de l'agriculteur.**

// MARCHÉ DES CÉRÉALES

La France n'a pas les volumes pour profiter des hausses de prix

Les blocages des ports russes et ukrainiens bombardés et la baisse des productions mondiales de céréales poussent les prix à la hausse. Mais la France n'a pas les volumes de blé, d'orge et de maïs suffisants pour en profiter pleinement.

Ce mois de septembre, la dynamique des prix n'a rien à voir avec celle de l'an passé. Les céréales originaires de la mer Noire sont *« soldées »* à 210 $ la tonne environ puisqu'une grande partie d'entre elles sont immobilisées dans les ports russes et ukrainiens ou stockées faute de routes alternatives suffisantes pour les expédier. Mais les cours des grains dans l'Union européenne (UE) ou aux États-Unis ont gagné des dizaines d'euros depuis la mi-juillet : le 14 septembre dernier, la tonne de blé valait 280 $, celle du maïs, 349 $ et celle de l'orge, 258 $. En fait, les productions mondiales de blé, d'orge et de maïs seraient inférieures d'au moins 70 millions de tonnes (Mt) par rapport à l'an passé. Les conditions climatiques en France et sur une partie de l'UE sont en partie responsables de ce repli alors que plusieurs dizaines de millions de tonnes « mer Noire » sont soustraites de l'export. Faute de précipitations, le potentiel de production de la prochaine campagne hexagonale 2027-2028 est déjà entamé.

Orges compétitives

En attendant, les céréaliers français ne seront pas victimes de la double peine comme en 2024, à savoir une chute des récoltes et des prix faibles. Pour autant, l'effet ciseau prix-charges demeure, car la baisse des rendements accroît mathématiquement leurs coûts de production, déjà très importants et les cours ne sont pas encore assez élevés pour les compenser. Lors du Conseil spécialisé grandes cultures de la rentrée, FranceAgriMer a présenté le premier bilan de campagne 2026-2027 de la France en s'appuyant sur un certain nombre d'éléments conjoncturels. En disposant de 32 Mt de blé (dont 29,1 Mt collectées cette année), les collecteurs puiseront dans leurs stocks pour en exporter 13,5 Mt dans l'UE et vers les pays tiers (-1 Mt sur un an), mais aussi pour en vendre 5,2 Mt à l'industrie de l'alimentation animale (+ 11 % sur un an). En UE comme en France, le blé sera préféré au maïs, trop cher à l'achat, pour formuler des aliments. Selon FranceAgriMer, les fabricants d'aliments utiliseront de l'orge en quantités massives (1,35 Mt ; + 26 % sur un an) sur les 10,6 Mt disponibles (dont 9,3 Mt collectées). À l'export, le marché européen sera aussi mieux approvisionné (3,0 Mt ; + 19 % sur an), car la céréale est très compétitive comparée au maïs. Mais l'Hexagone sacrifiera ses débouchés traditionnels vers les pays tiers (Chine, Arabie saoudite). Il ne pourra leur vendre que 2,3 Mt d'orge. Toutefois, le Maroc importera moins de céréales à paille cette campagne-ci que durant la précédente, car ses récoltes ont été très bonnes.

Maïs : indicateurs au rouge

Enfin, la France ne pourra pas miser sur les retraits des marchés – contraints - de la Russie et de l'Ukraine pour saisir quelques opportunités à l'export et remporter de nouveaux appels d'offres africains ou moyen-orientaux. À mi-campagne, l'Australie et l'Argentine ne manqueront pas de proposer des céréales bon marché, quand viendra le temps d'engranger leurs récoltes. Quant au maïs, tous les indicateurs sont au rouge. Sa production mondiale diminuerait durant la campagne (1 291 Mt, -40 Mt – source USDA) et ne serait pas suffisante pour couvrir la demande. En France, la quantité de grains disponibles s'est effondrée (9,7 Mt ; -32 % sur un an) en raison de la sécheresse. Seules 6,9 Mt seront collectées (-41 % sur un an) durant la campagne. Aussi, les maïsiculteurs n'éviteront pas de nouvelles pertes alors que le prix du maïs est élevé. Seules 2,5 Mt seront exportées (-3,3 Mt sur un an). Surtout, l'industrie de l'alimentation animale prévoit de transformer 30 % de grains en moins que l'an passé (1,95 Mt). En conséquence, l'Union européenne importera à prix élevés une partie du maïs que la France n'a pas produit pour l'exporter à ses voisins. Mais une partie des fabricants européens d'aliments préféreront l'orge et le blé français au maïs américain.

Actuagri

// CANICULE

Les effets des fortes chaleurs sur la

Les épisodes de fortes températures ne se résument pas à un manque d'eau. À Aluze, en Saône-et-Loire, lors des portes ouvertes du démonstrateur Cap 2050, Lukasz P. Tarkowski, chercheur à Inrae Colmar, a détaillé les mécanismes du stress thermique.



Lukasz P. Tarkowski, chercheur à l'Inrae de Colmar, travaille sur les effets des hautes températures et les interactions entre différents stress chez la vigne.

Sous la chaleur, la vigne est confrontée à un paradoxe physiologique. Pour économiser une ressource en eau devenue rare, elle a intérêt à fermer ses stomates et à limiter sa transpiration. Mais lorsque ses tissus chauffent excessivement, cette même transpiration constitue l'un de ses moyens de refroidissement. Pour évacuer la chaleur, il lui faudrait donc faire exactement l'inverse : ouvrir ses stomates et perdre de l'eau.

Cette contradiction est au cœur des travaux présentés sur le domaine expérimental d'Aluze par Lukasz P. Tarkowski, chercheur à l'Inrae de Colmar. Arrivé en 2023 avec pour mission d'étudier les interactions entre plusieurs stress, le scientifique travaille notamment sur les relations entre contraintes climatiques et résistances génétiques aux pathogènes. Autrement dit : une variété sélectionnée pour sa résistance à un pathogène conservera-t-elle le même niveau de résistance lorsqu'elle sera simultanément confrontée à une vague de chaleur ?

Le stress thermique n'est pas seulement du stress hydrique

Dans les parcelles, distinguer les symptômes provoqués par le manque d'eau de ceux directement imputables aux températures élevées est délicat. Et pour cause : les deux contraintes arrivent généralement ensemble.

Lukasz P. Tarkowski appelle ainsi à partir de la réalité du vignoble. Il existe bien des situations où une vigne peut subir une forte température tout en disposant encore d'une alimentation hydrique satisfaisante, par exemple sur certains sols capables de conserver beaucoup d'eau.

La réponse de la vigne ne peut donc pas être réduite à une règle simple. Elle dépend du tissu concerné, de son âge, de la disponibilité en eau et de l'intensité de la contrainte.

Tous les organes ne sont pas défendus de la même façon

Le chercheur avance une autre clé de compréhension : la plante peut arbitrer entre ses organes. Un tissu reproducteur ou une jeune feuille n'a pas la même importance fonctionnelle qu'une feuille âgée située à la base du cep. La régulation de la transpiration et de la température peut donc différer au sein d'une même plante. Une vieille feuille représente une surface transpirante importante. La conserver active peut participer à l'évacuation de chaleur, mais au prix d'une consommation d'eau. À l'inverse, la plante a davantage intérêt à préserver des tissus déterminants pour sa reproduction et son développement.

Ce raisonnement éclaire certains symptômes observés au vignoble. Les conseillers de la chambre d'agriculture ont constaté d'importantes défoliations dans certaines situations. Les parcelles disposant d'une faible réserve utile et les jeunes plantations, dont le système racinaire reste relativement superficiel, figuraient parmi les plus affectées. L'âge des vignes, leur vigueur et la réserve utile du sol ont été cités comme des facteurs majeurs de différenciation entre parcelles. Le rôle éventuel de la concurrence de l'enherbement a également été évoqué, mais sans conclusion générale : les observations diffèrent selon les secteurs et les pratiques.

Le rayonnement, troisième composante de l'équation

À la chaleur et au manque d'eau s'ajoute un troisième paramètre : le rayonnement. La quantité d'énergie reçue par la feuille intervient directement dans son bilan thermique. La vigne dispose de réponses morphologiques relativement rapides pour réduire cette exposition. Lukasz P. Tarkowski cite notamment l'enroulement et les changements d'orientation des feuilles, qui permettent de modifier la surface directement exposée au rayonnement. Mais là encore, la relation n'est pas simplement négative. Le rayonnement intervient dans le métabolisme végétal et peut participer à la production de métabolites secondaires associés aux caractéristiques aromatiques. « C'est toujours une question d'équilibre », nuance Lukasz P. Tarkowski.

De l'enroulement des feuilles jusqu'à la cellule

Les réponses à la chaleur s'expriment à plusieurs échelles. Elles sont visibles à l'œil nu lorsqu'une feuille change d'orientation ou s'enroule. Elles deviennent physiologiques lorsque la conductance stomatique évolue. Et elles se poursuivent à une échelle moléculaire. Le stress thermique entraîne notamment des mécanismes de défense contre le stress oxydatif. La vigne peut synthétiser certains métabolites ou activer des enzymes aux propriétés antioxydantes.

À l'autre extrémité de l'échelle, les dégâts deviennent directement perceptibles. Le chercheur évoque des brûlures, des arrêts de croissance ou de maturation et, selon le stade auquel survient la chaleur, des conséquences possibles sur les organes reproducteurs. L'intensité, la durée et le moment de l'épisode sont donc déterminants. Une température élevée pendant quelques heures ne pose pas nécessairement les mêmes problèmes qu'une vague de chaleur prolongée, notamment lorsque les températures nocturnes restent elles aussi élevées.

Un calendrier de la vigne déjà profondément déplacé

À ces effets instantanés s'ajoute une transformation beaucoup plus lente : celle du calendrier végétatif. Les données anciennes présentées par Lukasz P. Tarkowski pour l'Alsace indiquent une avancée d'environ 15 jours du débourrement et de la floraison entre la période 1980-1990 et 2010, et d'environ 23 jours pour la véraison. Le chercheur précise lui-même que ces références s'arrêtent à 2010 et suppose que la tendance s'accélère. Cette précocité produit un premier effet bien connu des viticulteurs : un débourrement avancé expose plus tôt les tissus sensibles aux gels printaniers. Mais le second effet est particulièrement préoccupant pour la maturation. En avançant dans le calendrier, la véraison et la maturation se retrouvent dans une période de l'année naturellement plus chaude.

Lukasz P. Tarkowski y voit un facteur susceptible d'accentuer le déséquilibre entre sucres et acidité. La recherche de cépages ou de matériels végétaux plus tardifs apparaît dès lors comme une piste d'adaptation. Mais le scientifique se garde d'en faire une solution garantie, soulignant que l'on ne sait pas encore si la tardiveté variétale suffira à compenser les évolutions climatiques futures.

Une vigne alimentée en eau supporte-t-elle mieux la chaleur ?

Une observation réalisée à Aluze offre une illustration particulièrement parlante de l'imbrication des stress. Une jeune parcelle de création variétale plantée au printemps dispose d'un système d'irrigation. Malgré la chaleur, les jeunes plants poursuivent leur développement lorsque l'alimentation hydrique est maintenue. L'équipe s'était notamment interrogée sur les protections individuelles des plants, susceptibles de provoquer un effet de « four ». Elles ont finalement été conservées et, avec un apport d'eau régulier, les plants ont continué leur croissance au-delà des protections.

L'observation ne constitue néanmoins pas une démonstration expérimentale de l'effet de l'irrigation sur le stress thermique, ce que l'intervenant reconnaît. Elle illustre néanmoins très concrètement le rôle de l'état hydrique dans la capacité d'un tissu à faire face à la chaleur. *« Une éponge mouillée se comporte forcément mieux qu'une éponge sèche laissée au soleil »*, image avec conviction l'intervenant.

Chauffer la vigne sans la sortir du vignoble

C'est précisément le problème auquel Lukasz P. Tarkowski s'est attaqué. Une grande partie des travaux fondamentaux sur le stress thermique est conduite en conditions contrôlées. Chambre climatique ou serre permettent d'imposer précisément une température et de reproduire l'expérience. Mais la vigne y perd une partie de son environnement réel.

Le chercheur a choisi une voie intermédiaire : conserver la plante dehors tout en maîtrisant artificiellement le stress thermique. Le système repose sur des radiateurs installés au-dessus des plantes. Un bloc reste témoin, un autre est chauffé. Des capteurs suivent notamment la température foliaire.

Le pilotage est automatisé par un algorithme construit à partir de l'étude de données climatiques sur une quinzaine d'années. L'objectif n'est pas d'imposer une température fixe mais de transformer les conditions réelles d'une journée en profil de vague de chaleur.

Si le vent change, si le rayonnement varie ou si la température extérieure évolue, les plantes continuent de subir cette variabilité. Le système vient ajouter une contrainte thermique contrôlée à un environnement qui reste celui du plein air. Pour rendre les expérimentations comparables, l'algorithme doit respecter certaines règles. Le but n'est donc pas



vigne

de *« cuire »* artificiellement la vigne, mais de reproduire un stress suffisamment intense pour provoquer une réponse physiologique, tout en maintenant des conditions comparables entre expérimentations.

Un minimum de 40 °C, sans dépasser 45 °C

Le développement du système a demandé environ trois années. Les premiers essais ont commencé à être conduits en 2025, notamment en combinant stress thermique et conditions favorables au mildiou. Les premières expérimentations présentées portent essentiellement sur les feuilles. La prochaine étape sera décisive pour la filière : la baie. *« Pour le futur proche, l'idée est de faire des expériences sur le fruit, sur la composition de la baie, donc de faire des vagues de chaleur pendant la maturation »*, annonce avec intérêt Lukasz P. Tarkowski.

La chaleur peut-elle fragiliser une résistance au mildiou ?

Une autre question se dessine derrière : celle de l'immunité. Les stomates ne régulent pas uniquement les échanges d'eau et de gaz. Ils interviennent aussi dans les interactions entre la plante et certains micro-organismes. La teneur en eau des tissus influence également les conditions dans lesquelles se développent les communautés microbiennes, qu'elles soient pathogènes ou bénéfiques. À cela s'ajoutent des voies hormonales qui participent à l'allocation des ressources entre croissance et défense.

Lukasz P. Tarkowski rappelle que, chez d'autres plantes cultivées, notamment des céréales, des travaux ont déjà montré que certaines résistances génétiques pouvaient être perturbées par la chaleur. À ce stade, les travaux présentés à Aluze ne permettent pas d'affirmer qu'une vague de chaleur fait perdre leur résistance aux variétés résistantes cultivées en Bourgogne. Ils justifient en revanche d'étudier la stabilité de ces résistances lorsque plusieurs stress se combinent.

Au terme de la conférence, la canicule apparaît finalement moins comme une température maximale que comme une succession d'interactions. Pour le viticulteur, cette complexité invite à la prudence devant les solutions uniques. C'est tout l'intérêt des recherches *« multistress »*.

Cédric Michelin

// ŒNOLOGIE

Préservation de l'acidité, un enjeu majeur

Avec le dérèglement climatique, la gestion de l'acidité est devenue cruciale. À l'ajout classique d'acide tartrique ou lactique, l'usage de levures acidifiantes, offre de nouvelles perspectives.

Arrivée en 2024, Lucie Tanchon prépare son troisième millésime à la cave de Charnay (Saône-et-Loire) après avoir été œnologue-conseil dans le Beaujolais et avoir beaucoup *« bourlingué »* dans les vignobles de France et du nouveau monde avant cela. Elle a pu ainsi se rendre compte des conséquences de l'évolution climatique. *« On connaît ces dernières années une baisse d'acidité significative sur le chardonnay et le pinot, un peu moins sur le gamay »*, constate la maître de chai des Orfèvres du vin.

La bonne date

« Mon idéal ? Ce serait un pH de 3,20, une acidité totale de 5 et un degré de 13 ». Mais la nature n'offre que rarement un équilibre parfait. La date de la récolte est bien sûr le premier levier sur lequel jouer. *« On fait des contrôles "matu" à la coopérative et les vignerons sont très volontaires dans cet exercice. Attention, le degré ne fait pas tout. C'est pourquoi je déguste les jus, même si c'est vert »*, explique-t-elle. Il n'est pas toujours simple de trouver le meilleur compromis entre maturité technologique, phénolique, aromatique et l'acidité totale, d'autant qu'une fois que les vendanges démarrent, *« il faut que ça suive »*.

La faiblesse de l'acidité fait encourir plusieurs risques : *« un manque d'équilibre, le risque de produire des vins lourds, alcooleux, pâteux qui manquent de fraîcheur. Et puis, moins d'acidité, c'est moins de SO_2 avec des risques de développement de micro-organismes, de déviances (brett', piqûre lactique). Bref ça fragilise le vin »*. Les enjeux sont donc loin d'être anodins.

Ajout d'acides et assemblage

Pour rectifier la faiblesse de l'acidité, Lucie Tanchon choisit *« l'ajout d'acide tartrique (poudre) dès le départ pour que ça se passe bien, pour aider à la fermentation. Attention à la quantité de tartrique, car ça peut être séchant. J'ajoute de l'acide lactique (liquide) juste avant la mise en bouteille, pour ajuster, à petite dose également, sinon ça peut donner un effet lacté »*.



David Bessenay

Lucie Tanchon vinifie 3 500 hl pour 60 ha, dont 90 % de blanc, à la cave de Charnay.

L'assemblage peut ensuite jouer aussi un rôle de régulateur : « sur saint-véran par exemple, on a des parcelles qui viennent de différentes zones, on sait qu'elles auront des degrés et des acidités variables. Je travaille mes cuvées en vue de l'assemblage ».

L'option levures acidifiantes

Lucie Tanchon, n'a pas encore franchi le pas des levures acidifiantes. *« Ce n'est pas simple à suivre, surtout quand on travaille en équipe. On ne veut pas prendre de risques pour l'instant »*.

Au laboratoire IOC wine, l'œnologue Yoan Pitoiset constate les mêmes effets du climat sur l'équilibre des vins et du pH : *« l'acidité, c'est un problème, car c'est vraiment la colonne vertébrale des vins blancs. C'est essentiel aussi pour éviter les problèmes microbiologiques, pour l'aromatique, pour la conservation des vins, d'autant qu'en Bourgogne, on pratique les FML* (fermentation malolactique, NDLR). *Dans ma vie d'œnologue, j'ai vu des AT* (taux acide tartrique, NDLR) *à 3, c'est trop peu »*. Le chargé d'affaires du laboratoire pour la région Bourgogne est convaincu de l'intérêt du recours à l'usage des levures acidifiantes. Il constate une progression de l'intérêt des vignerons pour celles-ci, notamment depuis que la liste des ingrédients a été rendue obligatoire via flash-code.

Les deux espèces principales de levures acidifiantes sont Lachancea thermotolerans et Torulaspora delbrueckii. Il s'agit de levures non-saccharomyces qui métabolisent une partie des sucres du moût en acide lactique lors de la fermentation alcoolique avant que la levure principale (Saccharomyces cerevisiae) ne prenne le relais. *« Elles présentent également un intérêt aromatique, elles apportent un côté citronné »*, relève Yoan.

Leur utilisation nécessite toutefois un suivi et le respect de conditions d'utilisation. La levure acidifiante, qui se présente en poudre, comme une levure classique, s'utilise en moyenne à 20 g/hl, dans un moût à une température située entre 18 et 22°. *« On peut faire grimper l'acide malique de 2 à 6 g/l. Cela dépend de la durée, du niveau de SO2, de la bonne nutrition azotée. C'est un processus naturel, donc le résultat est variable »*. Autrement dit, le réajustement n'est pas aussi mathématique que l'ajout classique d'acide organique. *« C'est pourquoi on le conseille en priorité sur des cuvées d'assemblage »*, poursuit l'œnologue.

Mais finalement, cette méthode qui permet une augmentation naturelle de l'acidité totale, une baisse du pH et une légère réduction du degré alcoolique final, le tout sans intrant chimique, semble promise à un bel avenir.

David Bessenay



BATMETAL
CONSTRUCTIONS METALLIQUES

VOTRE INTERLOCUTEUR LOCAL
PIERRE-EMILE MALDANT

BÂTIMENTS AGRICOLES, VITICOLES ET INDUSTRIELS :
CHARPENTE — COUVERTURE
BARDAGE — PHOTOVOLTAÏQUE

21270 Pontailler-sur-Saône — 03 80 31 60 26 — contact@batmetal.fr



BEAUNE VITI AGRO CAMPUS

Formations Courtes
CFPPA de BEAUNE

- CACES R489 Initial/Recyclage - (Cat. 3)
- SST Initiale • MAC Recyclage
- Certiphyto (opérateur/décideur/non soumis à agrément)
- Application de produits phytosanitaires avec enjambeur
- Logiciel Excel • Certification PIX
- Mécanisme de base de l'enjambeur (Niv. 1)
- Conduite d'engins viticoles - Initiation (enjambeur/chenillard)
- Entretien courant de l'enjambeur
- Travaux mécanisés de la vigne & Sol de la vigne
- Taille de la vigne • Travaux en vert
- Devenir Dégustateur pour les Jurys Dégustation de la Filière
- Construire ou Restaurer un ouvrage en pierre sèche
- Découvrir & Déguster les Vins de Bourgogne

4 av. du Parc - 21200 BEAUNE - ☎ 03 80 24 79 95

Découvrez tous les détails de nos formations sur :
www.lavitibeaune.com

Différentes sources de financement possibles.
Nous contacter.

Voie scolaire,
Apprentissage
& Continu adulte

L'AVENTURE DU VIVANT · LES CAMPUS DU VIVANT · OCAPIAT · RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

// PORTE-GREFFES

La Bourgogne cherche ses racines po

Face au déficit hydrique, à l'avancement de la phénologie et au risque de gel, l'adaptation du vignoble pourrait aussi se jouer sous terre. À Aluze, 12 porte-greffes sont comparés sur Aligoté dans le cadre d'un programme suivi sur dix ans. L'objectif n'est pas de désigner le porte-greffe idéal, mais de produire des références bourguignonnes permettant demain d'adapter plus finement le choix du matériel végétal au sol, au greffon et aux contraintes climatiques.



Florian Vachet, tehnicien à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire

Changer de cépage n'est pas nécessairement la première réponse au changement climatique. Une partie de l'adaptation du vignoble bourguignon pourrait commencer beaucoup plus discrètement, sous la surface du sol. En contrôlant l'alimentation hydrique et minérale du greffon et en influençant sa vigueur et son cycle, le porte-greffe constitue un levier majeur au moment de raisonner une plantation destinée à produire pendant plusieurs décennies. Encore faut-il disposer de références adaptées à la Bourgogne.

C'est précisément l'objectif de l'une des expérimentations présentées le 23 juillet sur le domaine expérimental d'Aluze, dans le cadre du démonstrateur Cap 2050 (lire nos précédentes éditions). Sur cette parcelle, 12 porte-greffes sont comparés sur un même matériel végétal. Certains sont bien connus des viticulteurs bourguignons. D'autres disposent de davantage de références dans des vignobles soumis historiquement à des contraintes hydriques plus fortes.

L'enjeu n'est donc pas de découvrir des porte-greffes inconnus, mais de déterminer ce qu'ils peuvent réellement apporter dans les conditions pédoclimatiques bourguignonnes. *« On n'est pas dans la création variétale. On est dans l'adaptation de références à un contexte bourguignon »*, insiste Florian Vachet, technicien spécialisé pour les domaines expérimentaux du Vinipôle et de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire. L'objectif est notamment de déterminer *« comment ils se comportent réellement ici »* et comment ils interagissent avec les cépages et les clones régionaux.

Douze porte-greffes, un même Aligoté

Pour pouvoir comparer les réponses, le dispositif d'Aluze fixe un certain nombre de paramètres. L'essai est implanté avec de l'Aligoté 264, planté en 2022 à une densité de 9090 pieds/ha. Douze porte-greffes sont étudiés : 110 R, 41 B, 420 A, 1103 P, 5 BB, 5 C, RSB1, 101-14, Fercal, SO4, 333 EM et 34 EM. Une partie de leurs caractéristiques agronomiques est déjà documentée. Certains sont notamment utilisés dans des régions où le déficit hydrique constitue depuis longtemps une contrainte importante. L'enjeu consiste plutôt à vérifier la manière dont ces références s'expriment avec un greffon bourguignon et dans des sols et un climat bourguignons.

La parcelle est organisée en six blocs de trente souches, avec un rang central réservé aux notations. La répétition des différentes modalités constitue un élément essentiel du protocole : dans une parcelle naturellement hétérogène, elle doit permettre de mieux distinguer un véritable effet du porte-greffe d'une différence liée au sol ou à la position des ceps.

Le programme s'inscrit dans le temps long, sur la période 2021-2031. Une durée cohérente avec l'objet étudié : tirer des conclusions sur un porte-greffe à partir des premières années d'une jeune plantation exposerait à confondre comportement juvénile et aptitude durable.

Les observations commencent par la vigueur et le débourrement, puis se poursuivent pendant la campagne. Tolérance au stress hydrique, couleur et compaction des grappes, véraison, maturité, rendement et vendanges sont notamment suivis.

L'expérimentation ne s'arrête pas au raisin. Des vinifications en cave expérimentale (Pôle technique du BIVB à Beaune) et des dégustations de caractérisation doivent permettre de rechercher d'éventuelles conséquences jusque dans les vins. La question posée est donc beaucoup plus large que : quel porte-greffe résiste le mieux à la sécheresse ?

Retarder le cycle devient aussi un objectif

Le déficit hydrique constitue évidemment l'une des préoccupations majeures. Mais un autre caractère intéresse particulièrement les expérimentateurs : la tardiveté. « On cherche des vignes qui vont être un peu moins précoces, plus tardives », explique Hugo Adellon, conseiller au Vitilab et fils de vignerons jurassiens. Cette recherche répond à deux conséquences distinctes du changement climatique. Un débourrement plus tardif peut d'abord limiter l'exposition des jeunes organes aux gels printaniers. Avec des hivers et débuts de printemps plus doux, une végétation qui démarre précocement peut se retrouver vulnérable lorsqu'une masse d'air froid survient ensuite. Mais l'enjeu ne s'arrête pas au débourrement. Retarder la véraison et la maturité peut également présenter un intérêt dans un contexte où les stades phénologiques ont tendance à avancer. L'objectif serait alors de déplacer une partie de la maturation vers des conditions potentiellement moins chaudes.

Hugo Adellon le résume avec humour en évoquant des raisins susceptibles d'être mûrs alors que *« les étudiants sont encore en vacances »*. Derrière la formule se trouve une interrogation très concrète pour la Bourgogne : comment éviter que la maturation ne se concentre toujours davantage au cœur de l'été comme cette année ? Le porte-greffe pourrait participer à cette réponse, à condition de quantifier précisément son influence sur le greffon et de vérifier que les bénéfices recherchés ne s'accompagnent pas d'effets indésirables sur la vigueur, le rendement ou la maturité.

Mesurer aussi le stress subi par la vigne

L'autre volet central du dispositif concerne naturellement l'eau. Les équipes observent notamment l'état des apex, la défoliation et le flétrissement. À ces observations visuelles s'ajoute le delta C13, qui apporte une information intégrée sur la contrainte hydrique subie par la vigne au cours de la période de maturation. Le principe repose sur le fractionnement isotopique du carbone lors de la photosynthèse. Lorsque la contrainte hydrique augmente et que la régulation stomatique se modifie, la discrimination entre les isotopes du carbone évolue. L'analyse du rapport isotopique dans les sucres du raisin permet ainsi d'obtenir un indicateur du niveau de contrainte subi par la plante sur une période plus longue qu'une mesure ponctuelle réalisée au vignoble.

Pour l'expérimentation, l'intérêt est évident : deux porte-greffes placés dans des conditions comparables peuvent être confrontés non seulement sur leur apparence au moment de la visite, mais aussi à partir d'indicateurs permettant d'objectiver leur comportement hydrique.

Un millésime sec rend les écarts visibles

Lors de la visite du 23 juillet, certaines différences entre modalités sont déjà perceptibles. La vigueur, le maintien du feuillage ou les manifestations de contrainte ne sont pas parfaitement homogènes d'un porte-greffe à l'autre. Les conditions sèches du millésime rendent ces contrastes particulièrement intéressants à observer. Elles ne suffisent pourtant pas à établir un classement.

Les vignes sont encore jeunes et leur système racinaire poursuit son installation. Surtout, l'intérêt d'un porte-greffe ne peut être apprécié à l'aune d'un seul type de millésime. Un matériel présentant un comportement favorable pendant une campagne sèche doit encore être confronté à des années plus humides, à différentes pressions sanitaires et à des conditions de maturation contrastées. Sur certains pieds particulièrement en difficulté, les équipes ont ainsi préféré intervenir plutôt que pousser artificiellement la contrainte jusqu'à la mortalité. *« On n'a pas poussé le vice jusqu'au bout pour voir si ça passe ou ça casse »*, explique Florian Vachet. Une partie de la récolte a été retirée afin de soulager les ceps concernés. Les grappes ont néanmoins été pesées pour conserver l'information sur la charge potentielle. La décision illustre bien la difficulté de ce type d'expérimentation : il faut laisser suffisamment s'exprimer les différences pour pouvoir les mesurer, sans compromettre un dispositif



our 2050

destiné à être suivi pendant plusieurs années.

Ne pas confondre observation et recommandation

La question n'est donc probablement pas de savoir lequel des 12 porte-greffes remportera l'essai, mais dans quelles situations chacun pourrait présenter un intérêt. Car la réponse d'un porte-greffe n'est pas indépendante de son environnement. La profondeur du sol, sa réserve utile, sa teneur en calcaire, le régime hydrique, le cépage, le clone ou encore l'objectif de rendement participent au résultat final.

Pour augmenter la robustesse des références, l'expérimentation ne se limite d'ailleurs pas au domaine d'Aluze. Un réseau complémentaire de parcelles implantées chez des viticulteurs permet de suivre des porte-greffes dans des situations pédoclimatiques différentes. Les parcelles restent conduites selon les pratiques des exploitants, tandis que des observations communes sont réalisées par les techniciens. Certaines vignes étaient déjà âgées de plusieurs années lorsqu'elles ont intégré le dispositif. Une analyse de sol permet de caractériser leur contexte et d'interpréter les observations en fonction des conditions de la parcelle. *« L'idée, c'est vraiment d'augmenter le nombre de points de mesure pour augmenter la qualité des références »*, souligne Florian Humbert, du GIP Bourgogne Jura et Vin.

Ce changement d'échelle est déterminant. Une plateforme expérimentale offre la possibilité de comparer rigoureusement plusieurs modalités dans un même environnement. Le réseau de parcelles permet, lui, de confronter les références à la diversité réelle du vignoble. Les deux approches sont complémentaires.

À chaque situation son porte-greffe ?

Pour les viticulteurs, les résultats attendus pourraient à terme modifier la manière de réfléchir et préparer sa plantation surtout avec le changement climatique.

L'expérimentation d'Aluze ne promet donc pas de révéler le porte-greffe de la Bourgogne de 2050. Pour une décision qui engage parfois une parcelle pendant plusieurs décennies, l'adaptation du vignoble bourguignon pourrait ne pas commencer par ce qui se voit le plus mais bien d'abord se jouer dans les racines.

Cédrik Michelin

// GESTION D'APPELLATIONS

Helix Développement déploie son outil hors de la Bourgogne

L'entreprise dijonnaise Hélix Développement a conçu l'outil numérique Origine Manager, qui permet aux ODG et organismes certificateurs d'effectuer leurs missions de garde-fou des appellations de manière simple et dématérialisée. Cet outil est aujourd'hui déployé sur d'autres vignobles français.



La solution Origine Manager d'Hélix Développement s'inscrit dans une logique de simplification des processus de contrôle des signes de qualité.

Ces derniers jours, l'Association d'inspection des appellations de la Champagne (Aidac) a réalisé ses missions en ayant recours pour la première fois à un outil numérique nommé Origine Manager. D'ici quelques mois, l'organisme certificateur Languedoc Roussillon Origine (LRO) et l'ensemble des ODG du Languedoc devraient lui emboîter le pas. Il s'agit là de la traduction d'une ambition affichée par la société dijonnaise Hélix Développement : proposer à tous les vignobles de France, en l'adaptant aux spécificités locales, cet outil Origine Manager, dont elle est la conceptrice. Cette solution numérique s'adresse en premier lieu aux Organismes de gestion (ODG) et organismes certificateurs chargés de veiller au respect des critères sur lesquels reposent les appellations viticoles. La conception d'Origine Manager s'est faite en partenariat étroit avec la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB) et l'ensemble des ODG du territoire de Bourgogne élargi (CAVB, les ODG Beaujolais Villages et Crus du Beaujolais, l'Union des producteurs et élaborateurs de crémant de Bourgogne (Upec), la Fédération de défense de l'appellation de Chablis (FDAC)) ainsi qu'avec l'organisme certificateur Siqocert.

Multidimensionnelle

« L'idée remonte à 2022, précise Antoine Bordet, directeur d'Helix Développement. *Nous avions constaté qu'à l'échelle régionale, ces organismes étaient en attente d'une vraie solution numérique pour accomplir leurs missions»*. Origine Manager sert à gérer les signes officiels de qualité dans toutes leurs dimensions : respect des règles, suivi des contrôles indispensables de la part des ODG ou des organismes certificateurs, déclarations de récoltes, identification du vigneron auprès de son ODG... *« Il y a aujourd'hui une importante pression déclarative qui s'applique sur les viticulteurs,* constate Antoine Bordet, *et notre but n'était donc pas d'en rajouter. Nous avons fait le choix d'être des facilitateurs. L'ergonomie d'Origine Manager a été pensée dans ce sens. Même si les utilisateurs principaux sont les ODG et les organismes certificateurs, par richochet, la simplicité d'usage retombe aussi sur les viticulteurs. Il fallait proposer un outil simple, cohérent, mobile et performant dans le but de faciliter la vie de tout le monde ».*

À titre d'exemple, lorsqu'un ODG va procéder à des prélèvements d'échantillons chez un viticulteur, toutes les informations sont mises sur une application mobile, alors qu'auparavant, il fallait remplir tout un tas de papiers. La collecte de données est beaucoup plus rapide et simple et le viticulteur peut même signer directement sur le smartphone.

D'autres vignobles à conquérir

En Bourgogne, les ODG ont lancé leur première campagne de collecte de données en utilisant Origine Manager en 2024. L'heure est maintenant venue, pour cette solution qui a fait ses preuves localement, de tenter de se déployer au plan national. *« Nous avons commencé à prospecter les autres vignobles en 2025 »*, poursuit Antoine Bordet. La Champagne et le Languedoc sont aujourd'hui aussi dans l'escarcelle de la société dijonnaise qui ne compte pas en rester là. *« La prospection se poursuit,* souligne le directeur, *et nos ambitions sont grandes, sur cet outil qui a réclamé un investissement fort de notre part, mais aussi des Bourguignons. On veut le renforcer. L'intérêt des autres vignobles illustre bien le besoin de tous ces organismes de s'appuyer sur un outil fonctionnel »*. D'autant plus qu'au-delà des ODG, Origine Manager peut s'adresser à tous les acteurs du secteur, tels que les caves coopératives ou le négoce.

Berty Robert

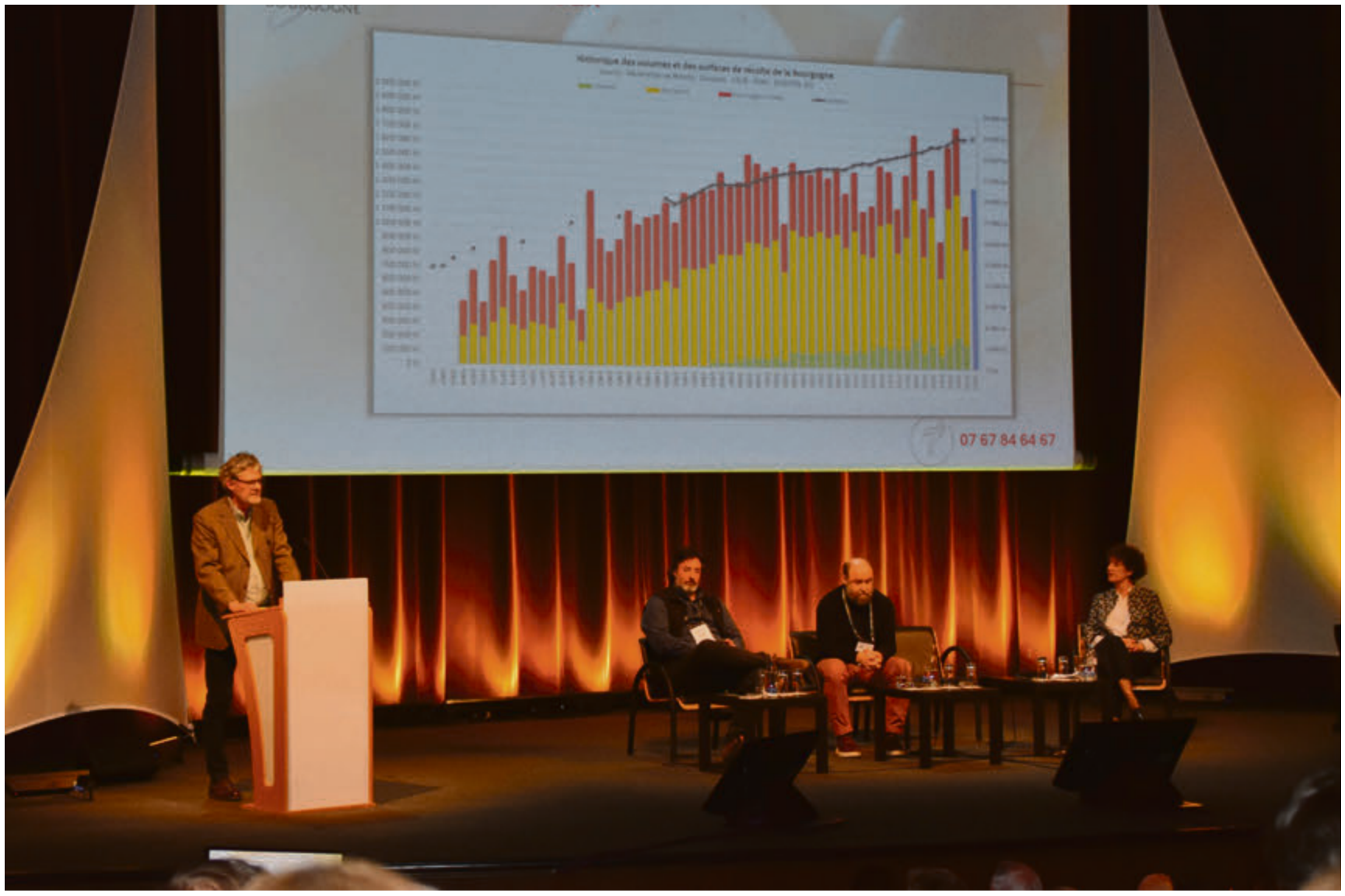




// MATÉRIEL VÉGÉTAL, CLIMAT, MALADIES, PESTICIDES, OGM...

La Bourgogne doit s'interroger face a

Lors du dernier Vinosphère à Beaune, une table ronde sur le nouveau matériel végétal a suscité beaucoup d'intérêt. Une question centrale s'est imposée : comment continuer à produire des vins de Bourgogne en quantité suffisante, avec leur identité, leur finesse et leur lisibilité, dans un contexte de changement climatique, de pression cryptogamique et de fortes attentes sociétales sur l'usage des pesticides ?



Jean-Philippe Gervais présentait la courbe de la production du vignoble de Bourgogne avec des «cassures» et de plus en plus d'aléas provoquant d'importantes variations de rendement.

Le directeur du Pôle technique et qualité du Comité des vins de Bourgogne, Jean-Philippe Gervais a posé le décor sans détour. Oui, les imaginaires bourguignons sont puissants. Oui, le vin de Bourgogne reste un *« produit d'émotion »*, un *« produit d'exception »*. *« Mais j'ai la tristesse de vous dire que la partition est loin d'être jouée »* à l'avenir. Derrière les grands mots sur la tradition, la typicité ou l'excellence, la réalité agronomique est brutale. En relisant l'évolution de la production bourguignonne sur plusieurs décennies, Jean-Philippe Gervais a dessiné une trajectoire en trois temps. D'abord une période chaotique, dans les années 1970 et 1980, marquée par la restructuration du vignoble et des aléas climatiques violents. Puis une vingtaine d'années de développement, avec un vignoble jeune, recentré sur du matériel végétal sélectionné, porté par les cépages emblématiques que sont le pinot noir et le chardonnay. Et puis survient 2003, comme une cassure. À partir de là se mêlent sécheresse, changement climatique, années heurtées, rendements en yo-yo, maladies cryptogamiques.

Moins de volume, des équilibres qui bougent

Cette lecture historique visait à ramener le débat à une réalité technique et viticole très concrète. Le potentiel de la Bourgogne est de deux millions d'hectolitres. Or une année moyenne se situe aujourd'hui autour de 1,5 million. *« L'addition se fait très vite »*, a résumé Jean-Philippe Gervais. À cela s'ajoute le dépérissement qui use le vignoble, raccourcit la durée de vie des ceps, affaiblit leur capacité de production. Le renouvellement reste faible, l'âge moyen du vignoble augmente, les complantations sont nombreuses. L'enjeu pour 2050 est donc de trouver le levier qui permettra d'alimenter les marchés sans abîmer ce qui fait la réputation des vins de Bourgogne. Dans ce diagnostic, un autre chiffre a marqué la salle. En pinot noir, sur l'évolution des moûts, la Bourgogne a *« perdu deux points d'acidité »* et *« gagné 20 g de sucre »*. Pour Jean-Philippe Gervais, c'est *« absolument colossal »* dans les équilibres futurs des vins. Moins de chaptalisation mais plus de risque de surmaturité.

Il constate aussi une double impasse : celle d'une lutte de plus en plus compliquée contre les maladies cryptogamiques, et celle de la lenteur inhérente aux schémas classiques de création variétale. D'où cette conclusion : le matériel végétal devient un levier majeur.

Les NGT, ou l'art de "corriger" l'ADN avec précision

C'est là qu'est intervenu Loïc Le Cunff, ingénieur à l'Institut français de la vigne et du vin, pour éclairer ce que recouvrent réellement ces fameuses nouvelles techniques génomiques (NGT). Son propos a consisté à sortir ces outils du fantasme pour les ramener à leur logique scientifique.

Il s'agit d'intervenir à un endroit extrêmement précis de l'ADN. Faire de la recherche sur les gènes, a-t-il expliqué, c'est comme entrer dans une chambre d'hôtel et tester les interrupteurs pour comprendre lequel allume la chambre, lequel éclaire le couloir, lequel commande une autre lampe. On essaie, on observe, on comprend à quoi sert chaque fonction. Avec l'édition des génomes, le travail consiste à identifier quel *« interrupteur »* génétique agit sur tel caractère, pour pouvoir intervenir de façon ciblée.

Le cœur de cette révolution scientifique tient à une enzyme, Cas9, capable de couper l'ADN à un emplacement déterminé. L'outil permet d'agir à l'endroit choisi. Loïc Le Cunff a rappelé qu'une mutation n'a rien d'un gros mot. Elle est au fondement de l'évolution naturelle et de toute la sélection opérée par l'homme.

En viticulture, les clones, les accessions, les différentes vagues de sélection clonale procèdent de cette logique. Ce qui change avec l'édition des génomes, ce

Expertise-comptable & gestion

EXPLOITATIONS VITICOLES & NÉGOCIANTS

Notre service comptable, social et juridique formé aux évolutions et enjeux du secteur, vous accompagne et vous assiste au quotidien en vous apportant un conseil personnalisé parfaitement adapté à votre activité.

EXPERTISE Latitude COMPTABLE

3 CABINETS À VOTRE SERVICE

CHENÔVE - DIJON

BEAUNE

MÂCON

« Déléguez-nous en toute confiance votre gestion administrative et comptable pour vous concentrer sur votre cœur de métier. »

CONTACT

Tél. 03 80 24 17 10

contact@latitude-ec.com

www.latitude-ec.com

latitude-expertise-comptable

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Mail : ger_fra@orange.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION

Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticoles - Cuveries

au virage des NGT

n'est pas l'existence de la mutation, c'est le fait qu'elle ne soit plus laissée au hasard.

Ce que les vignerons doivent savoir

Pour les vignerons, la question n'était pas de savoir si la mécanique moléculaire est élégante, mais ce qu'elle change concrètement dans la vigne et demain dans la bouteille. Vincent Bottreau, régisseur du domaine d'Ardhuy (Côte-d'Or), a posé les bonnes questions. Peut-on encore parler de pinot noir ou de chardonnay si l'on modifie certains gènes ? Que devient la promesse de typicité ? Qu'en sera-t-il du goût, de la finesse, du vieillissement ?

Pour Loïc Le Cunff si l'on prend l'exemple de l'oïdium, l'un des leviers identifiés concerne le gène MLO. En l'inactivant, le champignon ne parvient plus à pénétrer dans les cellules. La promesse scientifique de ces outils n'est pas de fabriquer un autre cépage, mais de travailler à l'intérieur d'un cépage donné, en y ajoutant une forme de *« technologie embarquée »*.

Cette promesse de précision ne dispense d'aucune vérification. Loïc Le Cunff a insisté sur un point important : une plante ne sort jamais du laboratoire pour être directement livrée au vignoble. Avant l'arrivée chez le pépiniériste, le matériel passe par des étapes d'expertise et d'évaluation. Le cadre réglementaire et technique existe, avec l'examen des performances agronomiques, technologiques et environnementales. Même avec une innovation dite de *« rupture »*, on ne parle pas d'une solution prête à planter dès demain matin.

L'autre interrogation de Vincent Bottreau portait sur la lisibilité réglementaire et commerciale. Que verra le consommateur ? Le vin issu d'une plante éditée devra-t-il l'indiquer ? L'étiquette restera-t-elle lisible pour l'amateur ? L'état actuel de la discussion européenne est clair : l'étiquetage s'arrêterait à la semence, donc au plant, et non au produit fini.

Réduire les pesticides sans réveiller le fantôme des OGM

L'animatrice a relancé le débat sur le travail de pédagogie à mener auprès du grand public. Loïc Le Cunff a répondu en revenant au cadre réglementaire européen, qu'il a présenté comme structuré par plusieurs garde-fous. Pas question de créer des résistances aux herbicides. Pas question non plus de faire produire à la plante ses propres insecticides. Et pas question d'accumuler les modifications sans limite : le seuil de vingt modifications a été cité comme une borne (entre NGT 1 et NGT 2 réglementairement), pensée pour rester dans un ordre de grandeur comparable à celui des mutations que la nature produit elle-même au fil des générations. Reste que la technique ne règle pas tout. Elle ouvre aussi des questions très concrètes sur l'organisation de la filière. Vincent Bottreau a remis sur la table le sujet du rapport aux pépiniéristes, du coût des plants, de la sélection massale et des brevets. Loïc Le Cunff a pris soin de ne pas survendre l'outil. Ces techniques n'ont pas vocation à remplacer la sélection massale. Elles constituent une opportunité supplémentaire, un choix possible, et non un passage obligé. Mais elles pourraient renchérir le prix du plant, puisque les royalties s'appliqueraient au moment de la vente du matériel édité. Elles introduisent aussi un rapport nouveau à la propriété intellectuelle dans un univers viticole qui y est moins accoutumé que les grandes cultures.

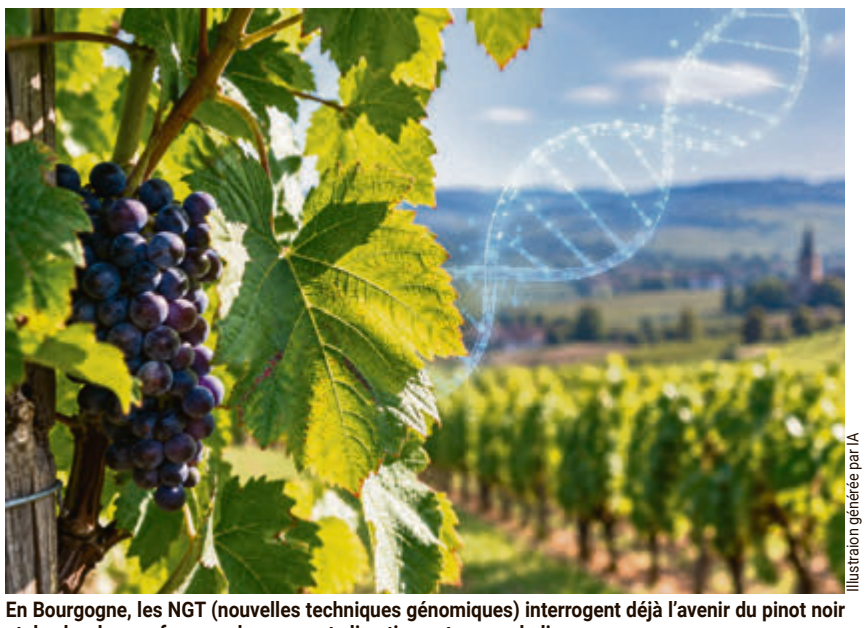
Brevets, pépiniéristes, calendrier : le concret revient vite

Pour un vigneron de la salle la question des brevets devra être encadrée pour éviter les situations de verrouillage. Loïc Le Cunff a cité les réflexions en cours, au niveau européen, pour faciliter l'accès aux brevets et empêcher qu'ils ne deviennent des instruments de blocage ou de captation de la valeur par quelques acteurs. Pour les vignerons, perdre la main sur cette *« brique de base »* serait un basculement majeur. Sur le calendrier enfin, l'ingénieur de l'IFV s'est montré prudent. Son horizon est clair : pour disposer de solutions pleinement opérationnelles, il faut raisonner à l'échelle d'une décennie.

La Bourgogne doit maintenant se positionner

La conclusion de Jean-Philippe Gervais a sans doute été le moment le plus politique de la table ronde. Pour lui, la question n'est plus seulement scientifique. Elle devient collective. Avant de parler au consommateur, la filière doit d'abord travailler sa *« phase d'acceptabilité »*. Il a cité l'exemple du court-noué, pour lequel d'autres voies sont aussi explorées, comme les plants prémunis ou l'identification de facteurs de résistance. Manière de rappeler que les NGT n'arrivent pas dans un désert technique, mais dans un paysage de recherche déjà très dense. Au niveau interprofessionnel, le travail est engagé. Le Cniv (Comité national des interprofessions des vins en France), a déjà ouvert ces réflexions, avec l'idée que les interprofessions montent ensemble en compréhension avant de dégager des positions. En Bourgogne, le sujet n'a pas encore livré sa doctrine. *« Les élus devront se saisir du dossier »*. Mais pour Jean-Philippe Gervais, une chose est acquise : *« le coup est parti »* dans d'autres vignobles de par le monde. Les investissements existent déjà, notamment chez des acteurs proches du vignoble comme les pépiniéristes. La filière bourguignonne n'a donc plus le choix entre subir des innovations pensées ailleurs, ou participer à la construction du cadre dans lequel elles seront utilisées. Derrière l'acronyme NGT, ce n'est pas seulement une technique qui frappe à la porte du vignoble. C'est une question posée aux vignerons de Bourgogne eux-mêmes.

Cédric Michelin



Illustraion générée par IA

En Bourgogne, les NGT (nouvelles techniques génomiques) interrogent déjà l'avenir du pinot noir et du chardonnay face au changement climatique et aux maladies.



Assurance Récolte

À vos côtés pour vous protéger en cas d'aléas climatiques.

Parce que le secteur agricole et viticole
est particulièrement exposé aux risques climatiques,
le Crédit Mutuel vous accompagne pour
vous indemniser rapidement en cas de sinistre.

**Fort d'un savoir-faire de plus de 50 ans
en assurances, le Crédit Mutuel s'engage
dans le cadre de la réforme de l'assurance récolte.**

Pour en savoir plus, renseignez-vous
en Caisse de Crédit Mutuel.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354. N° ORIAS : 07 003 758. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr). Assurance Récolte est une offre de produits d'assurance distribués au travers des réseaux Crédit Mutuel par ACM Courtage, SAS au capital de 800 000 euros – RCS Strasbourg 353 933 492 – siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg, ORIAS n° 07 002 552. Les produits Assurance Récolte sont couverts en coassurance par ACM IARD SA et ALLIANZ IARD SA, entreprises régies par le Code des assurances.



// DENSITÉS DE PLANTATION

Bousculer les idées reçues

Réduire les coûts sans dégrader la qualité des vins : c'était l'ambition des expérimentations conduites pendant plus de dix ans par l'IFV-Sicarex Beaujolais. Les résultats présentés montrent qu'une diminution de la densité de plantation peut être envisagée, à condition de préserver l'équilibre entre surface foliaire et rendement.

Pendant longtemps, les fortes densités de plantation ont constitué un marqueur historique du vignoble beaujolais. Avec des minima réglementaires de 8000 pieds/ha et jusqu'à 9000 pieds/ha dans certaines appellations, les vignes étaient traditionnellement implantées selon des schémas très serrés, souvent à un mètre sur un mètre. Mais au milieu des années 1990, dans un contexte de crise économique, la question de leur pertinence commence à être posée. *« Les professionnels nous ont demandé de faire une étude sur ces densités de plantation avec comme premier objectif la réduction des frais de production »*, a expliqué Jean-Yves Cahurel, ingénieur à l'Institut français de la vigne et du vin (IFV) basé en Beaujolais, lors d'une conférence organisée par la CAVB.

Au-delà de la maîtrise des coûts, les attentes étaient multiples : maintenir, voire améliorer la qualité des vins, faciliter le travail du sol, développer l'enherbement et améliorer la sécurité des opérateurs dans les parcelles les plus pentues.

Pour répondre à ces interrogations, l'IFV-Sicarex Beaujolais a mis en place deux séries d'expérimentations. La première repose sur des essais de plantation réalisés à Jarnioux et au Perréon. Plusieurs densités y sont comparées : une modalité témoin à 1,35 m × 0,90 m, une densité intermédiaire à 1,80 m × 1 m et une conduite en lyre à 3 m × 1 m. Au Perréon, un gobelet traditionnel à 1 m × 1 m est également conservé comme référence.

La seconde approche consiste à transformer des parcelles existantes fortement plantées. À Chénas, Côte-de-Brouilly et Rivolet, les chercheurs ont testé à partir de 2004 l'arrachage d'un rang sur trois ou d'un rang sur deux, accompagné d'une transformation du gobelet en cordon palissé.

« Si l'on devait attendre le renouvellement complet des parcelles pour modifier les densités, cela aurait été très long », a rappelé Jean-Yves Cahurel pour justifier cette seconde voie d'expérimentation. Dans tous les cas, les chercheurs ont cherché à conserver un rapport identique entre surface foliaire exposée et rendement, considéré comme un élément déterminant de l'équilibre physiologique de la vigne.









À la suite de la conférence organisée par la CAVB le 6 février à Beaune sur les modes de conduite de la vigne face au changement climatique, cette série d'articles explore les leviers techniques questionnés par la filière : densité de plantation, architecture de la canopée, gestion de l'eau, maturité des raisins et préservation de l'identité des vins bourguignons.

Pas d'explosion des maladies du bois

L'un des risques redoutés concernait l'impact des transformations sur les maladies du bois. La conversion d'un gobelet en cordon impose en effet des coupes importantes susceptibles de favoriser les contaminations.

Les résultats se sont toutefois révélés rassurants. Sur les trois sites transformés, aucune différence significative n'a été observée sur l'évolution des symptômes d'esca entre les différentes modalités. Jean-Yves Cahurel a attribué ce résultat aux précautions prises lors des interventions. Les coupes ont notamment été réalisées après le débourrement afin de limiter les risques d'infection.

Des rendements finalement proches

Sans surprise, les premières années suivant les arrachages se traduisent par une baisse de rendement proportionnelle à la réduction du nombre de ceps. Mais cet effet s'atténue progressivement. *« À partir de la quatrième année, nous avons régulé les rendements afin de conserver un rapport surface foliaire-rendement identique »*, a précisé l'ingénieur. Au terme du suivi, les différences deviennent relativement faibles. Les modalités les moins denses produisent certes légèrement moins, mais les niveaux atteints restent compatibles avec les objectifs des appellations.

Des grappes plus grosses, mais pas des baies plus grosses

L'un des résultats les plus constants concerne la taille des grappes. À mesure que la densité diminue, le poids moyen des grappes augmente. Ce phénomène a été observé aussi bien dans les essais de plantation que dans les essais de transformation. En revanche, le poids de cent baies demeure pratiquement inchangé. *« Cela venait essentiellement d'un nombre de baies par grappe différent »*, a souligné Jean-Yves Cahurel. Autrement dit, les grappes gagnent en volume sans que les baies individuelles deviennent plus grosses, un point important pour l'interprétation qualitative des résultats.

Une maturité légèrement plus tardive

Sur le plan analytique, les différences restent modestes. Les essais mettent néanmoins en évidence une tendance récurrente : les densités plus faibles présentent généralement une acidité plus élevée et des pH plus faibles. Le degré probable varie peu, mais apparaît parfois légèrement inférieur. Pour Jean-Yves Cahurel, cette évolution pourrait aujourd'hui être perçue différemment qu'au moment du lancement des essais. *« À l'époque, c'était plutôt considéré comme un inconvénient. Avec le changement climatique, cela peut devenir un avantage »*, a-t-il observé. Dans un contexte de recherche de fraîcheur et de maîtrise des degrés alcooliques, cette maturité légèrement plus tardive pourrait en effet constituer un levier d'adaptation intéressant.

Un avantage net face à la pourriture grise

C'est probablement sur ce point que les écarts apparaissent les plus marqués. Les modalités à forte densité se montrent systématiquement plus sensibles à la pourriture grise. Le phénomène est particulièrement visible dans les parcelles conduites en gobelet traditionnel. Selon Jean-Yves Cahurel, cette sensibilité accrue s'explique par une moindre aération des grappes et un entassement plus important de la végétation. Les modalités moins denses bénéficient au contraire d'une meilleure circulation de l'air, limitant l'installation du Botrytis. Cette moindre sensibilité pourrait offrir davantage de souplesse dans la gestion de la date de récolte.

Peu de différences dans le verre

Les analyses œnologiques confirment les observations réalisées au vignoble. L'acidité augmente légèrement lorsque la densité diminue, mais les différences observées sur les polyphénols demeurent limitées. Les dégustations réalisées sur plusieurs années montrent, elles aussi, des écarts faibles et rarement significatifs. Certaines années, les dégustateurs perçoivent davantage d'acidité ou quelques nuances de structure tannique, mais aucune tendance forte ne se dégage. *« Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il y a très peu de différences significatives entre les modalités »*, a insisté Jean-Yves Cahurel.

Une adaptation à accompagner

L'intervenant a toutefois appelé à la prudence sur les sols les plus superficiels. Dans ces situations, la réduction de densité doit s'accompagner d'une gestion attentive de l'enherbement et de la nutrition azotée afin d'éviter une concurrence excessive avec la vigne.

Les travaux menés depuis plusieurs années sur les porte-greffes constituent également une piste complémentaire pour adapter les systèmes viticoles aux nouvelles contraintes climatiques.

Après plus d'une décennie d'observations, la conclusion des chercheurs est claire : la réduction de densité n'altère pas la qualité des vins dès lors que l'équilibre entre surface foliaire et rendement est préservé. Un résultat qui remet en question plusieurs certitudes historiques et ouvre de nouvelles perspectives pour l'évolution des vignobles à forte densité.

Cédric Michelin



// MARCHÉ DES VIGNES

Côte-d'Or, Chablisien : transmettre au sommet du marché

Fondateur de Vitaceae, cabinet indépendant d'intermédiation et de conseil en transactions viticoles premium en Champagne et en Bourgogne, Philippe Petit livre un éclairage sur les bonnes conditions à mettre en place lors de la session d'un domaine viticole, dans le contexte bourguignon.

Le bilan 2025 du marché des vignes[1] confirme une Bourgogne à contre-courant. Quand le vignoble bordelais recule de près d'un quart et que le Beaujolais perd 18 %, les appellations de la côte de Beaune progressent de 20 %. Le bourgogne premier cru blanc atteint environ 2,7 millions d'euros l'hectare (+6 %), le premier cru rouge 1,15 million (+11 %). Mais le sommet se resserre. Dans l'Yonne, chablis et petit-chablis ne gagnent que 3 % après deux années à +20 et +34 %, et affichent surtout seulement vingt-sept ventes, soit 18 % de moins qu'en 2024. Le bourgogne régional y recule de 2 %. En Saône-et-Loire, les appellations sont stables. La hausse n'est plus régionale : elle se concentre sur quelques hectares de Côte-d'Or, pendant que les transactions se raréfient. Pour les familles propriétaires, c'est cette combinaison qui compte.

Ce que j'observe dans le vignoble, c'est qu'un patrimoine qui s'apprécie complique mécaniquement sa propre transmission : soultes plus lourdes entre héritiers, droits de mutation plus élevés, financement de reprise hors de portée pour l'enfant qui veut poursuivre. Et quand le nombre de ventes s'effondre, un second effet s'ajoute : les points de comparaison disparaissent. Évaluer une parcelle devient plus difficile l'année même où elle vaut le plus cher.



Illustration IA

Dans un contexte où la valeur du foncier bourguignon est très élevées , la transmission d'un domaine viticole se prépare plusieurs années à l'avance.

Le marché s'est adapté avant les statistiques. Les prix bourguignons sont désormais influencés par les cessions de parts de sociétés, que les bilans fonciers ne captent qu'indirectement. La détention s'organise en sociétés civiles et en groupements fonciers ; la transmission se joue dans les statuts, les pactes d'associés et les baux autant que dans le cadastre. Trois chantiers font la différence, et tous demandent du temps : clarifier la gouvernance — qui poursuit, qui sort, à quelles conditions ; examiner l'architecture de détention ; mettre le dossier en ordre — titres, baux écrits, comptes. Sur le terrain, c'est souvent le troisième qui retarde tout : des baux restés verbaux, des limites de parcelles jamais reprises, des comptes d'associés qu'on n'a pas soldés. Leur mise en œuvre relève des conseils réglementés de la famille, notaire et expert-comptable en tête. Leur anticipation ne relève que de la famille. Les transmissions qui se dénouent bien sont engagées trois à cinq ans avant l'échéance.

Dans un marché au sommet et qui se referme, l'impréparation coûte plus cher que jamais — en droits, en tensions, parfois en perte de l'outil. La hausse des prix n'est pas une raison d'attendre : c'est la meilleure raison de commencer.

Philippe Petit

(1) Source des données : Safer, bilan 2025 du marché des vignes.

// EN BREF

Vins californiens Une crise profonde sur fond de tensions diplomatiques

Le vin américain, dont 80 % provient de Californie en particulier de la Napa Valley, subit de plein fouet la politique commerciale de Donald Trump. En représailles aux taxes douanières, le Canada — qui représentait un tiers des exportations — boycotte les bouteilles étasuniennes depuis mars 2025. Résultat : la valeur exportée a plongé de 78 %, soit une perte de 357 millions de dollars en un an. À ce choc géopolitique s'ajoute une déprime du marché intérieur. Avec un prix moyen de 56 dollars la bouteille, le vin perd du terrain face à la bière, au cannabis ou aux nouveaux médicaments coupe-faim. L'oenotourisme pâtit également de l'absence des visiteurs canadiens. Acculés par des stocks massifs et le renchérissement des équipements importés, les viticulteurs réduisent leurs rendements. Dans la Napa Valley, certains choisissent désormais de déplanter leurs vignes. Cette crise historique favorise une consolidation brutale du secteur, marquée par une multiplication des domaines mis en vente.

Emergence L'Irlande, nouvel acteur viticole ?

Longtemps considérée comme trop fraîche et humide pour la vigne, l'Irlande voit émerger une petite viticulture que le réchauffement climatique pourrait accélérer. Le pays compte désormais plus d'une douzaine de vignobles, notamment dans les comtés de Wexford, Cork, Waterford, Dublin, Mayo et Kilkenny. Le plus important, Old Roots Vineyard, près de Wellingtonbridge (Wexford), s'étend sur environ 4 ha et compte plus de 11 000 pieds. Cabernet sauvignon, Chardonnay, Pinot noir et Pinot blanc y côtoient Riesling et Gewürztraminer. Le domaine produirait jusqu'à 8 000 litres de vin, soit environ 20 000 bouteilles de 40 cl. Autre pionnier, David Llewellyn, à Lusk, dans le comté de Dublin, s'est distingué avec le Rondo, cépage hybride particulièrement adapté au climat frais : il a décroché en 2024 un grand or et deux médailles d'or dans un concours international consacré aux cépages résistants aux maladies. L'essor de la viticulture irlandaise reste cependant embryonnaire : rendements faibles, humidité et maladies compliquent la production. Mais les projets se multiplient. À Slane, dans le comté de Meath, un investissement de 3 à 4 M d'euros vise une première vendange en 2029 et jusqu'à 90 000 bouteilles par an. L'Irlande ne menace pas encore Bordeaux, mais elle pourrait bien devenir l'une des nouvelles frontières septentrionales du vin européen.



// EXPÉRIMENTATION

Le drone de pulvérisation prend son envol dans le Beaujolais

Si la pulvérisation par drone ouvre de nouvelles perspectives, notamment dans les parcelles les plus pentues, elle reste aujourd'hui encadrée par une réglementation stricte et nécessite encore des références techniques.

Le bourdonnement du drone a remplacé, le temps d'une matinée, celui des atomiseurs. Mardi 21 juillet, une quarantaine de viticulteurs du Beaujolais se sont retrouvés sur une parcelle de la Sicarex Beaujolais, à Rivolet, pour assister à une démonstration de pulvérisation par drone organisée par la chambre d'agriculture du Rhône, en partenariat avec Abot, distributeur des drones DJI en France.



Axel Janson de Couët/CA69

À Rivolet, mardi 21 juillet, une démonstration organisée par la chambre d'agriculture du Rhône a permis aux viticulteurs de découvrir les possibilités offertes par le drone de pulvérisation.

Une évolution qui répond aux contraintes du vignoble

L'objectif n'était pas de traiter une vigne, mais bien de présenter une technologie qui pourrait progressivement trouver sa place dans les exploitations : pour cette démonstration, le drone DJI T50 n'a d'ailleurs pulvérisé que de l'eau. *« Il ne s'agissait pas d'effectuer un traitement phytosanitaire. Nous voulions avant tout montrer le fonctionnement du drone et expliquer toute la réglementation qui encadre désormais son utilisation »*, explique Axel Janson de Couët, conseiller viticole à la chambre d'agriculture du Rhône. Cette matinée intervient volontairement quelques semaines après l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation autorisant, sous certaines conditions, la pulvérisation par drone sur des parcelles agricoles présentant plus de 20 % de pente. Une évolution qui concerne directement le Beaujolais et les territoires de pentes, plus hostiles aux traitements. « Dans le Rhône, nous avons beaucoup de vignes qui répondent à ce critère. C'est donc une technologie qui présente un véritable intérêt pour notre territoire », souligne Axel Janson de Couët. Parmi les participants figuraient principalement des viticulteurs du Beaujolais, venus de Rivolet, Quincié, Fleurie, Morgon, Régnié, côte de Brouilly ou encore des secteurs vallonnés autour de Saint-Germain-Nuelles. Ces derniers exploitent des parcelles où les fortes pentes compliquent le travail quotidien, avec la seule possibilité d'utiliser un atomiseur porté sur le dos. *« L'un des principaux avantages du drone est de réduire considérablement la pénibilité. Un atomiseur est lourd et, dans les pentes, le travail est particulièrement difficile »*, rappelle Axel Janson de Couët.

Un outil complémentaire

À cela s'ajoute un autre bénéfice : *« même si les viticulteurs portent des équipements de protection, ils restent davantage exposés aux produits lorsqu'ils utilisent un atomiseur. Avec le drone, le pilote travaille à distance »*, précise-t-il. Le drone ne prétend toutefois pas remplacer l'ensemble des matériels existants : au sein des parcelles mécanisables, les tracteurs enjambeurs restent parfaitement adaptés. En revanche, dans les vignes les plus escarpées ou conduites à forte densité, le drone apporte une réponse supplémentaire afin de réduire la pénibilité et permettre aux viticulteurs de gagner du temps. Par ailleurs, le drone apporterait également une précision supplémentaire grâce à sa technique de pulvérisation. *« Contrairement aux canons fixes ou oscillants qui traitent principalement les contours de la parcelle, le drone intervient directement au-dessus de la végétation et atteint plus facilement le cœur de la vigne »*, explique Axel Janson de Couët. Le DJI T50 présenté à Rivolet dispose d'une cuve de 40 litres, bien supérieure aux capacités d'un atomiseur à dos. Cette autonomie permet également de réduire les interruptions liées au remplissage.

Acquérir des références

Au-delà du simple aspect démonstratif, cette matinée avait aussi une vocation scientifique. *« La réglementation s'appuie sur des essais réalisés entre 2019 et 2021 avec des drones plus anciens. Aujourd'hui, les matériels ont beaucoup évolué. Nous voulions donc acquérir de nouvelles données »*, indique Axel Janson de Couët. Les équipes ont ainsi testé différentes configurations de pulvérisation, avec 3 tailles de gouttes : 100, 200 et 300 microns. Ces différentes options ont été évaluées, tout comme plusieurs trajectoires de vol selon la configuration de la parcelle. Le drone évoluait à environ 2 m au-dessus du feuillage, en suivant les courbes de niveau plutôt que la pente. *« Ce choix permet à la fois d'économiser de la batterie et d'obtenir une meilleure qualité de pulvérisation »*, précise le conseiller viticole. Pour mesurer l'efficacité des différents réglages, des papiers hydrosensibles avaient été installés à différents niveaux de la végétation afin d'observer précisément la répartition des gouttelettes. *« Nous analysons actuellement toutes ces données afin d'identifier les paramètres de vol les plus performants. L'objectif est ensuite de pouvoir conseiller les viticulteurs sur les meilleures pratiques »*.

Des contraintes techniques et économiques

Si la technologie séduit, elle représente cependant un investissement conséquent : le drone présenté à Rivolet coûte environ 20 000 à 25 000 ¤, auxquels s'ajoutent plusieurs batteries, un groupe électrogène nécessaire pour le rechargement des batteries pendant l'utilisation, ainsi que les équipements nécessaires à l'utilisation du drone. « Une fois que l'on prend en compte la formation obligatoire de télépilote, les analyses de risques imposées par l'aviation civile et l'ensemble des équipements, il faut compter une enveloppe comprise entre 35 000 et 40 000 euros », détaille Axel Janson de Couët. Les batteries offrent environ dix minutes d'autonomie chacune mais fonctionnent en rotation permanente, permettant au drone de poursuivre les traitements quasiment sans interruption. Au terme de cette matinée, les échanges se sont poursuivis autour des nombreuses questions réglementaires qui entourent encore cette pratique. Si le drone suscite un réel enthousiasme, son utilisation demeure limitée à certains produits et à des situations bien précises : « Les viticulteurs sont globalement très intéressés, mais il existe toutefois encore plusieurs freins réglementaires et nous avons besoin de poursuivre les essais afin de disposer de davantage de références techniques », résume Axel Janson de Couët. *« Je pense que, dès l'année prochaine, des vignes du Beaujolais seront traitées par drone. Notre objectif est désormais d'accompagner les viticulteurs pour qu'ils puissent utiliser cette technologie dans les meilleures conditions possibles »*.

Charlotte Bayon





// FOCUS

Drone : que dit la réglementation ?

Depuis le printemps 2026, la pulvérisation de produits phytos par drone est encadrée par un nouveau dispositif réglementaire. Si cette évolution ouvre des perspectives pour les vignobles en forte pente, elle reste limitée afin de garantir la protection de la santé humaine et de l'environnement.

Quelles parcelles sont concernées ?

L'utilisation d'un drone est autorisée sur les parcelles agricoles présentant une pente supérieure ou égale à 20 %, ainsi que sur les vignes mères de portegreffes conduites au sol, sans condition de pente. Un cadre d'expérimentation est également prévu pour d'autres cultures ou situations, sous réserve d'une autorisation spécifique.

Quels produits peuvent être appliqués ?

Le recours au drone ne concerne pas tous les produits phytopharmaceutiques. Seuls peuvent être utilisés les produits de biocontrôle, les produits autorisés en agriculture biologique, les produits à faible risque reconnus par la réglementation européenne et uniquement lorsque leur autorisation de mise sur le marché prévoit un usage par drone. Les herbicides ne sont notamment pas concernés par ce dispositif.

Une autorisation obligatoire

Avant toute intervention, l'exploitant doit déposer un programme d'application auprès du préfet de région au moins deux mois avant la première pulvérisation. Le dossier doit notamment préciser les parcelles concernées, les produits utilisés, les modalités d'application et les mesures mises en œuvre pour limiter les risques. Le décideur de l'application doit être titulaire d'un Certiphyto « Décideur », tandis que l'opérateur réalisant le traitement doit disposer d'un Certiphyto « Applicateur ». À cela s'ajoutent les obligations propres au télépilotage des drones : formation spécifique, respect de la réglementation aérienne et réalisation, dans certains cas, d'une analyse de risque (SORA) conformément aux exigences de l'aviation civile.

Distances de sécurité

La réglementation impose également des mesures destinées à protéger les riverains. Une distance minimale de 20 mètres doit être respectée vis-à-vis des lieux accueillant des personnes présentes ou des riverains, sauf si l'autorisation de mise sur le marché du produit prévoit une distance supérieure, qui s'applique alors. Pendant toute la durée des opérations, l'accès à la zone traitée doit être interdit aux personnes étrangères au chantier. D'autres prescriptions concernent également la protection des points d'eau, la préparation de la bouillie phytosanitaire et la limitation des risques de dérive.

C.B

// COOPÉRATIVE LA CHABLISIENNE

Les aléas climatiques imposent la prudence »

Après une année marquée par des gelées printanières et une sécheresse importante, Damien Leclerc, directeur général de la cave coopérative « La Chablisienne » fait le point après les vendanges.



Estelle Roy, œnologue et Damien Leclerc, directeur général de La Chablisienne.

« On a vite oublié les différents aléas climatiques de l'année parce que l'été a été particulièrement intense et atypique. On avait débuté l'année par des problématiques de gelée de printemps, cela avait déjà fortement impacté certains villages », se remémorait Damien Leclerc, directeur général de la coopérative La Chablisienne. *« Avec les hivers doux que nous vivons, la vigne est exposée plus longtemps aux problèmes de débourrement. Pendant longtemps, on parlait de saints de glace présents quelques jours au mois de mai. Aujourd'hui, la vigne débourre fin mars, ce qui fait du mois d'avril une période critique »*. Cela a fragilisé les vignes qui ont ensuite fait face à des mois secs. *« Sur les 3 mois d'été, nous avons subi plusieurs périodes caniculaires. À ce stade, en cumulant tous les dégâts liés au climat, on se retrouve avec 40 % de volumes en moins par rapport à une année normale. Cela reste une moyenne et, certains vignerons s'en sortent mieux que d'autres »*, poursuivait-il. Pour donner quelques chiffres : la cave coopérative commercialise, environ 8 millions de bouteilles sur de bonnes années, dont 2/3 qui sont destinés à l'export. Même si l'année est mauvaise, Damien Leclerc relativisait. La campagne 2025 était *« une bonne année pour nos producteurs durant laquelle on a pu reconstituer un peu de VCI »*. Pour cette campagne-ci, le DG constate des *« jus très sucrés. On a une belle fraîcheur et on a de jolis arômes. Ce millésime sera forcément différent des autres parce que c'est vraiment très riche, mais on reste optimistes. On est en pleine étape de vinification, c'est encore un peu tôt pour se prononcer, mais on va tout faire pour que ce millésime garde la typicité du Chablisien »*. Ce changement climatique induit effectivement une *« évolution du profil de vins. Pendant très longtemps, on était plutôt sur des vendanges fin septembre, début octobre. On était donc obligés de chaptaliser pour remonter le degré d'alcool. L'alcool reste un conservateur, donc si le vin a un degré trop faible, les vins ne tiendront pas dans le temps »*.

Une évolution du profil du vin

Ces dernières années, Damien Leclerc expliquait ne plus avoir besoin de chaptaliser, permettant au vin d'avoir des sucres *« 100 % naturels »*. *« Le revers de la médaille, c'est qu'effectivement, quand on a des teneurs en sucres qui sont plus élevées, en règle générale, ça s'accompagne d'une acidité un peu plus faible »*, observait-il. Damien Leclerc se souvenait encore le 17 août dernier, lorsqu'ils ont commencé à récolter les vendanges faites par leurs coopérateurs. Une période plus longue que prévu. *« Nous avons été présents pendant trois semaines, en temps normal, c'est seulement 10 à 12 jours. Entre les secteurs gelés, ceux ayant eu de la pluie permettant d'avancer la maturité, la campagne a été longue et atypique. Il fallait faire preuve de calme et de patience pour apporter les bonnes réponses »*, relayait-il. Pour ce responsable de cave coopérative en poste depuis 18 ans, plusieurs outils sont encore à portée de main pour limiter les dégâts : le VCI, les assurances aléas climatiques et le rendement. *« En cumulant les trois outils, on peut s'en sortir »*, ajoutait-il. Il confiait cependant, rester *« prudent sur la mise en marché car on tient clairement compte de la récurrence des aléas climatiques »*. Pour rappel : *« de 2012 à 2020, on se souvient encore de 2016, une année très difficile, suivie par 2022, 2024 et 2026. On observe que cela devient récurrent. Sur les dix dernières années, on a eu deux années difficiles, tandis que sur les six dernières années, on en a vécu trois »*, analysait Damien Leclerc.

Charlotte Sauvignac





// TÉMOIGNAGE

Vendanges d'hier à aujourd'hui

Elle a connu ses premières vendanges en 1974, lui a grandi entre les tracteurs et les cuves. Bernadette et Pierre-Valéry Brossette ont vu les sécateurs reculer devant la machine, les récoltes avancer de septembre à août et les tablées se transformer. Deux générations, un même attachement au métier et quelques souvenirs, qui racontent un demi-siècle de vendanges, entre nostalgie et nouveaux défis.



Pierre Brossette

Une équipe de vendangeurs au domaine Brossette, un souvenir des grandes tablées et des vendanges encore largement manuelles.

Elle a connu ses premières vendanges en 1974, lui a grandi entre les tracteurs et les cuves. Au domaine familial, Bernadette et Pierre-Valéry Brossette ont vu les sécateurs reculer devant la machine, les récoltes avancer de septembre à août et les tablées se transformer. Deux générations, un même attachement au métier et quelques souvenirs, qui racontent un demi-siècle de vendanges, entre nostalgie et nouveaux défis.

Des vendanges d'hier à aujourd'hui, les temps ont changé

« J'ai fait mes premières vendanges en 1974, l'année de mon mariage ». Cinquante-deux campagnes plus tard, Bernadette Brossette n'a rien oublié. Ni les journées qui s'allongeaient, ni le mois nécessaire pour préparer la saison et presque autant pour tout remballer. À ses côtés, son fils Pierre-Valéry, 51 ans, appartient à la génération suivante. *« J'ai toujours été dans les locaux de vendanges, dans les tracteurs ou dans les cuves. J'ai été baigné dans l'univers viticole dès ma plus tendre enfance »*, raconte-t-il. Un héritage qui remonte au moins à 1710, auquel le temps offre ainsi un drôle de miroir.

Le changement le plus frappant tient peut-être au calendrier des vendanges, autant qu'à la météo qui l'accompagne. *« C'était fin septembre, quelquefois début octobre »*, se souvient Bernadette. Cette année, les vendangeurs ont travaillé sous près de 35 °C. *« Quand c'était fin septembre, lorsqu'on arrivait à 25 °C, c'était bien! Cette année, je reconnais leur courage, pour travailler dur sous de telles températures »*, assure-t-elle. Une dizaine de degrés séparent les souvenirs de la réalité actuelle, tandis que les horaires s'adaptent : les vendangeurs ont démarré à 6 h 30 cette année, contre 7 h 30 autrefois. Pierre mesure cette évolution à son échelle, fort de plusieurs décennies en tant que vigneron. *« Avant, on commençait sur la deuxième quinzaine de septembre. Maintenant, on est plus souvent sur la deuxième quinzaine d'août. On a vraiment avancé de trois semaines en trente ans »*. Avec les canicules, adapter les journées devient une nécessité. *« Quand il fait plus de 40 °C l'après-midi, pour les vendangeurs, ce n'est pas faisable. Nous devons donc nous adapter, trouver des solutions pour que le travail se fasse dans des conditions raisonnables »*.

Un esprit familial regretté

Lorsque mère et fils remontent le fil des années, les tablées sont indéniablement symboliques d'une période de travail intense, qui invitait à se réunir autour d'un repas convivial, très important pour la famille Brossette. *« Autrefois, la maison logeait et nourrissait toute l'équipe. Pour nous, l'ambiance familiale était primordiale »*, explique Bernadette Brossette. Son fils, quant à lui, se rappelle encore son grand-père maternel qui prêtait volontiers main-forte aux fourneaux. *« Au petit-déjeuner, nous mangions du lard chaud. Les premiers jours, ceux qui ne connaissaient pas regardaient ça d'un drôle d'œil. Le deuxième matin, il n'y avait plus rien dans les assiettes! »* Le soir, le grand-père préparait la *« popote »*. Une cuisine généreuse et traditionnelle, avec *« du beurre, de l'huile, de la crème dans les patates, de la crème dans les pâtes »*. À la fin des vendanges, raconte le vigneron, les vendangeurs l'applaudissaient. Les grandes équipes ont, elles aussi, laissé quelques souvenirs derrière elles. *« Il y avait toujours un clown, comme dans une salle de classe »*, sourit Pierre Brossette. Certains se sont même rencontrés dans les vignes avant de se marier.

Des évolutions, pour le meilleur et pour le pire

La révolution la plus spectaculaire reste mécanique : les crémants sont toujours cueillis à la main, mais environ 90 % du reste du vignoble est désormais récolté à la machine. *« Aujourd'hui, on est six et on fait environ deux hectares par jour, sans s'affoler. Si on voulait faire la même chose entièrement à la main, il faudrait être 80 »*. La machine permet aussi d'attendre quelques jours lorsque le raisin n'a pas atteint sa maturité optimale. Pour Pierre, c'est *« la grande évolution positive »*. En outre, sur le domaine de la famille Brossette, l'humain passe avant tout. *« Les gens ne sont pas des robots, ce ne sont pas des numéros. J'ai hérité de la grande symbolique humaine laissée par mes parents et nos ancêtres avant eux »*. Bernadette Brossette, elle, regarde son fils poursuivre l'histoire familiale avec autant de fierté que d'inquiétude : entre aléas climatiques, marché du vin et poids administratif, *« il faut être très, très courageux »*. Et elle en est convaincue : *« S'il n'y a pas une solidarité familiale, intergénérationnelle, il n'y a plus d'exploitation »*. Après 52 vendanges, le décor a donc beaucoup changé. Les grandes tablées se sont réduites, la machine traverse désormais les rangs et août a remplacé septembre. Mais chez les Brossette, une chose résiste plutôt bien au passage des années : cette volonté de faire des vendanges, encore et toujours, une aventure humaine et familiale.

Charlotte Bayon



Terres de Bourgogne

ABONNEMENTS

OFFRE SPÉCIALE AUTOMNE

Valable jusqu'au 30 novembre 2026

OFFRE RÉSERVÉE AUX EXPLOITATIONS NON ABONNÉES

L'AUTOMNE 2026

ARRIVE AVEC SA FRAICHEUR !

Et oui, pour tout nouvel abonnement,
une superbe bouteille isotherme de 500 ml OFFERTE !

PRATIQUE, ELLE VOUS ACCOMPAGNERA TOUTE L'ANNÉE.

Avec poignée pliable et double paroi sous vide intérieur et extérieur en acier inoxydable, finition brillante.
Maintient la température des boissons chaudes jusqu'à 12 heures. **(d'une valeur de 25 €)**



Mon choix

• **TERRES DE BOURGOGNE**
papier + numérique + suppléments
(agenda, barème d'entraide, colza, terre d'élevage)

☐ **130 €** — 1 AN

☐ **234 €** — 2 ANS (-10 %)

+ REVUES RÉUSSIR

	1 AN — 69 € PAR REVUE	2 ANS — 138 € PAR REVUE
RÉUSSIR BOVINS VIANDE	☐	☐
RÉUSSIR GRANDES CULTURES	☐	☐
RÉUSSIR FRUITS & LÉGUMES	☐	☐
RÉUSSIR VOLAILLES	☐	☐
RÉUSSIR PORC	☐	☐
la chèvre — LA CHÈVRE	☐	☐
RÉUSSIR LAIT	☐	☐
Pâtre — PÂTRE	☐	☐
RÉUSSIR VIGNE	☐	☐
RÉUSSIR BIO — numérique **UNIQUEMENT** (accès intégral)	☐	☐

TOTAL €

Mes coordonnées

RAISON SOCIALE

NOM

PRÉNOM | DATE DE NAISSANCE

RUE

CP | VILLE

TÉL. | PORT.

E-MAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

Mon règlement

Je règle €

☐ Par virement

IBAN: FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 — BIC: AGRIFRPP810

☐ Par CB par téléphone

☐ Par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par mandat SEPA

IBAN BIC

SIGNATURE

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Terres de Bourgogne pour la gestion des abonnements et la diffusion de mailing. Elles sont conservées pendant la durée de notre relation commerciale et sont destinées à la gestion de votre abonnement, ainsi qu'à l'envoi d'informations ou de publicités pour le compte de nos partenaires du secteur agricole. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant Terres de Bourgogne – Service abonnement. Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : https://conso.bloctel.fr/.

TERRES DE BOURGOGNE,
une équipe de 13 collaborateurs professionnels à votre service parmis lesquels 5 journalistes chevronnés qui vous apportent chaque semaine de l'information fiable, précise, objective, compréhensive et qualitative.

BULLETIN À RETOURNER ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT
à **TERRES de BOURGOGNE** - 1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

// FOIRE DE OUANNE

89

Un évènement qui prend de l'ampleur

La 52e édition de la foire agricole de Ouanne se tenait le 20 septembre dernier dans la commune de Saint-André-sur-Ouanne. Sous un soleil radieux, les participants étaient au rendez-vous.

Le temps d'une journée, la commune de Ouanne s'était transformée en représentation agricole grandeur nature. De nombreux habitants étaient présents pour participer au vide-grenier qui bordait les ruelles du village. En avançant dans les rues passantes, des pancartes affichaient une parcelle revisitée en parcs pour animaux. De nombreux éleveurs avaient joué le jeu en exposant des cochons, des bovins, ovins, caprins, ânes, chevaux et poules. Julianne, bénévole au pôle *« animaux »* animait les passages dans le box destiné aux animations. *« De mon côté, je suis en charge des éleveurs de chevaux et poneys et j'anime les passages. Cette année, nous avons collaboré avec M. Arnoult qui réalise, tout au long de la journée, des démonstrations de chiens de troupeau avec des brebis appartenant à un éleveur »*, expliquait-elle, micro en main. À côté de cela, les visiteurs ont pu assister à des spectacles équestres et à du sport canin à plusieurs niveaux. Manon, seconde bénévole du pôle était en charge de la gestion des animaux d'élevage. Pour cette édition 2026, elle a eu l'occasion de collaborer avec une quinzaine d'éleveurs locaux qui ont exposé leurs bêtes. *« De nombreux exposants sont présents à côté de leurs bêtes. L'objectif est de renouer contact avec les visiteurs. Les éleveurs souhaitent expliquer, sensibiliser et vulgariser les visiteurs au métier d'agriculteur »*, affirmait-elle.

Défilé de chars : la cerise sur le gâteau

En reprenant la marche, nous avons découvert des expositions de vieux matériels, qui permettaient, comme le disait Manon, d'avoir *« un lien concret avec le monde agricole »*. L'église, elle, proposait une exposition locale d'œuvres d'art. En descendant sur la place centrale, une estrade présentait de nombreux élus, dont un bénévole de l'association Ouanne Forterre, Joseph Luccarini. *« Cette foire est un moment de rencontre, de partage et de convivialité. Elle permet de mettre en valeur le savoir-faire de nos artisans, de nos commerçants, de nos producteurs et de tous les professionnels qui participent à la vitalité de notre territoire. Cette foire est aussi l'occasion de faire vivre nos traditions, de renforcer les liens entre les générations et de rappeler combien il est important de se retrouver autour d'événements qui rassemblent »*, déclarait-il. À 16 heures pétantes, les chars ont commencé à défiler. *« Cette année, nous avons souhaité réaliser un défilé sur le thème « Raconte-moi le monde » où de vieilles voitures comme des 4L ou des deux chevaux, ainsi qu'une dizaine de chars étaient présents, et à laquelle de nombreux villages environnants ont souhaité participer, que ce soit Ouanne, Merry-Sec, Coulangeron ou encore Escamps. Cet événement clôture notre belle foire »*, commentait Manon. En 2024, la foire agricole de Ouanne avait rassemblé 5 000 personnes.



Charlotte Grenon, gérante de la structure « un sabot dans la main » a proposé plusieurs spectacles équestres le 20 septembre dernier, dans le cadre de la 52e édition de la Foire de Ouanne.

Charlotte Sauvignac

// À BEAUNE

21

Nouveaux murs pour le Crédit Agricole et Square Habitat

La banque et sa filiale de l'immobilier sont désormais installées dans deux agences toutes neuves, près de la Cité des Vins.

Elle s'appelle Cité des Vins et c'est logique : la nouvelle agence qui rassemble le Crédit Agricole et Square Habitat, filiale immobilière de la banque, se trouve à quelques encablures de la Cité des vins et des Climats de Bourgogne de Beaune. Inaugurés le 17 septembre, ces nouveaux locaux sont en fonction depuis le mois de juillet. Beaucoup plus accessibles que l'ancienne agence située en centre-ville, ils traduisent la volonté du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne de s'inscrire en faux face à la tendance qui voudrait que le secteur bancaire, poussé par la croissance du numérique, abandonnerait progressivement ses réseaux d'agences « physiques ». Il s'agit de la 119e agence du réseau qui correspond au nouveau concept voulu par le Crédit Agricole. Écrans tactiles et tablettes sont bien présents afin de correspondre aux nouvelles habitudes de la clientèle. *« Rassembler sur un même lieu une agence bancaire et une agence immobilière, c'est le moyen d'apporter des réponses globales à l'ensemble de nos clients »* souligne Aurélie Cléau, directrice de l'agence Cité des Vins de Beaune. *« Dans notre stratégie de développement, cette nouvelle agence est essentielle, en plus de l'agence Beaune Saint-Nicolas et du centre d'affaires au nord de Beaune »*.

Un renforcement incontournable

De son côté, l'agence immobilière Square Habitat est placée sous la direction de Damien Guyon. La filiale immobilière du Crédit Agricole, qui exerce les métiers de syndic, de transaction et de gestion locative, a fêté les vingt ans de sa création cette année et l'agence de Beaune célébrera les 15 ans de son ouverture en 2027. Pour Emmanuel Vey, directeur général du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, renforcer la présence de la banque sur un secteur aussi attractif que celui de Beaune était incontournable : *« on ouvre de nouvelles agences et on en rénove d'autres. Nous avons, de ce point de vue, concrétisé un plan d'investissements très ambitieux. Non, la banque traditionnelle, avec l'humain et le territoire, n'est pas morte, ce qui ne nous empêche pas de développer le digital et la dématérialisation. »* Le directeur général concluait son propos en rappelant que, mi-2026, la banque avait financé pour 1,5 milliard d'euros de projets sur les quatre départements qu'elle couvre : Aube, Côte-d'Or, Haute-Marne et Yonne. Emmanuel Vey a ensuite inauguré l'agence en coupant symboliquement le ruban en compagnie de Marie-Paule, une cliente beaunoise depuis… 1956 !



L'inauguration s'est faite en présence d'Emmanuel Vey, directeur général du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, d'Isabelle Fauconnier, vice-présidente de la caisse régionale, de Jonathan Bonvalot, vigneron et président de la caisse locale de Beaune et de Damien Guyon, directeur de l'agence immobilière Square Habitat.

Berty Robert

// PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN

71

Mieux connaître les châtaigniers du Morvan

Le 24 août au Musée Bibracte de Saint-Léger-sous-Beuvray (71), le Parc naturel régional du Morvan (PNRM) proposait une restitution du travail réalisé sur l'identification variétale des châtaigniers du Morvan.

Lundi 24 août, au Musée de Bibracte, s'est donc tenue la restitution des travaux menés par Wafae Sfa, étudiante à l'Université de Toulouse en Master 2 Man & Biosphère, sous la responsabilité de Ludivine Guérineau, chargée de missions au Parc du Morvan sur l'émergence et le développement de filières agricoles diversifiées.

Pour rappel, Wafae Sfa a effectué un stage de 6 mois sur la thématique de l'identification variétale des châtaigniers du Morvan et qui avait donc pour mission de mettre en place un protocole de caractérisation et d'identification des châtaignes et marrons du Morvan. Pour y parvenir, une approche transversale et pluridisciplinaire a été mise en œuvre, en collectant des données de terrain recueillies auprès des producteurs, habitants et acteurs locaux et en les croisant avec les données scientifiques, afin de renforcer l'expertise sur le châtaignier.
La présentation des résultats préliminaires de l'analyse variétale, s'est déroulée sous l'œil d'une trentaine de participants dont Sylvain Mathieu, président du Parc naturel régional du Morvan, Yohann Dufour, vice-président en charge de l'agriculture ainsi que des producteurs, professionnels du châtaignier et habitants.

À travers le temps

Avant d'aborder les résultats, il est indispensable de rappeler le contexte précédent de cette étude, en remontant dans le temps. Le châtaignier occupe une place centrale dans le Morvan, tant sur le plan patrimonial, environnemental ou économique. Son histoire remonte à plusieurs millénaires puisque des analyses polliniques révèlent en effet que son développement massif date d'il y a environ 2 000 ans. Plus récemment, des écrits attestent qu'au milieu du XIXe siècle (vers 1850), des colporteurs italiens auraient introduit des greffons en Morvan, contribuant ainsi à façonner les variétés locales. Depuis le XXe siècle, la culture du châtaignier connaît un déclin, au profit d'autres pratiques agricoles et alimentaires. Malgré tout, le Syndicat des producteurs et transformateurs de marrons du Morvan œuvre depuis 1982 pour assurer la pérennité de ce patrimoine, préserver et transmettre les savoir-faire liés aux châtaigniers. De plus, depuis 2020, un collectif de producteurs et productrices de châtaignes s'est constitué pour mutualiser leurs commandes et leurs pratiques. Aujourd'hui regroupé sous la marque « La Châtaigne du Morvan », ce collectif est accompagné par le Parc depuis 2022, conformément aux orientations de sa charte 2020-2035, qui vise à soutenir le développement et la promotion des savoir-faire et productions locales. En 2023, le PNRM a également renforcé son engagement sur cette filière en signant un partenariat avec l'Association des producteurs et transformateurs de marrons du Morvan, afin de préserver et redévelopper les châtaigneraies en Morvan, valoriser les fruits du châtaignier, développer les savoir-faire associés à cette filière. La connaissance des variétés de châtaigniers et des porte-greffes constituait donc un enjeu majeur pour l'avenir.

Quelle importance ?

En effet, ces connaissances ont un double rôle : d'une part pour le plan patrimonial afin de regrouper et conserver les savoirs et pratiques transmis de génération en génération tout en ciblant les spécificités de la Châtaigne du Morvan. D'autre part, pour un plan stratégique de replantation des châtaigneraies, il est indispensable d'identifier les variétés à planter tout en assurant une diversité végétale adaptée aux défis du changement climatique. En plus de cela, cette meilleure connaissance des variétés permettra aux producteurs et productrices d'optimiser leurs choix, notamment de transformation (châtaignes fraîches, farine, crème, délice, etc.). Pour parvenir à ces objectifs, différentes étapes furent mises en place… À découvrir dans une prochaine édition.

D'après communiqué



PNR du Morvan

Restitution des travaux, fin août à Saint-Léger-sous-Beuvray (71).



L'agriculture, une chance pour l'emploi…

ÉDITO

Hébergement sous tente des saisonniers : la FNSEA obtient une victoire syndicale concrète et fait bouger les lignes pour nos employeurs !

Cet été, une étape importante a été franchie sur un sujet que la FNSEA porte depuis plusieurs années : l'hébergement des travailleurs saisonniers sous tente. Le dossier a été long et les débats nombreux.

L'arrêté du 20 août 2026 est l'aboutissement d'une véritable bataille syndicale. Il a fallu expliquer, négocier, avancer, parfois reculer, mais ne jamais rien lâcher.

La mobilisation a payé puisque quatre départements - Côte-d'Or, l'Yonne, la Saône-et-Loire et le Rhône - rejoignent désormais les territoires autorisés à héberger des travailleurs sous tente. Aux côtés de la FNSEA, les élus des FDSEA concernées n'ont rien lâché pour faire reconnaître la réalité du terrain et obtenir leur intégration au dispositif.

Pour nos employeurs, notamment viticoles, cette avancée répond à une difficulté très concrète : comment loger plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de saisonniers, lorsque les solutions disponibles ne suffisent plus ?

L'arrêté fixe un cadre et des conditions particulières que les employeurs devront respecter pour recourir à l'hébergement sous tente lors des prochaines campagnes. Les départements déjà autorisés devront donc se mettre en conformité avec ces règles dès la prochaine campagne, sous peine de perdre le bénéfice du dispositif.

Cette victoire ne marque pas la fin de la mobilisation. La FNSEA et les FDSEA concernées poursuivent leur action pour faire évoluer les conditions du dispositif et le rendre plus accessible aux employeurs. Dans le même temps, des organisations syndicales de salariés ont choisi de contester l'arrêté devant le tribunal administratif. Sur ce dossier, comme sur d'autres, notre mobilisation reste donc entière pour défendre les intérêts de nos employeurs.

Faire évoluer les règles, c'est aussi notre rôle syndical

Cette victoire illustre une réalité : les avancées syndicales se construisent dans la durée. L'hébergement des saisonniers fait pleinement partie des conditions de travail en agriculture.

C'est d'ailleurs dans cette même volonté de faire évoluer notre secteur que s'inscrit le nouvel accord national pour de meilleures conditions de travail et d'emploi en agriculture, signé le 10 février 2026 et étendu par arrêté du 4 août 2026.

Il vient moderniser et remplacer l'accord de 2008, pour tenir compte de l'évolution de nos métiers, des attentes des salariés et des réalités de nos entreprises.

Depuis le 1er octobre 2026, ce nouveau cadre couvre cinq grands sujets : accueil des salariés, santé et sécurité, qualité de vie et conditions de travail, santé au travail, logement et transport.

Les exploitations agricoles restent attentives aux conditions de travail de leurs salariés et ce nouvel accord fixe un cadre pour continuer à les améliorer progressivement.

Parce qu'améliorer les conditions de travail est un engagement qui se construit dans la durée, la FDSEA sera aux côtés des employeurs pour les accompagner, les conseiller et les aider à faire vivre concrètement ces nouvelles règles sans jamais perdre de vue leurs réalités économiques et humaines.

Le président de la Commission régionale emploi-formation Bourgogne Franche-Comté
Gilles Duquet

Actualité sociale

Le gouvernement opère un durcissement de la réglementation sur les arrêts de travail.

Le décret du 12 juin 2026 a créé l'article R.162-1-7-1 du code de la sécurité sociale, ainsi depuis le 1er septembre, la durée des arrêts et des prolongations est limitée :
- un arrêt maladie pour une première prescription ne pourra plus dépasser 31 jours ;
- chaque prolongation ne pourra dépasser 62 jours.

Il ne sera possible de prolonger l'arrêt maladie au-delà de la durée plafonnée, que si le professionnel de santé estime que l'état de santé du salarié le nécessite.

Les professionnels de santé pouvant prescrire et prolonger un arrêt sont : le médecin prescripteur de l'arrêt initial ; le médecin traitant ; la sage-femme et le chirurgien-dentiste.

Nouvelle grille de salaire applicable au 1er octobre

L'avenant n° 11 de la CCN PA CUMA, portant sur la grille de salaires minima, est paru au Journal officiel du 6 septembre 2026. La grille des salaires sera donc applicable à compter du 1er octobre 2026. En complément du salaire horaire, il est possible de mettre en place des mesures permettant d'améliorer le pouvoir d'achat des salariés notamment la prime carburant ou la prime de partage de la valeur (PPV).

En effet, le plafond de la prime carburant devrait être relevé, jusqu'au 31 décembre 2026, de 300 à 600 € par salarié. Cette prime est exonérée de charges et d'impôt pour l'employeur comme pour le salarié.

S'agissant de la PPV, nous vous rappelons qu'elle est exonérée de cotisations de sécurité sociale et de CSG-CRDS (jusqu'au 31 décembre 2026 pour la CSG-CRDS), dans la limite de 3000 € par bénéficiaire et par an. Pour l'employeur, la prime doit être intégrée dans le calcul de la réduction générale dégressive unique, elle est donc indirectement soumise à cotisation.

Tour de France et nouvelles têtes

La Bourgogne-Franche-Comté a de nouveau accueilli le Tour de France cet été, avec des étapes dans plusieurs départements de la région. Nos équipes FDSEA ont profité de ces rendez-vous pour aller à la rencontre du public. Une belle occasion de renforcer la visibilité de l'agriculture et de valoriser les métiers et les débouchés au plus près des territoires.

La rentrée est également placée sous le signe du renouveau avec l'arrivée de nouveaux collaborateurs à la FRSEA Bourgogne-Franche-Comté. Nous accueillons ainsi Monsieur William Pampulim nouveau directeur régional qui va remplacer Monsieur Alex Sontag, faisant valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année. Fort d'une expérience dans la direction d'organisations et la conduite de projets structurants, il accompagnera les équipes et les projets régionaux. Monsieur Arnaud Demange rejoint également la FRSEA comme chargé de mission, il contribuera au développement des services sur le territoire régional.

Cas pratique

Quand doit-on faire contrôler le chargeur frontal de son tracteur ?

Tous les 12 mois, dans le cadre des Vérifications Générales Périodiques (VGP).

De septembre à novembre 2026, l'Inspection du travail mène une campagne de contrôle sur les équipements de travail mobiles et de levage. Les exploitations agricoles utilisant ces équipements sont concernées.

La campagne concerne les chariots automoteurs à conducteur portés (télescopiques, Fenwick, …), les engins de levage (griffes à foin, valets de ferme, …), les engins de terrassement (pelles, mini-pelles, …) et les tracteurs agricoles et forestiers équipés d'un chargeur frontal.

Lors des contrôles, les agents de l'Inspection du travail examineront : le DUERP et l'évaluation des risques liés à l'utilisation de ces équipements, la réalisation et le suivi des VGP, la délivrance des autorisations de conduite et la formation des salariés,… Plus largement, l'Inspection du travail évaluera la démarche de prévention mise en œuvre sur l'exploitation.

En cas de manquements, les suites peuvent aller de simples observations ou demandes de mise en conformité à des mises en demeure, voire à des sanctions administratives ou pénales.

Formations

OCAPIAT (organisme de formation des salariés agricoles) a décidé d'encourager et de soutenir l'apprentissage via une aide à la fonction de maitre d'apprentissage, au bénéfice des entreprises de moins de 50 salariés.

Aussi, pour l'embauche d'un apprenti, à compter du 1er mai 2026, et à la condition que le maître d'apprentissage est réalisé une formation de tuteur avant le début du contrat, l'entreprise peut demander l'octroi de l'aide à la fonction de maître d'apprentissage depuis son compte.

L'aide est de 230 €/mois pendant 6 mois soit 1 380 €, et elle est renforcée à 7 mois pour les maitres d'apprentissage de plus de 50 ans, soit 1 610 €.

L'aide doit être demandée au plus tard dans le mois qui suit la date de l'accord de prise en charge du contrat d'apprentissage par OCAPIAT.

Cette aide à la fonction de maitre d'apprentissage se cumule avec l'aide de l'État.

LE CHIFFRE

78 016

nouveaux contrats de travail ont été conclus dans l'ensemble des secteurs agricoles de Bourgogne Franche-Comté cette année, dont 17 321 CDI.

Ces recrutements ont été réalisés par un peu plus de 9 500 exploitations agricoles et entreprises de travaux agricoles de la région.

La viticulture représente une part particulièrement importante, environ deux tiers des contrats

// CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement…), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

21	Christine Dautin	sje@fdsea21.fr	03 80 68 67 68
58	Camille Gouin	emploi.fdsea58@fdsea58.fr	03 86 93 40 94
71	Cécile Parent	cparent@fdsea71.fr service.emploi@fdsea71.fr	03 85 29 56 50
89	Laëtitia Rodzen	laetitia.rodzen@fdsea89.fr fdsea.yonne@fdsea89.fr	03 86 49 48 10

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Visite d'essais en maraîchage

• Lundi 28 septembre

Dans le cadre du programme « Cultivons la résilience », la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise une visite d'essais en maraîchage. Elle aura lieu de 10 heures à midi à la ferme de Jean-Philippe Pelissier, à Labergement-lès-Auxonne. Seront abordées la gestion des maladies du collet sur salade de plein champ et les stratégies de biocontrôle. Inscription en scannant le QR Code.

Renseignement auprès de Céline France : celine.france@cote-dor.chambagri.fr

// Rencontre technique maraîchage

• Lundi 12 octobre

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose une journée technique consacrée à la réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES) et au stockage carbone en maraîchage. Elle se tiendra à partir de 14 heures à Auxonne au sein de l'EARL Légumes bio des Sables. Au programme : les axes pour réduire les émissions de GES sur la ferme et stocker davantage de carbone dans le sol, mais aussi des pistes sur l'amélioration de la fertilité des sols, les rendements et dynamiques de minéralisation, et les couverts végétaux en maraîchage. Pour vous inscrire, scannez le QR Code.

Renseignement auprès de Céline France : celine.france@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Découvrir Ferm'Inov

• Mercredi 30 septembre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une journée d'échanges à Ferm'Inov, à Jalogny (71), qui est dédiée aux solutions concrètes pour renforcer la résilience et l'autonomie des exploitations. Au programme, les participants pourront découvrir de 10 heures à 12 heures l'exploitation et ses activités, un focus sur l'essai système et la double période de vêlages, avant une intervention de Groupama. Puis, de 13h30 à 16h30, un point sera fait sur la diversification des ressources fourragères avec le sorgho et un autre sur le gain d'autonomie sur la ressource en eau pour l'abreuvement des bovins. Inscription obligatoire avant le 1er septembre.

Renseignements auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 00.

// Api'Week

• du 2, 3 et 4 octobre

De 9 h 30 à 18 h, une immersion sensorielle dans l'univers de la ruche à Suilly-la-Tour est proposée par Fanny Cadoux, apicultrice, dans le cadre de la nouvelle édition de l'Api'Week. Ainsi, les visiteurs pourront découvrir la vie d'une colonie, les parfums du miel et de la cire. Une dégustation permettra de reconnaître différentes variétés de miel, avec une présentation des propriétés de la propolis, du pollen et de la gelée royale. Enfin, un sachet de graines mellifères sera offert pour prolonger cette découverte des pollinisateurs. Lieu : chez Fanny et Jérôme, 5 rue du Soc 58150 Suilly-la-Tour.

Renseignements et inscriptions : 06 83 61 41 16 ou www.facebook.com/FannyCadoux

// Une réunion prédation dans la Nièvre (MSA)

• Lundi 5 octobre

Face aux attaques sur les troupeaux et aux préoccupations qu'elles suscitent pour les éleveurs du département, un temps d'échange consacré à la prédation se tiendra : de 14 h à 16 h, à la salle des associations de la mairie de Rouy. Cette rencontre réunira des exploitants agricoles ayant subi des attaques sur leur cheptel ou se sentant particulièrement exposés à ce risque. Conçue comme un espace de dialogue et de partage, elle permettra aux participants d'échanger sur leur vécu, leurs préoccupations et les impacts de la prédation sur leur activité. Au cours de cet après-midi, plusieurs thématiques seront abordées :

- les conséquences de la prédation sur la santé des éleveurs et sur leur activité professionnelle ;
- le partage d'expériences et de situations vécues sur le terrain ;
- les actions et dispositifs mis en œuvre pour faire face à ces difficultés.

Le nombre de participants étant limité à douze personnes, les exploitants intéressés sont invités à confirmer leur présence, par sms, avant le 28 septembre, auprès des organisateurs : Anne-Sophie Roddier (ASS) : 06 16 72 49 00

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// Réaliser ses compléments en minéraux et vitamines

• Lundi 28 septembre

Apprenez à élaborer des compléments minéraux et vitaminiques adaptés aux besoins de votre troupeau afin d'améliorer son équilibre alimentaire. Lieux à définir, durée : 1 journée.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37.

// Plantes et huiles essentielles en élevage

• 29 et 30 septembre

Découvrez comment utiliser les plantes et les huiles essentielles dans le respect de la réglementation pour accompagner la santé de votre troupeau. Lieux à définir, durée : 2 jours.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37.

// Gérer l'eau pour mon élevage

• Mardi 6 octobre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation sur la gestion de l'eau en élevage. Il s'agit de comprendre comment on peut gagner en autonomie en eau sur son élevage tout en garantissant une eau de qualité premium. Le lieu reste encore à définir.

Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37

// Gérer et raisonner ma trésorerie

• Jeudi 8 octobre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation sur la meilleure approche à avoir dans la gestion et le raisonnement de sa trésorerie. Vous pourrez y trouver des pistes pour construire et utiliser un budget de trésorerie comme un outil de pilotage de son exploitation. Cette formation aura lieu à Nevers.

Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37

// EMPLOI

21 Un salarié disponible à temps partiel

Le groupement d'employeurs Agri Ressources 21 cherche une exploitation ayant un besoin de main-d'œuvre à temps partiel, située dans un secteur entre Pouilly-en-Auxois, Arnay-le-Duc et Bligny-sur-Ouche. De formation agricole, ce salarié est expérimenté dans toutes les tâches afférentes aux exploitations de polyculture élevage bovins et/ou ovins viande. Il sera disponible à raison de 1 à 2 jours par semaine au plus tard à partir de fin novembre. En organisant localement les besoins de main-d'œuvre à temps partiel, Agri Ressources 21 permet aux exploitants de bénéficier de manière durable d'un salarié le temps dont ils en ont besoin. Le groupement d'employeurs se charge de toute la gestion administrative liée au salariat (contrat de travail, bulletin de salaire, MSA…) et accompagne les adhérents dans la relation de travail avec le salarié.

Communiqué

Pour toute information complémentaire, contacter Pascaline Ginet (03 80 68 67 58 ou geagricoles21@gmail.com)

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juin 2026

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 1er juin 2026. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er mai 2026. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	12,31
12 - 16	2	12,31
17 - 24	3	12,31
25 - 35	4	12,55
36 - 51	5	13,08
52 - 73	6	13,70
74 - 104	7	14,50
105 - 143	8	15,50
144 - 196	9	16,78
197 - 270	10	18,58
271 - 399	11	21,15
400	12	24,16

INDICES DES FERMAGES

Foncier hausse confirmée de l'indice des fermages, de +3,23% pour 2026

Comme prévu, le loyer des terres agricoles est revu en hausse de 3,23% pour 2026, selon un arrêté paru le 13 août au Journal Officiel. «L'indice national des fermages s'établit pour 2026 à 127,04» (contre 123,06 en 2025), indique le texte. Cela confirme les prévisions de nos confrères de Réussir, déduits des comptes de l'agriculture de la Nation, publiés le 07 juillet. Le calcul de l'indice repose en effet à 40% sur l'évolution de l'inflation sur un an (+1,09% entre 2024 et 2025) et à 60% sur celle du revenu brut d'entreprise agricole (RBEA) rapporté à la surface depuis cinq ans (+4,72% entre 2024 et 2025). 2026 marque ainsi la dixième année successive d'augmentation de l'indice national des fermages. Depuis 2009, il a grimpé de 27%, n'ayant reculé qu'en 2016, 2017 et 2018. Pour la Coordination rurale (CR), il s'agit d'»une nouvelle charge pour des exploitations déjà fragilisées par la sécheresse, la canicule et un contexte économique mondial incertain». Dans un communiqué le 15 juillet, l'organisation réclamait «un gel immédiat de l'indice national des fermages pour la campagne 2026, afin de préserver la trésorerie des exploitations et de laisser aux fermiers un répit financier le temps que la situation économique et climatique se stabilise». Une demande restée vaine.

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	123,06	+0,42%
2026	**127,04**	**+3,23%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

22/09/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 627 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	5,17	5,43	5,35	
		300-350	4,84	5,12	4,97	
		350-400	4,41	4,59	4,51	- 0,25
		400-450	4,46	4,60	4,51	- 0,06
		450-500	4,41	4,56	4,50	+ 0,07
	R	250-300	4,81	5,16	5,02	+ 0,03
		300-350	4,29	4,84	4,63	- 0,45
		350-400	4,40	4,52	4,43	
		400-450	4,24	4,46	4,37	- 0,04
		450-500	4,19	4,40	4,38	+ 0,05
F	U	250-300	4,98	4,98	4,98	
		300-350	4,74	5,03	4,90	- 0,38
		350-400	4,72	4,83	4,80	- 0,01

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 83 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	350-400	4,01	4,42	4,35	
		400-450	3,93	4,15	4,13	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 397 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,25	3,25	3,25	- 0,07
	R	+ 500 kg	3,10	3,14	3,12	- 0,13
F	E	24 à 36 mois	4,81	5,14	4,95	+ 0,08
		- 5 ans	4,43	5,21	4,85	
	U	24 à 36 mois	3,88	4,44	4,22	+ 0,02
		- 5 ans	3,71	4,36	3,90	- 0,07
		5 à 10 ans	3,69	4,16	3,79	- 0,11
		+ 10 ans	3,55	3,65	3,60	- 0,07
	R	24 à 36 mois	3,47	3,97	3,75	- 0,12
		- 5 ans	3,42	3,72	3,59	- 0,14
		5 à 10 ans	3,36	3,71	3,58	- 0,10
		+ 10 ans	3,24	3,55	3,38	- 0,08
	O	- 5 ans	3,05	3,34	3,24	
		5 à 10 ans	2,28	3,37	3,11	
		+ 10 ans	2,24	3,26	2,98	- 0,20

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 107 - Taux de vente : 95 %.

Broutards : Sous l'influence des conditions climatiques qui perdurent, il faut à nouveau faire des concessions pour placer la totalité des broutards. Les bons lourds résistent un peu mieux que les broutards de poids intermédiaires, certainement à cause des stocks de fourrage qui inquiètent les engraisseurs.
Laitonnes : Peu de changement si on compare à qualité équivalente.
Vaches / génisses de 30 mois / taureaux : Des grosses sorties également aujourd'hui avec l'apparition de plus en plus de sujets maigres. Même constat que dans les jeunes bovins, on observe une légère baisse et une vente moins rapide, qui se traduit également par les mêmes phénomènes cités ci-dessus.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

21/09/2026

Effectif : 276

Broutards :	(250 - 380 kg)	1310 - 1720 €	4,44 - 5,32 €/kg
Broutards :	(390 - 420 kg)	1740 - 1850 €	4,34 - 4,44 €/kg
Laitonnes :	(190 - 300 kg)	960 - 1490 €	4,97 - 5,13 €/kg
Génisses 16-24 mois :	(390 - 405 kg)	1600 - 1730 €	3,97 - 4,42 €/kg
Génisses 24-36 mois :	(400 - 785 kg)	1250 - 2720 €	3,11 - 3,21 €/kg
Taureaux :	(935 - 1140 kg)	3000 - 3580 €	3,13 - 3,21 €/kg
Vaches légères :		1710 - 2290 €	
Vaches entre deux :		2350 - 2880 €	
Vaches lourdes :		2900 - 3700 €	

Apports plus importants en broutards et de très bonne qualité, toutefois la demande est plus calme entrainant quelques invendus. Cours reconduits en femelles.
Commerce fluide en vache, tarifs stables, seulement 1 invendus.

Effectif bovins gras : 7

Vaches de viande :	6,76 € à 6,88 € / kg de viande

Commerce plus difficile dans les sujets gras.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

21/09/2026

Effectif : 159

Agneaux :	165 - 208 €	3,51 - 4,14 €/kg
Brebis :	105 - 170 €	1,59 - 2,15 €/kg

Légère progression des cours en agneaux triés.
Pas d'invendu en Brebis, cours reconduits.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

14/09/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 807 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,33	4,48	4,41	+ 0,01
		de 38 à 44 kg	3,88	4,43	4,19	- 0,02
		de 44 à 50 kg	3,60	4,42	4,02	+ 0,05
		+ de 50 kg	3,03	3,76	3,42	+ 0,01
	R	de 32 à 38 kg	3,68	4,17	4,03	+ 0,08
		de 38 à 44 kg	3,54	4,06	3,83	+ 0,12
		de 44 à 50 kg	3,20	3,63	3,45	
		+ de 50 kg	3,00	3,35	3,17	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 91 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	198	2,42	2,25	- 0,19
	R	+ de 60 kg	1,77	2,14	1,95	- 0,25

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 51 - Vente : 76 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	120	130	127	+ 1,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 954 - Taux de vente : 95 %

Agneaux : L'offre augmente avec une proportion importante d'agneaux très lourds (de 50 à 60 kg) donc la commercialisation est aléatoire avec des prix rigoureusement lié à la qualité. Pour le reste de la catégorie, la demande est suivie et les cours sont plutôt fermes.
Brebis : La saison estivale touchant à sa fin, les cours cèdent à nouveau du terrain, mais restent néanmoins à un bon niveau.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

16/09/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 571 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,00	4,61	4,42	+ 0,37
		de 38 à 44 kg	3,92	4,31	4,16	=
		+ de 44 kg	3,76	4,16	3,98	=

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 59 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,78	2,23	2,11	- 0,13

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 68 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	première qual.	45	95	70	+ 10,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 725 - Taux de vente : 99 %

Agneaux : Encore beaucoup trop d'animaux pas annoncés, quelques bons lots d'agneaux légers tirent les cours vers le haut. Les catégories de plus de 40 kg se négocient au même prix que les semaines passées.
Brebis : Peu d'apport cette semaine, la baisse des cours n'est que le reflet d'une qualité de présentation plus médiocre, la vente est néanmoins fluide et totale.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

16/09/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 59 - Vente : 84 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	350-400	4,65	4,65	4,65	+ 0,03
		400-450	4,58	4,65	4,61	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 57 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolaises	U	5 à 10 ans	3,63	3,91	3,83	
		+ 10 ans	3,54	3,90	3,72	
	R	+ 10 ans	3,20	3,58	3,51	

OBSERVATIONS

Effectif global : 116 - Taux de vente : 87 %

Broutards : Les volumes sont moins importants cette semaine, les cours sont facilement reconduits à la semaine passée.
Laitonnes : Pas assez de volume pour établir une cotation.
Vaches : Peu d'apports et cours péniblement reconduits.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

21 Sept. 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : demande positive en jeunes bovins et vaches allaitantes, attention à la finition en laitiers.

Bovins maigres : Le marché est actif. Les cours sont reconduits.

POLITIQUES

La Présidente de la Commission européenne a annoncé une « nouvelle initiative européenne sur l'eau ». L'objectif décrit est d' « améliorer la gestion des risques ». S'il est plutôt positif que l'Europe s'empare du sujet, la priorité actuelle est à l'action et non à de grands discours. Une telle initiative sera difficilement opérationnelle si elle ne s'appuie pas sur un plan d'investissements pour l'adaptation des élevages (bâtiment, accès à l'abreuvement…), qui soit doté d'un budget fort !
La proposition budgétaire actuelle doit donc être renforcée !

SANITAIRE

Le 16 septembre dernier, Interbev a organisé une conférence sur la réduction de l'utilisation des antibiotiques dans la filière veau, à laquelle Christelle RIBOURDOUILLE, vice-présidente de la section veau de la FNB, était intervenue. En effet, un observatoire « Antibio veaux », réunissant l'Anses, l'ANMV et Idele a été créé, à la demande de l'interprofession. Réunissant une vingtaine d'élevages volontaires, les résultats de 2024 ont montré une baisse de 46,7 % du nombre de traitements par veau.

Face à l'intox, les faits :

- **La consommation de viande bovine est en léger retrait de seulement 1,8% sur la période de janvier à juillet 2026 ;**
- **Sur cette même période, les imports de viande bovine sont en baisse de 6% ;**
- **Depuis le début des canicules (semaines 21 à 37), 413 600 animaux ont été exportés vifs vers l'Italie et l'Espagne, soit une hausse de 1,3%.**

Enfin, d'après une étude réalisée par Idele, sans compter les impacts sécheresse qui vont encore durer pendant plusieurs mois, les charges opérationnelles avaient déjà augmenté de 15 à 45 ct par kg carcasse avec le conflit au moyen orient.

FAIT DE LA SEMAINE

A l'inauguration du SPACE, les priorités portées vers la ministre ont visé la sécheresse, avec l'insuffisance notoire du plan CASI, et sur les prairies un dispositif satellite qui laisse les éleveurs sans solution. A ce stade, aucune réponse de la part des pouvoirs publics.
En parallèle, plusieurs banques ont communiqué sur l'ouverture de dispositifs spécifiques de prêts CT sécheresse à remboursement in fine. Mais là encore, sans que l'Etat ne s'engage par la prise en charge des intérêts !

FOCUS

Les 23 et 24 septembre prochains se déroulera, à Fontainebleau (77), le 37ème congrès d'ELVEA France. Placé sous le thème de la Souveraineté alimentaire, le président de la FNB, Patrick BENEZIT, interviendra à la table ronde pour exposer les mesures demandées par la FNB dans le cadre du Plan de souveraineté. Plus largement, les intervenants – représentants de chaque maillon de la filière – sont invités à exposer les freins liés à l'atteinte de cet objectif, mais également les solutions identifiées pour l'atteindre.

CHIFFRE A RETENIR

2027

La conférence organisée le 15/09 au SPACE « En route vers la dématérialisation des documents bovins » par Interbev-Cniel-DGAL a permis un état d'avancée du chantier, prévu pour un lancement avant fin 2027. La DGAL a notamment réalisée une démonstration du premier prototype de l'outil informatique support de la DEMAT. La FNB reste mobilisée pour la mise en œuvre de cette modernisation et simplification pour les éleveurs.

EN REGION

D'après la note AGRESTE, « *Au 10 septembre 2026, la pousse cumulée des prairies permanentes est inférieure de 39 % à celle observée à la même date de la période de référence 1989-2018. Aucune pluie significative ne permet la reprise de la pousse de l'herbe, interrompue par les canicules et la sécheresse des 4 derniers mois. Le déficit se creuse partout, il dépasse désormais 50 % dans 17 % des surfaces en herbe.* ». Pour objectiver la situation au plus près de la réalité des élevages, nous demandons des enquêtes terrain généralisées !

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Indicateurs de marché viande bovine

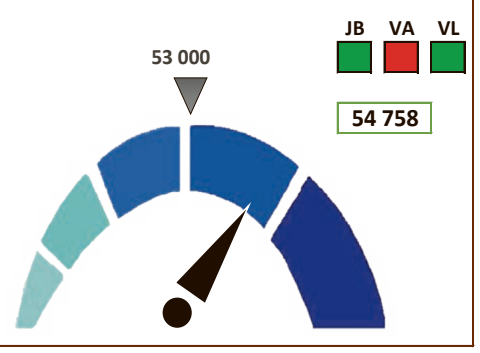
Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 37

	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)		Effectifs et sorties		Cotations			Italie
	Total Gros bovins (têtes)	Italie	Espagne	Ecoulement JBviande :		Vache Viande R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg (€/kgV)	JB U Modène
Références	53 000	17 000 (% /sem.2025)	8 500 (% /sem.2025)	Abattages hebdo = 10 950 têtes		6,53	6,32	4,32	(€/kgC)
S33	50 269	7 607	3 732	11 052	normal	7,06	6,38	4,39	7,31
S34	51 712	15 804	11 950	11 501	rapide	7,09	6,37	4,50	7,31
S35	53 303	20 059	10 976	11 652	normal	7,11	6,36	4,52	7,36
S36	54 667	20 574	11 139	12 011	normal	7,15	6,37	4,52	7,44
S37	54 758	20 881	13 681	12 403	rapide	7,15	6,40	4,54	7,56
Moyenne glissante 5 semaines	52 942	16 985	10 296	Cumul S1 à S37 :					
Evol A-1 (moy glissante)	-2%	-1%	+14%	léger ralenti					

Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (abattoirs >1500 tec/sem.)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

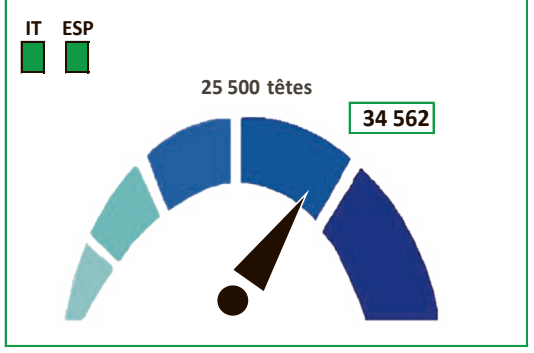
- 6,53 Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
- 7,14 Génisse R + (€/kg éc.)
- 6,32 Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
- 4,32 Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2026

Coûts de production sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

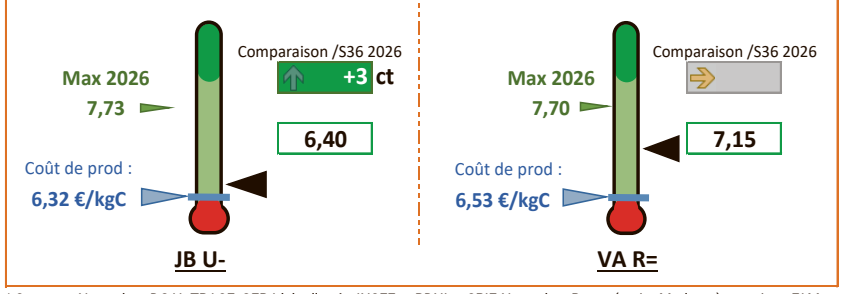
Exports vifs - Italie + Espagne

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo

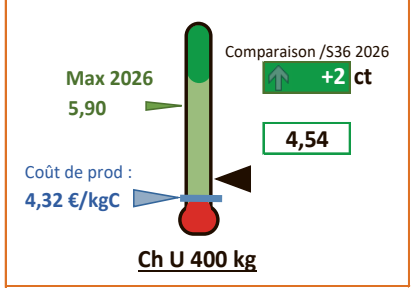
Décapitalisation : -1% /2025

1er mars 2026

Ecoulement des JB : léger ralenti

Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Semaine 38 du 14 au 18 septembre 2026

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutards :** la pression sur les prix s'accentue, dans un contexte de demande plus sélective et de débouchés exports moins soutenus. Les tarifs deviennent plus difficiles à maintenir et reculent sur plusieurs places, notamment lorsque les apports sont importants. Quelques marchés bénéficient toutefois d'un regain d'activité.

• **Laitonnes :** l'activité se montre plus irrégulière, alternant entre ventes dynamiques et échanges plus calmes ou difficiles selon les places. Le manque de bonne marchandise pèse sur le marché et les sujets légers apparaissent moins pénalisés.

• **Gros bovins maigres :** les transactions demeurent globalement actives et les prix sont le plus souvent reconduits, avec quelques hausses ponctuelles. Les bons sujets conservent l'intérêt des acheteurs, contrairement au bétail moyen ou plus maigre, davantage trié. Malgré des apports parfois plus importants, la fluidité se maintient.

• **Boucherie :** le commerce reste fluide et stable, porté par un intérêt régulier pour les animaux bien finis. Les sujets correctement préparés trouvent facilement preneur, les cours sont globalement reconduits.

• **Veaux :** l'offre reste en phase avec les besoins et les tarifs sont majoritairement reconduits. Les bons veaux se commercialisent facilement, alors que les sujets légers restent plus difficiles à vendre. Quelques hausses sont observées sur les veaux laitiers.

• **Ovins :** les prix se maintiennent dans l'ensemble, avec quelques hausses sur les bons agneaux et les lots légers. Les besoins soutiennent l'activité sur plusieurs places. L'augmentation des effectifs en agneaux très lourds rend toutefois leur commercialisation plus irrégulière et davantage liée à la qualité.

• **Brebis :** l'activité demeure soutenue, portée par une bonne qualité de marchandise et des besoins présents. Les transactions sont actives et les tarifs se reconduisent facilement

PETITES ANNONCES

Matériel

Travail du sol

26 - Vends combiné herse rotative 3 m avec rouleau et semoir Kuhn 20 socs rel. hyd.
✆ 06 84 14 17 51

Forestiers

10 - Vends scierie mobile horizontale Wravor, possibilité de sciage 8 m3 de bois rond par jour, groupe électrogène, affutage de lames, 40 000 € HT, départ 10. (3904)
✆ 06 85 71 71 64

Divers

10 - Vends € HT : Or export : séparateur Marot EAC20 cyclone 7 gril, 2000. Trieur pois vesce 6 gril inox. Expulseur céré Dupuy trémy 15 m tuyo. 2 cov crop autoport 20 disc Souchu, 1600 ; Gar, 1200. Charrue simple 5 cor ½ port : John Deer, 2000 ; Duro NS, 2400. Cab IH XL. MB 541, 4 m, 2400. Cuve eau : 8m3, 4 R ; Boulonnée 160 m3. (3504)
✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (3701)
✆ 06 30 11 59 25

38 - Arrêt activité vend matériel : laveuse tapis de 3 à 15 m, séparateurs chaine de lavage, divers noix.
✆ 06 11 87 28 63

38 - Vends laveuse à noix, année 2012, longueur 1,50 m, bon état.
✆ 04 76 65 66 79 HR

38 - Vends moteur Perkins 4 cyl ; vend relevage avant + pièces de tracteur Ford.
✆ 06 75 04 60 70

38 - Vends scie à ruban SN 700 Comap + 4 lames bon état.
✆ 06 26 99 35 70

42 - Vends lame déneigement + rouleau bavette 10 m + saleuse Kuhn 601, le lot 5 000 euros net. Bacs paysages 600 l, 200 euros ; 1 100 l, 350 euros.
✆ 06 08 33 35 16

58 - Vends poussoir hydraulique Dadaux PHX 25, triphasé, avec 3 canules 14-20-30 mm, 3800 €. Mélangeur à viande PSV 60 l, cuve basculante, 2500 €, le tout neuf. (3903)
✆ 06 36 90 01 11

63 - AV faneuse Fahr 2 toupies en état, largeur 2,50 m, prix à débattre.
✆ 06 70 70 61 28

67 - Vends cause retraite, moteur irrigation 6 cylindres 2080 h avec pompes, état neuf, charrues Rabe 5 socs réversible Varilarge, claire voie, Albatros, TBE.
✆ 06 82 39 72 90

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS

NOUVEAUTÉ **SCARI'BOU**
La scarification zéro bordure !

Fini les rebords le long des couloirs ! Le **Scari'Bou** permet de scarifier les bétons **jusqu'au pied des murs**.

INNOV SPACE 2026
Une exclusivité à découvrir au
Sommet - Hall 2 - E141

Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

71 - Vends faneuse Claas Volto 700, TBE, option tablier et roue de réglage, 8.000 € ht.
✆ 06 42 96 31 57

89 - Vends tondeuse autoportée NJ92, année 2008, BE, entretien suivi, idéal grand terrain. 950 € à débattre. (3902)
✆ 06 76 03 42 26

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Mitsubishi L200.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

01 - Vends voiture Fiat Freemont 2.0 JTD 140 chevaux, boite 6 manuelle, année 2011, Diesel, 295 000 km, nombre de places 7, prix 2700 euros, CT OK.
✆ 06 43 09 13 80

74 - A vendre Toyota Hilux dbl cabine 12/2013, 1ère main, 193 000 km, excellent état.
✆ 07 61 68 26 60

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends rondins pour piquet acacia à partir de 1 m 80 stock important + bois de chauffage.
✆ 06 03 12 27 73

Fourrage

39 - Achat foin/regain, toutes bottes. J. Reybier.
✆ 06 08 53 16 44

69 - Vends foin de luzerne, balle ronde de 138 de diamètre avec filet : 40 € la botte sur place.
✆ 06 59 64 66 74

71 - Vends paille de riz, qualité fourragère.
✆ 06 83 03 36 86

Divers

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (3402)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

57 - Vends 29 génisses Prim Holstein gestantes issues contrôle laitier, cause cessation laitière.
✆ Tél. 06 31 21 58 20

58 - Vends grand choix de taureaux de 10 à 20 mois + 1 taureau de 3 ans, HBC, sc, hétéro et homozygotes. Grande sélection sur les qualités maternelles. Livraison assurée. EARL Colmont. (3802)
✆ François 06 08 78 05 01 -
Vincent 06 99 25 33 53

58 - Vends taureaux 18 mois, veaux reproducteurs HBC, ataxie, plus gênes d'intérêts. Charetier à Anlezy. (3601)
✆ 06 37 43 86 56

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (2104)
✆ 06 78 59 03 92

69 - Vends génisses Montbéliarde, 3 ans, pleines Limousin terme fin octobre CL.
✆ 06 59 64 66 74

71 - Élevage charolais vend taureaux 18 mois, repro., HBC. Gaec Mathieu-Chevalier, Saint-Vincent-Bragny.
✆ Denis 06 99 12 71 56 ou
François 06 65 40 07 84

71 - Vends cause cessation laitonnes limousines, bon gabarit, pour être saillie fin d'année.
✆ 06 85 54 80 24

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (3004)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Ovin

21 - Vends béliers antenais Texel. Gaec Lepee. (3901)
✆ 06 48 54 62 33

Chien

25 - À réserver 9 chiots Berger des Alpes de Savoie LOF 5 f. et 4 m. nés le 15/08/26 issus de Vanille (LOF n°127) et Ukko du Reponnet (LOF n°103). Travail sur ovins et bovins (Parents). Chiots élevés en famille et partiront identifiés, vaccinés, vermifugés avec documents officiels. N° de portée : LOF-2026025766-2026-1 N° éleveur : 253032. Renseignements et réservations :
✆ 06 29 36 41 74

26 - Vends chiots, portée de 5, à sanglier nés le 25/06/2026 croisés, mère 250269591550245, Siret 327840864.
✆ 06 88 68 08 02

Equin

38 - Achète chevaux de selle et demi-trait de 3 à 10 ans, paiement comptant, Rhône Alpes.
✆ 06 85 50 94 90

Emploi

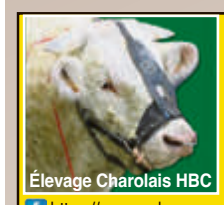
Offres



PORTES OUVERTES EN ÉLEVAGES

Annoncez votre évènement !
03 80 78 90 35

PORTES OUVERTES
Vendredi 2 et samedi 3 oct. 2026
GAEC DELORME
Collonges - 71250 Lournand
Élevage Charolais HBC, visite au pré de nos reproducteurs mâles de l'année et taureaux 18 mois.
Tél. : 06 80 20 46 47


Élevage Charolais HBC
https://gaeccadoux.com
Livraison possible

Gaec **CADOUX père & fils**
89420 St André en Terre Plaine
Tél. : 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
PORTES OUVERTES au pré
25, 26 et 27 septembre 2026
Tout le cheptel est à vendre, et c'est la retraite...
170 vaches pleines et génisses
50 génisses de 18 mois
50 laitonnes
100 mâles repro 2026
40 taureaux de 18 mois
Taureaux adultes

EN SAÔNE-ET-LOIRE
VENDREDI 25 ET SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2026
Portes ouvertes
Reproducteurs charolais HBC - Mâles de l'année
Taureaux 18 mois - Taureaux adultes
Élevage Gaudet Fabien et Anthony
Charnay - 71420 Marly/Arroux - Tél. **06 62 14 35 44**
Élevage Guillaume Mateuil
Beaubernard - 71420 Oudry - Tél. **06 85 67 72 75**

PORTES OUVERTES
JEUDI 24, VENDREDI 25 & SAMEDI 26 SEPTEMBRE
Veaux de l'année, taureaux adultes, taureaux 18 mois, élevage HBC IBR A
Gaec POUPON Jean-Michel et Mathieu
Le Tillot - 58170 Chiddes - **06 22 22 86 46 - 06 20 75 76 76**

Gaec Deboux, 58110 CHOUGNY
vous invite à leurs **PORTES OUVERTES**
le vendredi 25 et le samedi 26 septembre 2026
à Cuy - 58110 Chougny
Vente de veaux reproducteurs de différentes origines, et taureaux 18 mois.
Hervé 06 26 01 58 72 - Théophile 06 28 58 12 92
Vidéos disponibles sur : www.simongenetic.com

Votre spécialiste en matériel d'élevage
CÔTE-D'OR YONNE & AUBE
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine
www.chapuis-freres.fr
1895 - 2025 130 ANS CHAPUIS FRÈRES



RENFORCEMENT DE L'ÉQUIPE SAV
CHAPUIS Frères recherche son 5e technicien (H/F)
Montage, entretien, réparation des équipements de traite DeLaval
Adresser CV + LM à direction@chapuis-freres.fr

Déposez votre annonce en quelques clics sur Agribourgogne.fr

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com





Produisez votre électricité,
stockez-la sur batterie et **sécurisez** durablement votre budget énergie.
Votre bilan gratuit sur www.arvernenergies.fr
le groupe ARVERN ÉNERGIES
AGRI CONSO SUIVI
Le meilleur du Solaire Auvergnat
04 71 50 52 84
www.arvernenergies.fr

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MTC HOLDING CARVALHO
SAS au capital de 125000 €
Siège social :
22 grande rue 21380
Asnières-lès-Dijon
931 586 275 RCS de Dijon

Aux termes d'une AGE en date du 01/08/2026, les associés ont décidé de transférer le siège social au 5 B rue des sources 21490 Norges-la-Ville, à compter du 01/08/2026.
Mention au RCS de Dijon

AL26023985

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MTC MULTI-TECHNIQUE CARVALHO
SAS au capital de 5000 €
Siège social :
22 grande rue
21380 Messigny-et-Vantoux
809 760 119 RCS de Dijon

Par une décision du 01/08/2026, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au 5 B rue des sources 21490 Norges-la-Ville, à compter du 01/08/2026.
Mention au RCS de Dijon

AL26023988

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

ENTREPRISE ROGER MARTIN
SAS au capital de 3222076 €
Siège social : 4 av jean bertin
21000 Dijon
391 338 449 RCS de Dijon

Par une décision du 01/09/2026, l'associée unique a nommé, à compter du 01/09/2026, Directeur général M. Guillaume HENRY, demeurant 19 A rue de la pépinière44880 Sautron
Mention au RCS de Dijon

AL26023996

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VENDEZ VOS VINS
SAS au capital de 1000 €
Siège social :
29 rue chabot charny
21000 Dijon
991 830 878 RCS de Dijon

Par une décision en date du 01/07/2026, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au 99 Boulevard de la Reine 78000 Versailles, à compter du 01/07/2026.
Radiation au RCS de Dijon et réimmatriculation au RCS de Versailles

AL26024006

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AB PLOMBERIE ENERGIE
SARL au capital de 1000 €
Siège social :
14 rue de labarre
21270 Binges
944 487 081 RCS de Dijon

Par une décision du 01/08/2026, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 1 Petite rue du Temple 85210 Saint-Jean-d'Hermine, à compter du 01/08/2026.
Radiation au RCS de Dijon et réimmatriculation au RCS de La-Roche-sur-Yon

AL26024044

MODIFICATIONS

Par décision de l'AGE du 10.09.2026, il a été décidé :
- de modifier la forme de société de SCI à GFR, de modifier le nom de la société en Groupement Foncier Rural du Mont de Lucey
- de mettre à jour l'objet social du Groupement « la constitution, l'acquisition, par voie d'achat ou d'apport, la conservation et exceptionnellement la vente d'une ou plusieurs exploitations agricoles ou forestières, soit l'une et l'autre de ces opérations »
- de passer du capital fixe à capital variable (capital minimum 50 000 €, capital maximum 2 000 000 €)
- de faire une augmentation de capital pour passer de 92 201,16 € à 96 317,31 €
- les statuts sont modifiés en conséquence
Modifications seront faites au RCS de Dijon

AL26024173

AVIS DE MODIFICATION

AXIOR
Société par Actions Simplifiée
au capital de 20 000 €
Siège social:
60 K Avenue du 14 Juillet
21300 CHENOVE
522 534 247 RCS DIJON

Aux termes des procès-verbaux des décisions de l'Associée Unique et de la Présidente en date du 24 juin 2026 :
- la société CAMELYO, SARL au capital de 575 000 €, ayant son siège social sis 26 Rue du Chateau d'Eau, 01190 CHEVROUX, 853 717 882 RCS BOURG EN BRESSE a été nommée Présidente, à compter du même jour, en remplacement de la société EVADA,démissionnaire;
- la Présidente a pris acte de la démission du Directeur Général, M. Dominique GRANSAGNE, à compter de ce même jour, et décide de ne pas procéder à son remplacement.
Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL26024099

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

SAS ESPACE MENUISERIE
au capital de 500400 euros
Siège social :
RTE DEPARTEMENTALE N9
21540 CHEVANNAY
411 755 754 RCS DIJON

La Société ESPACE MP au capital de 338 072euros, dont le siège social est 3 Rue Viollet le Duc – 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 106947 690, a été nommée Directrice Générale à compter du 01/07/2026 en remplacement de Monsieur Mathieu PETITJEAN, démissionnaire à compter du 01/07/2026.
POUR AVIS
Le Président

AL26024146

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VISIONS CLIM
Société par actions simplifiée
au capital de 5000 euros
Siège social :
10 rue de l'Église,
21250 PAGNY LA VILLE
913 076 444 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 01 septembre 2026, l'Associé Unique a décidé :
- de transférer le siège social 55 Route de Dijon, 21470 BRAZEY EN PLAINE au 10 Rue de l'Église 21250 PAGNY LA VILLE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL26024164

MODIFICATION DU CAPITAL

7 NAINS
Société en commandite simple
Au capital de 1 000 euros
porté à 89 338 euros
Siège social :
2 Rue Lamonnoye
21000 DIJON
RCS DIJON n° 993 666 429

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 25/06/2026 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 88 338 euros par apports en nature et en numéraire.
En conséquence, le capital social a été porté de 1 000 euros à 89 338 euros.
La rédaction des articles 6 (APPORTS), 7 (CAPITAL SOCIAL) et 8 (PARTS SOCIALES) a été modifiée en conséquence.
Mention sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL26024174

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VADOT FREDERIC
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social :
55 Rue de la Cras
21560 ARC SUR TILLE
981 356 348 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 1er septembre 2026, l'Associé Unique a décidé :
- de transférer le siège social 55 Rue de la Cras, 21560 ARC SUR TILLE au 68,Rue de Genlis
- 21560 ARC SUR TILLE à compter du 1er septembre 2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL26024188

// ADDITIF-RECTIFICATIF

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce n°AL26023041 publiée dans Terres de Bourgogne du 05/06/2026 concernant la société AF INDUSTRIE, il convenait de lire : Dénomination : SAS AF CHIMIE INDUSTRIE et Nom commercial : AF CHIMIE INDUSTRIE.

AL26024175

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPEE

Fortitude Studio
SARL au capital de 1000 €
Siège social :
3 av de marbotte 21000 Dijon
952 057 826 RCS de Dijon

Par une décision du 30/06/2026, l'associé unique a décidé la dissolution et la mise en liquidation amiable de la société à compter du 30/06/2026, nommé, à compter du 30/06/2026, liquidateur M. Matthieu MUGNERET, demeurant 3 C Avenue de Marbotte 21000 Dijon, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Dijon

AL26023975

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Fortitude Studio
SARL au capital de 1000 €
Siège social :
3 C Avenue de Marbotte 21000 Dijon
952 057 826 RCS de Dijon

Par une décision du 30/06/2026, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. Matthieu MUGNERET, demeurant 3 C Avenue de Marbotte 21000 Dijon pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/06/2026.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Radiation au RCS de Dijon

AL26024042

NON DISSOLUTION

FOCUS 21
SAS au capital de 20500 euros
Siège social : Immeuble Marbotte Plaza
2 B avenue de Marbotte, 21000 DIJON
893 241 448 RCS DIJON
Par décision du 31/07/2025, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis.

AL26024139

NON DISSOLUTION

BY AND FOR FRANCE
SAS au capital de 10 000 €
Siège social :
ZAC Porte de Beaune
18 rue Buffon
21200 BEAUNE
941 802 209 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 02/06/2026, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS La Présidente

AL26024140

LIQUIDATION

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE À CAPITAL VARIABLE
CUMA DE THIL Siège social MAIRIE
21390 PRECY SOUS THIL
N° d'agrément 210431
N° d'immatriculation
au RCS de Dijon 324 510 783

Aux termes de l'AG ordinaire en date du16/09/2026, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les ont déchargés de leur mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation ont été déposés au GTC de Dijon.
Les liquidateurs

AL26024178

// CONSTITUTION

BURGUNDY COLLECTION FR
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social :
12 Place Monge
21200 BEAUNE

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 16 septembre 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : BURGUNDY COLLECTION FR
Siège : 12 Place Monge, 21200 BEAUNE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros
Objet :
- La détention de valeurs mobilières de sociétés françaises ou étrangères ;
- La prise de participation dans toutes entreprises commerciales, industrielles,immobilières, financières ou autres,françaises ou étrangères, créées ou à créer, par tout moyen, notamment par voie de création, d'apport, de souscription, d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion, de société en participation ou de groupement ;
- La gestion de ces participations et intérêts, ainsi que toute activité financière et de conseil liée à la gestion desdites participations et le conseil en stratégie et développement des entreprises ;
- L'animation des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement ou sur lesquelles elle ou ses associés exercent une influence notable en participation et/ou sur la conduite de la politique ;
- La réalisation de prestations d'ordre financier (notamment sous forme de prêts, prêts participatifs, subordonnés ou non, apport en compte courant), fiscal et administratif ainsi que tous services, techniques, immobiliers, de gestion, de management, de direction au profit des sociétés stipulées ci-dessus ;
- L'achat et l'exploitation d'immeubles ;
- Et plus généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit économique financière, commerciales,civiles, mobilières et immobilières se rattachant à l'objet sus indiqué, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension et/ou son développement.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales,chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Membres du Conseil d'administration :
- La société BURGUNDY COLLECTION AG, Société anonyme à conseil d'administration au capital de 100 000 CHF, dont le siège social est Weinbergstrasse 8, 8807 FREIENBACH (SUISSE), immatriculée au Registre du commerce SUISSE sous le numéro CHE-138.193.149, représentée par Monsieur Trond FREDHEIM, Président du conseil d'administration.
- Monsieur Lars THOMASSEN, demeurant Caroline Amalie Vej 38, 2800 KONGENS LYNGBY (DANEMARK).
- Monsieur Jean-Christophe THOMAS, demeurant Les Pontots, 21190 MEURSAULT.
- Madame Johanna LESERRE, demeurant 357 Rue de Brétenet, Hameau de Challanges, 21200 BEAUNE.
Président :
- La société BURGUNDY COLLECTION AG, Société anonyme à conseil d'administration au capital de 100 000 CHF, dont le siège social est Weinbergstrasse 8, 8807 FREIENBACH (SUISSE), immatriculée au Registre du commerce SUISSE sous le numéro CHE-138.193.149, représentée par Monsieur Trond FREDHEIM, Président du conseil d'administration.
Directeur général :
- Monsieur Barthélémy DU PELOUX DE SAINT ROMAIN, demeurant 13 Rue du Clos des Capucins, 21200 BEAUNE, La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
La Présidente

AL26024160

AVIS DE CONSTITUTION ESTAT'M

Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement le 21 septembre 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : ESTAT'M
Siège social : 1 Chemin du Puits Perdu, 21120 MARCILLY SUR TILLE
Objet social : Acquisition par voie d'achat, d'apport, de crédit-bail immobilier, et la propriété de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, et de tous droits mobiliers et immobiliers Etude et réalisation de travaux d'équipements, d'aménagement et de rénovation sur tous terrains et biens immobiliers appartenant à la Société ; Mise en valeur, transformation, aménagement, réfection de biens immobiliers ; Administration, exploitation par bail ou autrement de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur David MULLER demeurant 1 Chemin du Puits Perdu, 21120 MARCILLY SUR TILLE
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL26024190

NIÈVRE

// MODIFICATION

FIDACT

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

MODIFICATIONS

EARL DE LA METAIRIE BRULEE
Exploitation Agricole
à responsabilité limitée
au capital de 137 600,48 euros
Siège social :
Lieudit La Métairie Brulée
58110 BICHES
318 292 505 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juillet 2026 à BICHES, la société a été transformée en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun «GAEC DE LA METAIRIE BRULEE», reconnu le 28 mai 2026 société civile particulière régie par la loi n° 62.917 du 08 août 1962. Les associés ont désigné Madame Emilie LANTIER demeurant Lieudit La Métairie Brûlée – 58110 NEVERS aux fonctions de gérante de la société à compter de la même date.
Le siège du GAEC est fixé à BICHES (58110) – Lieudit La Métairie Brûlée.
Le groupement est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis et mention
La Gérance

AL26024151

FIDACT

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

MODIFICATIONS

GAEC DE PRIEZ
Groupement agricole
d'exploitation en commun
au capital de 118 545 euros
Siège social :
56 route de Thory 58700 CHAMPLIN
339 770 760 RCS NEVERS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er JUILLET 2026, les associés ont décidé :
- De modifier la dénomination sociale qui devient, à compter du 1er JUILLET 2026 : GAEC DU PRIEZ
- De nommer en qualité de gérante, à compter du 1er JUILLET 2026, Madame Sarah RIEB, née le 20 février 2006 à DIJON (21000), de nationalité française, célibataire majeur n'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité, demeurant 5 Le Bourg - 58420 CHAMPALLEMENT.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention au RCS de NEVERS.

AL26024166

Vos annonces légales au meilleur prix

Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BIMDC Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social :
L'INKUB - Bâtiment 3
Entrée Nord, Place d'Armes
7 bis rue du 13eme de Ligne
58000 NEVERS
910 937 465 RCS NEVERS

Le 03/09/2026, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 7 place du Général Francis Pittié 58000 NEVERS à compter du 03/09/2026.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL26024161

// VENTE AUX ENCHÈRES

MAITRE OLIVIER LEVOIR
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin
58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHÈRES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 18 rue Georges Clémenceau, 78000 VERSAILLES
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre), Place du Palais,
LE MARDI 10 NOVEMBRE 2026 à 10h45
Commune de LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre),
LOT UNIQUE : Un immeuble cadastré Section AR n°154, 116, 155, 183, 184 et 185
Sur la mise à prix de :
SOIXANTE CINQ MILLE EUROS (65 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 56 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le15 septembre 2026. Me Olivier LEVOIR
Les enchères peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de Nevers
Le cahier des conditions de la vente peut être consulté sans frais, soit au greffe du juge de l'exécution de Nevers situé Place du Palais de ladite ville, soit au cabinet de Maître Olivier LEVOIR situé 10 rue Saint Martin, 58000 Nevers, rédacteur du cahier des conditions de vente.
VISITE du bien prévue sur place le **28 octobre 2026 à 14h00** : S'adresser à Maître Aude BONNET, membre associé de la SELARL QUALIJURIS 58, huissier de justice, 2 avenue Saint-Just, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 59 73 40

AL26024144

VENTE AUX ENCHÈRES

HÔTEL DES VENTES DE DIJON
13, rue Paul Cabet - Tel : 03 80 68 46 80
SELARL Christophe SADDE et SAS SADDE
Commissaire de justice et commissaire-priseur habilité (Agrément 2002-245)
Mercredi 30 septembre et lundi 5 octobre à 9h30 sur place
(1 rue des artisans à QUETIGNY)
et en live sur www.interencheres.com/21001
Suite à liquidation judiciaire des EDITIONS FATON
Exceptionnel stock de livres neufs, revues, magazines…
Puis une vente par semaine afin d'écouler les + de 100 000 livres d'art, bandes dessinées historiques, magazines, revues…
Exposition : de 9h à 9h30
Photos, conditions : www.interencheres.com/21001
Estimations gratuites et sans engagement sur RDV au 03 80 68 46 80 – par mail sadde@sadde.fr ou sur notre site internet www.sadde.fr

AL26024163

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 17 aout 1996, déposé au rang des minutes de Me Sophie KOWAL, notaire associé à CORBIGNY (58800), suivant dépôt et procès-verbal de description en date du 18 septembre 2026, Monsieur Jacques Philippe JULLIEN, en son vivant retraité, demeurant à BRASSY (58140), 10, rue Fontaine Froide, né à BERNAY (27300), le 10 août 1951, divorcé en premières noces de Madame Christine Jeanne Lucienne GAIA, et divorcé en secondes de Madame Corinne Paule Mauricette MESLIER, et non remarié, décédé à AUXERRE (89000), le 1er septembre 2025, a institué un légataire universel.
Les oppositions devront être adressées à Me Sophie KOWAL notaire associé à CORBIGNY, 22 Avenue du Champ de Foire, en charge du règlement de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de l'expédition du procès-verbal de dépôt et d'ouverture dudit testament au greffe du Tribunal Judiciaire de NEVERS.

AL26024182

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

LUIGI'S
SARL au capital de 8.000 €
Siège :
6 PL DE LA RESISTANCE
58000 NEVERS
493473151 RCS de NEVERS

Par décision unanime du 31/01/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme SALERNO SYLVIA 6 PLACE DE LA RESISTANCE 58000 NEVERS , et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents.
Mention au RCS de NEVERS.

AL26024122

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DIVORNE
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital social de 376 800 Euros
Siège de liquidation :
1 rue du Sacré coeur
58460 TRUCY L'ORGUEILLEUX
RCS NEVERS - N° 839275 849

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2026, le liquidateur a approuvé les comptes de liquidation. Il est déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 30 juin 2026. Pour avis et radiation au RCS de NEVERS, le liquidateur

AL26024143

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SAS NEVERS DECAPAGE
Forme sociale : SAS à associé unique
Capital social : 1 000 €
Siège social : Boulevard Beauregard – Zone des Champs Hardis – 58660 COULANGES LES NEVERS
Objet social : Décapage et dégraissage de fer et bois - Traitement de tous types de surfaces - Travaux de peinture sur tous types de surfaces - Sablage et décapage des bâtiments, des matériels, des équipements
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Thomas PICARD dt à URZY (58) – 518, route du Vivier
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL26024167

YONNE

// MODIFICATION

AVIS DE TRANSFORMATION

SARL ADEQUAT
Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social :
9 Rue des Lions
89170 SAINT-FARGEAU
527 646 517 RCS AUXERRE

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 18/05/2026, l'Associée Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 euros. Cession d'actions : soumise à agrément ; Exercice du droit de vote : une action égale une voix ; Condition d'admission aux assemblées : être actionnaire ; Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Madame Maud BEAUMONT. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée unipersonnelle, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Madame Maud BEAUMONT demeurant LA BOUTAUDERIE à 89170 RONCHERES pour une durée illimitée. Modification au RCS d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL26024138

CAPITAL SOCIAL

SCEV DUFOUR
Société civile au capital
de 733 755,00 euros
Siège social :
9 rue Jeannette Rousseau
89800 COURGIS
402 027 445 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 25 août 2026, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social de la société de 81 000,00 € le portant à 652 755,00 €, à compter du 25 août 2026.
Modification au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, la gérance.

AL26024149

MODIFICATION DU CAPITAL

Suivant acte reçu par Maître Anaïs COMOY, Notaire associée de la SAS « A&F NOTAIRES CONSEILS » à VILLENEUVE LA GUYARD, 1 Avenue des promenades, le 5 février 2026, enregistré au SPFE de l'YONNE le 16 mars 2026, a été effectuée une réduction de capital social suite à retrait d'un associé et rachat de ses parts.
L'ancien capital est de : 1.000,00 euros
Le nouveau capital est de : 800,00 euros
Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de SENS.

AL26024158

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCEA PROFFIT 89
SCEA au capital de 419 000 €
Siège social :
35 route d'Aillant
89710 SENAN
825 261 357 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2026 a transféré le siège social à l'adresse suivante : 37 route d'Aillant – 89710 SENAN.
Pour avis, la gérance.

AL26024172

ANNONCES LÉGALES

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DE FARONVILLE

Société civile immobilière
au capital de 137.204,12 euros
Siège social :
APPOIGNY (89380),
1 rue de Faronville
431 299 825 RCS AUXERRE (89)

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 03/09/2026, les associés de la société SCI DE FARONVILLE ont décidé de transférer le siège social de APPOIGNY (89380), 1 rue de Faronville à DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES (89560), 8 Bis rue de Chanzy, à compter du 03/09/2026.
Aux termes d'un acte constatant les décisions des associés en date du 31/12/2008, les associés ont décidé de nommer, à compter du 31/12/2008, Madame Laurence POITOU, demeurant à NIORT (79000) 24 rue Berthet, en qualité de gérant de la société, en remplacement de Monsieur Gilbert POITOU.
Cette nomination, intervenue en 2008, fait l'objet d'une régularisation de publicité légale.
En conséquence, les articles 7 et 15 des statuts ont été modifiés.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE (89)
Pour avis,
Le notaire

AL26024183

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Emilie BERARDO notaire à MALIGNY le 2 septembre 2026, enregistré au SPF de l'Yonne, le 14 septembre 2026, dossier 2026 00026267 référence 8904P01 2026 N01065, la Commune de SAINT-BRIS LE VINEUX collectivité territoriale, ayant son siège àSAINT BRIS LE VINEUX (89530), 31 rue Bienvenu Martin. Identifiée sous le numéro unique d'identification 218 903 375 A cédé à Madame Géraldine Hélène BAILLON, commerçante, demeurant à CHAMPS SURYONNE (89290), 4 rue de Tubie. Née à AUXERRE (89000), le 11 juin 1970.Célibataire. Les fonds de commerce de débit de tabacs, presse, librairie, papeterie, fournitures de bureau, journaux, bimbeloterie, boissons à emporter, loterie, articles pour fumeurs, tabletterie, objets de décoration, articles cadeaux, confiserie, exploité à SAINT BRISLE VINEUX (89530) 4 rue de Gouaix, connu sous le nom de TABAC-PRESSE. Moyennant le prix de SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (65.000,00 €), s'appliquant aux éléments incorporels pour SOIXANTE MILLE EUROS (60.000,00 €) et aux matériels, mobiliers, agencements pour CINQ MILLE EUROS (5.000,00 €). Entrée en jouissance le jour de la signature de l'acte. Les oppositions, s'il y a lieu,seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me BERARDO, notaire à MALIGNY, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion. Me Emilie BERARDO

AL26024192

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Ville de Villeneuve sur Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au déclassement du chemin rural n°77 en vue de sa cession
Par arrêté n° EP-2026-01 en date du 03/08/2026 Madame la Maire de Villeneuve sur Yonne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le déclassement du chemin rural n°77en vue de sa cession.
A cet effet, Madame LAFORGE Sylvie a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice.
Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête côté et paraphé par la commissaire enquêtrice, seront déposés et consultables en mairie de Villeneuve sur Yonne, du 24 septembre au 9 octobre 2026 aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la ville : www.villeneuve-yonne.fr
Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par courrier postal à Madame la commissaire enquêtrice, Mairie 99 rue Carnot 89500 Villeneuve sur Yonne ou encore par courriel à urbanisme@villeneuve-yonne.fr
La commissaire enquêtrice recevra le public pour recueillir ses observations en mairie de Villeneuve-sur Yonne :
Le 24/09/2026 de 9h à 12h
Le 09/10/2026 de 14h à 17h
A l'issue de l'enquête publique le conseil municipal de Villeneuve sur Yonne délibérera pour décider ou non du déclassement et de sa cession.
Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront consultables par le public pendant un an en mairie de Villeneuve sur Yonne.

AL26023833

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE D'ESCAMPS

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2026-0339 du 21 septembre 2026, du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, une enquête publique est ouverte, relative à la demande d'un permis de construire pour l'implantation d'un parc agrivoltaïque, porté par la SASU FRANSOL 44 (Groupe KRONOSOLAR), d'une emprise de 33,93 ha au sol et d'une puissance de 24 MWc, sur le territoire de la commune d'ESCAMPS.
Cette enquête se déroulera en mairie d'ESCAMPS, siège de l'enquête,pendant 33 jours consécutifs, du lundi 12 octobre 2026 (14h) au vendredi 13 novembre 2026 (17h).
Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, contenant notamment une étude d'impact agricole, une étude d'impact environnemental ainsi qu'un résumé non technique (RNT), et l'absence d'avis de l'Autorité environnementale, présentées par la SASU FRANSOL 44 (Groupe KRONOSOLAR). Le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.
Madame Geneviève GARCIA est désignée commissaire enquêtrice titulaire et Madame Marie DUROLLET-CHOUDEY est désignée commissaire enquêtrice suppléante pour diligenter l'enquête.
Madame Geneviève GARCIA recevra, en personne, au sein de la mairie d'ESCAMPS, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :
- lundi 12 octobre 2026 de 14 h à 17 h
- samedi 31 octobre 2026 de 09 h à 12 h
- vendredi 13 novembre 2026 de 14 h à 17 h
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- par inscription sur le registre d'enquête accessible en mairie ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-escamps@yonne.gouv.fr ;
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site Internet des services de l'État et donc visibles par tous) ;
- par courrier à l'attention de Madame Geneviève GARCIA, commissaire enquêtrice, à la mairie d'ESCAMPS.
Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État :www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes Publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement), sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice en Préfecture, en mairie d'ESCAMPS, ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :
Monsieur Anthyme DE LA COMBE, Chef de projets pour le Groupe KRONOSOLAR
29, Rue Vauthier - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Email : anthyme.delacombe@kronos-solar.com

AL26024180

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC SUR LA COMMUNE DE RUGNY

Le public est averti qu'en exécution du code de l'environnement et de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2026-0371 du 18 septembre 2026, une consultation du public sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante :
Demandeur : SARL COTE DE CHEUILLE – 2 rue du Four – 89430 RUGNY. Adresse de l'installation : SARL COTE DE CHEUILLE – Le Bas de Cheuille – 89430 RUGNY.
Nature de l'installation : extension d'une installation d'élevage de volailles.
Rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :
au régime de l'enregistrement : 2111-1 (élevage de volailles : installations détenant un nombre d'emplacements supérieur à 30 000).
Durée de la consultation : quatre semaines, du lundi 12 octobre 2026 au lundi 9 novembre 2026 inclus.
Le dossier « papier » est déposé en mairie de Rugny où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre spécial ouvert à cet effet, aux heures habituelles d'ouverture.
Une version « électronique » du dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne : www.yonne.gouv.fr
(onglet « actions de l'État » / rubriques « environnement » /« installations classées »…/ « consultations publiques »).
Les observations pourront également être adressées durant la même période par courrier au préfet de l'Yonne (Bureau de l'environnement - Place de la préfecture 89016 AUXERRE cedex) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-consultationpublic@yonne.gouv.fr
Périmètre d'affichage supplémentaire lié au plan d'épandage : Arthonnay, Rugny, Thorey, Trichey et Villon.
Décision : à l'issue de la procédure le préfet de l'Yonne prendra un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article 512-7 du code de l'environnement, ou bien un arrêté préfectoral de refus.

AL26024186

// DIVERS

Notaire

Laurent FRANCIN - Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaire Associés

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date à AUXERRE (89000) du 10/11/2021, déposé au rang des minutes de Maître Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal de dépôt de testament en date du 14/09/2026, Monsieur Omar BELABAS, demeurant à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000), 8 allée du Périgord, célibataire, né à AUXERRE, le 03 septembre 1975, décédé à DIJON (21000), le 19 août 2026, a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.
Pour avis, le notaire.

AL26024145

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
MAILLOT – terre avec DPB et amélioration de fonds à prévoir en sus - 1 ha 61 a 60 ca - 'LES LAMES': ZB – 0144 – zonage : zone N du PLUi.
MALAY LE GRAND - 66 ha 89 a 96 ca – DPB et amélioration de fonds à prévoir en sus :
• 28 ha 51 a 95 ca – terres - location par le biais d'une COPP d'une durée de 5 ans renouvelable chaque année à compter du 01/01/2027 – 'LA VAREILLE NORD': ZI – 0044 - 0053 - 'LE BARDEAU SUD': ZI – 0065 - 0067 - 'LA COTE AUX MOINES': ZI - 0072 - 'LA VAREILLE SUD': ZI - 0073 - 'LES TERRIERS': ZK – 0041 - 0098 -'LA BROUEE': ZH – 0039 – zonage : zones A et N du PLUi.
• 3 ha 99 a 26 ca – terres - location par le biais d'un bail safer d'une durée de 4 ans, renouvelable chaque année, à compter du 01/01/2027 - 'LES CHARONNES': Z – 0222 – 0223 – 0224 - 0225 – zonage : zone A du PLUi.
• 34 ha 38 a 75 ca –bois taillis, landes, prés, terres - 'TUILERIE DE VAU MAROT': B - 0045 – 'QUEUE DE LOUP': B – 0277 – 0287 – 0288 – 0292 – 0293 – 0294 – 0304 - 0307 – ZK - 0013 - 'CHEMEAU': B – 0440 – 0444 – 0452 – 0493 – 0502 – 0508 – 0512 – 0517 – 0518 – 0519 – 0530 – 0531 – 0533 – 0537 – 0540 – 0541 – 0544 – 0545 – 0557 – 0558 – 0559 - 0560 - 'MOUILLE PAIN': B – 0394 – 0395 – 0402 – 0403 – 0430 - 0437 - 'CHAPERON': B – 0236 – ZH - 0024 - 'BOIS DE PASSEME': B – 0090 – 0095 – 0096 - 0097 - 'LES CHENES': B – 0098 - 0114 - 'LA VALLEE AU CHAT': C - 0204 - 'COVEQUELEE': E – 1718 – 1719 - 1720 - 'LARVANT': E - 0881 - 'LE BAS DE CHAUMONT': E - 0682 - 'MONTABOR': E - 0982 - 'LES MIGRENNES': F - 0974 - 'CUL DE SAC DES PAUDINS': Z - 0191 - 'L ISLE ALLARD': Z – 0061 – 0076 – 0079 – 0121 – 0122 – 0155 – 0156 – 0159 – 0648 - 0649 - 'LES PAUDINS': Z - 0332 - 'VALLEE DE VAUMAROT': ZH – 0005 - 0006 - - 'LA BARRE': ZK - 0015 – zonage : zones A et N du PLUi.
MALAY LE PETIT – terres avec DPB et amélioration de fonds à prévoir en sus - 20 ha 30 a 42 ca - 'LES GRANDS CHAMPS': ZB – 0059 - 0108 - 'LES PATURES': ZI – 0059 – 0060 – 0061 - 0062 - 'L ISLE DE MALAY LE PETIT': ZI – 0077 – zonage : zone A du PLUi.
SAINT CLEMENT - terres avec DPB et amélioration de fonds à prévoir en sus - 18 ha 94 a 15 ca –:
• - 4 ha 21 a 44 ca – terres - 'LES PRES GUILLAUMETS': Y – 0137 - 'LES LOGES': ZK - 0017 - 'LES HAUTES PLANTES': ZK – 0023 – ZK - 0025 - 0026 - 'LES PETITES ROUES': ZK - 0050 - 'LE CLOS': ZN – 0010 – zonage : zone A du PLUi.
• 14 a 13 ca - location par le biais d'un bail safer d'une durée de 4 ans, renouvelable chaque année, à compter du 01/01/2027 - - 'LA POINTE MOLOT': ZA - 0038 – zonage : zone A du PLUi.
• 14 ha 58 a 58 ca - location par bail rural 18 ans à compter du 01/11/2026 – 'LES PRES GUILLAUMETS': Y – 0132 - 0184 - 'LES BLANCHIS': ZK - 0024 - 'LE CLOS': ZN – 0009 – zonage : zones A et N du PLUi.
SALIGNY – bois taillis, terres, vergers avec DPB et amélioration de fonds à prévoir en sus - - 2 ha 30 a 68 ca - 'LES CULS FROIDS': A – 0619 – 0628 – 0636 – 0637 – 0638 – 0639 – 0640 – 0641 – 0645 – 0647 - 0690 - 'MITOIS': B – 0414 - 0416 - 'BOIS BIAUX': D – 0437 – 0438 - 0439 – zonage : zone A et N du PLUi.
SENS –- terres avec DPB et amélioration de fonds à prévoir en sus - 25 ha 47 a 85 ca :
• 6 ha 56 a 20 ca - location par bail rural 18 ans à compter du 01/11/2026 –- 'LES ROIFILS': ZY – 0100 – zonage : zone A du PLUi.
• 7 ha 48 a 80 ca – location par le biais d'une COPP d'une durée de 5 ans renouvelable chaque année à compter du 01/01/2027 - 'LES GREVES': YC – 0008 – zonage : zone AU du PLUi.
• 2 ha 59 a 10 ca – location par le biais d'un bail safer d'une durée de 6 ans, renouvelable chaque année, à compter du 01/01/2027 – 'LES GREVES': YC – 0007 – zonage : zone AU du PLUi.
• 1 ha 96 a 40 ca – location par le biais d'un bail safer d'une durée de 6 ans, renouvelable chaque année, à compter du 01/01/2027 - 'BAS LE ROI': YB – 0044 – zonage : zone A du PLUi.
• 6 ha 87 a 35 ca – terres - 'LES GRILLONS': YB - 0024 'LES POINTES ROUGEAUD': ZE - 0148 - 'LE HAUT DES CULS FROIDS': ZX -0057 - 0058 - 0059 - 'LE HAUT DES ROIFILS': ZY – 0088 - 0090 - 'LES PETITES ROUES': ZY - 0012 – zonage : zones A et N du PLUi.
SOUCY – terres en location par bail rural 18 ans à compter du 01/11/2026 – DPB et amélioration de fonds à prévoir en sus - 4 ha 63 a 62 ca - 'LA HAIE AUX LOUPS': YM – 0019 – zonage : zone A du PLUi.
GUILLON TERRE PLAINE – futaie résineuse, bois taillis - 17 ha 75 a 00 ca - 'BOIS DES ISSARDS': F – 0111 – zonage : RNU
MAGNY – taillis sous futaie, bois taillis - 27 ha 37 a 44 ca - 'LES ESSOPEES': ZC – 0052 - 0053 - 'VAVREIL': ZD – 0024 – 0026 – 0027 – zonage : zone N du PLU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 12/10/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Melun du 14/09/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la Sarl BG SPORT 60, Rue Guynemer 89000 Auxerre (club de sport) - RCS MELUN 751.711.458.

AL26024148

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, 28 avenue Pompidou, le 16 septembre 2026** a été reçu le changement de régime matrimonial - portant adoption de la communauté universelle avec attribution intégrale de celle-ci au conjoint survivant – Monsieur Jean-Charles **VAN MELLE**, agriculteur à la retraite, et Madame Anna Marie Jacqueline Pierre **GARRET**, sage-femme retraitée, son épouse, demeurant à Lailly (89190), 2 rue du Lavoir.
Monsieur né à Courgenay (Yonne), le 5 février 1957.
Madame née à Versailles (Yvelines), le 5 octobre 1956.
Jusqu'alors mariés sous le régime matrimonial de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Me Frédéric TATAT, Notaire à Sens, le 26 mai 1986, préalable à son union célébrée à Lailly (Yonne), le 7 juin 1986.
De nationalité française.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, **en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.**
Pour insertion
Le Notaire

AL26024176

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

LE LIDO

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 89100 ROSOY
17 Chemin de Champbertrand
Siège de liquidation :
6 Rue Etienne Crozier
89500 CHAUMOT
490 095 338 RCS SENS

L'AGE réunie le 10/09/2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Nathalie SABIH, demeurant 6 Rue Etienne Crozier 89500 CHAUMOT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 6 Rue Etienne Crozier 89500 CHAUMOT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26024193

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LEBLANC-GOUAUX

L'assemblée générale ordinaire de la société SCI LEBLANC-GOUAUX, société civile immobilière en liquidation au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 3 Rue de la Planche Barrault, 89100 SENS, RCS SENS 843 052 853, réunie le 30 avril 2026, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et a prononcé la clôture de la liquidation au 30 avril 2026. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS.
Pour avis, le liquidateur

AL26024131

DISSOLUTION

BEE COMMUNICATION

SAS au capital de 2000 €
Siège social :
14 Rue de l'Usine à Gaz
89500 Villeneuve-sur-Yonne
989 898 994 RCS de Sens

Aux termes de l'AGE en date du 14/09/2026 les actionnaires ont décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. Guyot Charles, demeurant 11 Rue du Crot 89500 Les Bordes, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Sens

AL26024150

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI SOUFFLOT
Société civile immobilière au capital de 131.700 €
Siège social : 4 bis rue Soufflot 89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 423.880.764
Suivant procès-verbal du 30 juin 2026 l'assemblée générale extraordinaire a approuvé le rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, approuvé le décompte définitif de liquidation, donné quitus au liquidateur et sa gestion, prononcé la clôture de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.
Le liquidateur.

AL26024152

Annonces légales
03 80 78 90 42

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI JMCA
Société civile immobilière
Siège social : 13 rue de la Genillotte 89800 VILLY
RCS AUXERRE 849415898
Suivant procès-verbal du 30 octobre 2025 l'assemblée générale extraordinaire a approuvé le rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, approuvé le décompte définitif de liquidation, donné quitus au liquidateur et sa gestion, prononcé la clôture de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre. Le liquidateur.

AL26024153

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SL SERVICES

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social : 26 rue du Tartre
89550 HERY
Siège de liquidation : 26 rue du Tartre
89550 HERY
834 168 072 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 août 2026 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Laurent DELCROIX, demeurant 26 Rue du Tartre 89550 HERY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 1er juillet 2026.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL26024162

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CARROSSERIE BRIENONNAISE
SARL au capital de 10000 € Siège social : CHEMIN DE LA PETITE PRAIRIE ZI LE FRANC ALLAIS 89210 BRIENON-SUR-ARMANÇON RCS SENS 751283409
Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 30/06/2026 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, M FLEURY JEAN-MARIE demeurant 13 RUE DE LA REPUBLIQUE 89400 MIGENNES pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/06/2026. Radiation au RCS de SENS.

AL26024184

// CONSTITUTION

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/09/2026, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : HELIX BOURGOGNE
Forme : SAS
Capital social : 1 000 €
Siège social : 18 grande rue, 89210 VENIZY
Objet social : achat,vente,importation,exportation,commercialisation de tous articles et produits relatifs à la gastronomie et à l'artisanat, la vente des produits d'epiceries fines et autres condiments
Président : Mme Gabrielle LANGLOIS demeurant 2 rue des gains Avrolles, 89600 SAINT FLORENTIN
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL26024141

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique du 16/09/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : JDCC
Siège social : 58 rue de la Fontaine - Montallery, 89290 VENOY
Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Christophe DESMEDT, demeurant 2 rue Germain de Charmoy 89000 AUXERRE et Monsieur Johan DESMEDT, demeurant 3 Allée des Palmes 89000 AUXERRE
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés ; agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales pour les cessions à des tiers
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL26024159

SCI DU SANSOT
Société civile
au capital de 4 000 euros
Siège social :
1 Rue des Uziottes - MONTARIN
89630 QUARRE LES TOMBES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à QUARRE LES TOMBES du 17 Septembre 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : SCI DU SANSOT
Siège social : 1 Rue des Uziottes - MONTARIN, 89630 QUARRE LES TOMBES
Objet social : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 4 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Ludovic BLIN, demeurant 1 Rue des Uziottes – MONTARIN 89630 QUARRE LES TOMBES et Mme Amélie NAULOT, demeurant 1 Rue des Uziottes – MONTARIN 89630 QUARRE LES TOMBES.
Clauses relatives aux cessions de parts :
dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant
agrément obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL26024169

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

AVIS DE CONSTITUTION

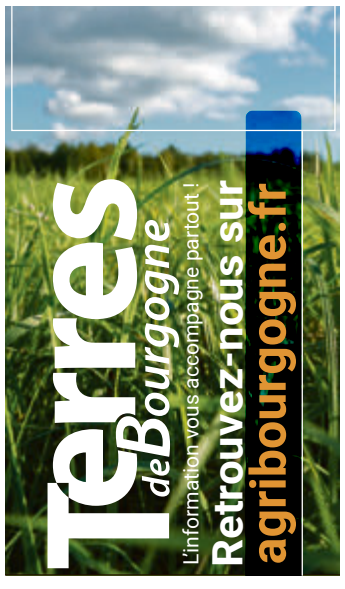
Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE », titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (YONNE) 5 rue Marcelin Berthelot, le 17 septembre 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport,la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers,ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : PIERRETTE
Le siège social est fixé à : DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES (89560), 8 Bis rue de Chanzy.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : QUATRE CENTS EUROS (400,00 EUR).
Les apports sont en numéraires.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires,sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Madame Laurence POITOU demeurant à NIORT (79000) 24 rue Berthet.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE (89).
Pour avis
Le notaire.

AL26024181

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me BERARDO notaire à MALIGNY (89800) il a été constitué la société civile immobilière dénommée :
SCI DES MONTS DE TONNERRE
Objet social : propriété, gestion, acquisition, exploitation par bail ou autrement de tous biens mobiliers et immobiliers.
Siège social : 23 rue de Champlain 89800 CHABLIS
Capital : 1.000,00 €
Gérance : Mr Daniel DEFAIX demeurant Le Vieuc Château BP 50 Milly 89800 CHABLIS et Mr Paul-Etienne DEFAIX demeurant 57 Grande rue 89800 CHICHEE
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion, le gérant

AL26024191



// MACHINISME

Un road-show Fendt pour présenter les nouveaux 300 et 500

Les concessions Fendt Buchez et De Bruin de l'Yonne et de la Nièvre ont présenté les nouveaux tracteurs série 300 et 500 à travers une tournée sur leurs différentes bases. Au final, entre 100 et 150 clients invités ont profité d'une découverte en détail de ces nouvelles gammes.

Cerisiers, Charny, Ouanne dans l'Yonne, Donzy, Corbigny dans la Nièvre et Autun en Saône-et-Loire : du 7 au 16 septembre, 6 dates, 6 soirées avec entre 15 et 30 agriculteurs réunis autour d'une présentation en salle puis autour des tracteurs pour découvrir les nouveaux Fendt 300 et 500. Cette formule satisfait manifestement l'équipe commerciale des concessions Buchez et De Bruin ravies des échanges avec les agriculteurs lors de ces soirées. Les nouveaux Fendt 300 comptent cinq modèles de 103 à 152 CV. Le 310 Vario (103 CV) complète la gamme par le bas. Motorisé par le quatre cylindres Agco Power de 4,4 l de cylindrée, chaque modèle profite de la puissance additionnelle Dynamic Performance, délivrant jusqu'à 10 CV supplémentaires dès qu'un élément puise de la puissance, comme le ventilateur, la climatisation, l'hydraulique, etc. Ils restent équipés de la transmission à variation continue à une gamme Vario ML75. Le système hydraulique des Fendt 300 Gen5 se compose d'une pompe à cylindrée variable débitant 110 l/min, qui alimente jusqu'à sept distributeurs, dont deux ou trois entièrement dédiés à l'utilisation du chargeur. Les 300 Gen5 sont compatibles avec le chargeur frontal Fendt Cargo 4.75 S, le « S » signifiant que le brancard est plus léger. La cabine dotée de l'environnement FendtOne est éligible au montage d'une filtration de catégorie 4. Elle intègre un siège ventilé et pivotant, un frein à main manuel, un pare-brise chauffant et un écran tactile compatible avec Apple CarPlay. Sur la quatrième génération de ses tracteurs 500 VarioDrive Gen4, Fendt décline le design des 600 VarioDrive. Ils logent le moteur quatre cylindres Agco Power Core50 de 5 l, ayant la particularité de fonctionner à bas régime (1 800 tr/min de régime nominal, 1 400 tr en régime Éco).



Échanges constructifs autour des nouveaux Fendt 300 et 500.

Répartition de la traction

Déclinés en quatre modèles de 134 à 164 CV, les 500 Gen4 profitent de la surpuissance DynamicPerformance. Ils accèdent en option à un ventilateur à pales réversibles pour le nettoyage automatique des différents radiateurs de refroidissement. Les Fendt 500 de quatrième génération reçoivent la transmission à variation continue VarioDrive. Cette dernière compte une seule gamme et est capable de répartir proportionnellement et continuellement le couple entre les ponts avant et arrière. Elle optimise ainsi la traction, le pont avant étant entraîné indépendamment du pont arrière (4x4 permanent). De plus, elle propose la fonctionnalité « pull-in turn », avec laquelle le pont avant à entraînement indépendant tire activement le tracteur dans les virages sans aucune tension, autorisant un plus petit rayon de braquage de seulement 10,1 m contre 11 sur les anciens modèles. Côté hydraulique, les 500 Gen4 disposent d'une pompe délivrant 110 ou 152 l/min qui alimente les distributeurs selon trois configurations : Power, Power + ou Profi +. La première propose sept distributeurs, dont quatre à l'arrière, deux dédiés au chargeur frontal et un sur le relevage avant. Avec la seconde, l'utilisateur peut profiter de huit distributeurs, dont cinq à l'arrière, deux au centre et un pour le relevage avant. En Profi +, les neuf distributeurs sont répartis de la manière suivante : cinq à l'arrière, deux au centre et deux pour le relevage avant. La visibilité en cabine qui bénéficie de l'environnement de conduite FendtOne a été retravaillée, grâce aux éléments de dépollution, comme le catalyseur, qui ont été déplacés au niveau du plancher de cabine à droite du capot.

// ÉPANDAGE

Deux nouveautés chez Samson

La société danoise présente deux nouveaux incorporateurs de lisier et une nouvelle tonne à lisier.

Le constructeur danois Samson vient de dévoiler les incorporateurs à disques de fertilisants organiques CDf et CDx. Le CDf, conçu pour les travaux légers post-récolte, autorise une profondeur de travail de 3 à 12 cm et se décline en largeur allant de 4,50 à 6 m. Il se compose de disques crénelés de 510 mm de diamètre montés en quinconce, de silentblocs en caoutchouc, de roues de réglage pour la profondeur de travail et d'une herse peigne. Le second incorporateur à disques, le CDx, est conçu pour les sols lourds. Il mesure 8 m de large et travaille de 3 à 12 cm de profondeur. Ses disques, montés sur des bras doubles ou triples, sont suivis par des rouleaux profilés en T ou des rouleaux barres. Le CDx permet de travailler, d'après le constructeur, à des vitesses allant jusqu'à 16 km/h avec une capacité d'incorporation de 70 m³/ha. L'autre nouveauté Samson, c'est une tonne à lisier de 15 m³ qui vient compléter la gamme TG composée des modèles TG 18, TG 20 et TG 24. Cette machine supplémentaire, dénommée TG 15, repose sur deux essieux et est homologuée pour circuler à 40 km/h. Affichant une capacité de remplissage atteignant 6 000 l/min, elle est disponible avec un bras de pompage latéral à simple ou double articulation, voire avec un système de remplissage externe. La TG 15 intègre une nouvelle architecture hydraulique, ainsi qu'un nouveau calculateur électronique (ECU), qui, combinés au nouveau terminal Slurry Master 5 000 à écran tactile de 7 pouces, garantissent un pilotage plus précis des fonctions proportionnelles du bras de pompage et du relevage arrière. Ce dernier, de catégorie 3, présente une capacité de 3,8 t.



Deux nouveaux incorporateurs à disques enrichissent la gamme.



Une tonne à lisier de 15 m³ qui complète la gamme TG.

// MACHINISME

De Bruin inaugure officiellement sa base de Donzy

Ouverte depuis début janvier, la base des Ets De Bruin à Donzy a été inaugurée le 11 septembre en présence de plus de 200 agriculteurs. Une belle affluence qui traduit un bon dynamisme du site après 9 mois d'activité.

À la fin 2025, la concession Fendt et Valtra avait quitté Chateauneuf Val de Bargis, dans la Nièvre, pour s'installer à Donzy dans les anciens locaux des parapluies Guy de Jean, sur la zone artisanale de la Croix Arnay. Vendredi 11 septembre, les clients étaient invités à l'inauguration de cette agence rénovée et agrandie, après 8 mois de travaux. Olivier Dubreuilh, PDG des Ets Buchez et De Bruin, qui compte 9 bases au total, a rappelé la nécessité de quitter les locaux de Chateauneuf Val de Bargis, devenus trop étroits pour l'activité et le confort des collaborateurs. *« Nous savons que nous avons fait des déçus en passant de l'autre côté du massif forestier, mais avec cet investissement de 2 millions d'euros, nous proposons une agence au standard d'aujourd'hui. »* Dans son intervention, le chef d'entreprise a remercié tour à tour, la mairie de Donzy pour son accompagnement facilitateur dans le développement du territoire, les entreprises qui ont œuvré aux travaux en respectant les délais, les fournisseurs et bien sûr, les collaborateurs pour leur engagement et les clients pour leur fidélité.



Les clients ont répondu présent à cette inauguration.

Fendt et Valtra aussi

Tout en soulignant le contexte actuel peu favorable, Olivier Dubreuilh a rappelé que ses entreprises avaient besoin de recruter notamment des techniciens. Inciter les jeunes à se tourner vers l'apprentissage est selon lui, le meilleur vecteur pour former et recruter. *« Nos métiers ont un avenir. »* Les Ets De Bruin, en plus de Fendt, distribuent aussi Valtra sur l'ensemble de leur secteur. L'équipe commerciale Valtra est en passe d'être constituée. À Donzy, trois techniciens, deux magasinières, un commercial Fendt et un commercial Valtra accueillent les clients dans le bâtiment de 1 800 m² dont un libre-service de 300 m², un stockage pièces de 500 m² et un atelier de 800 m², le tout sur 9 000 m² de terrain.

LOISIRS

// SPORT, CULTURE, LOISIRS…

À chacun son activité

Après l'été, la vie quotidienne reprend son cours, entre l'école et le travail. Trouver du temps pour soi et le mettre à profit afin d'une activité sportive ou culturelle permet de sortir du tumulte, de se retrouver avec soi-même, mais aussi de créer du lien social.

La rentrée ne se résume pas au retour des cartables et des horaires serrés. C'est aussi le moment de reprendre ou de démarrer les activités qui aideront à se remettre en mouvement après l'été, de prendre du temps pour soi afin de trouver une forme d'équilibre tout au long de l'année qui se profile. Sport, musique, ateliers manuels, les propositions ne manquent pas. Se remettre en mouvement, ce n'est pas seulement transpirer. C'est aussi retrouver un rythme, prendre soin de soi et cultiver ce qui nous fait du bien. La rentrée peut ainsi devenir un point de départ, une nouvelle respiration dans l'année.

S'il a vocation à nous faire transpirer, le sport possède bien d'autres vertus. Même chose du côté de la culture. Apprentissage d'un instrument, chorale, théâtre, dessin, peinture ou encore poterie sont autant de façons d'exprimer sa créativité tout en créant du lien social. Certaines communes ou médiathèques lancent des projets participatifs, expositions, cercles de lecture ou rencontres intergénérationnelles.

Pour bien des personnes, septembre marque simplement une reprise après la coupure estivale. Pourquoi ne pas en profiter pour essayer une activité encore inconnue ? Échecs, couture, cirque, radio, danse folklorique, photo ou jardinage : les possibilités près de chez soi sont souvent nombreuses, parfois méconnues. Kyrielle d'associations proposent une ou plusieurs séances de découverte gratuites. N'hésitez pas à pousser la porte d'un centre socio-culturel, d'une MJC (Maison des jeunes et de la culture) ou d'un foyer rural pour tester et voir si l'ambiance vous convient.



Adobe Stock

Les sports nombreux d'équipe permettent aux plus jeunes de développer des habiletés sociales.

Pratique, le forum des associations

Si les enfants doivent atteindre un certain âge pour pratiquer certaines activités, les tout-petits aussi ont droit à leurs moments d'éveil et de découverte ! Plusieurs sont adaptées et accessibles à partir de 4 ou 6 mois, en présence des parents. Les séances de bébés nageurs, par exemple, permettent de les habituer petits au milieu aquatique dans une ambiance ludique et sécurisée. D'autres ateliers, comme le massage bébé, la gym douce parent-enfant ou l'éveil musical favorisent le développement moteur et sensoriel tout en renforçant les liens. Ces moments sont aussi l'occasion d'échanger avec d'autres familles et de nouer des relations, souvent précieuses quand on devient parent.

De nombreuses communes réunissent leurs associations lors d'un forum organisé à la journée ou sur un week-end en septembre. Ce rendez-vous incontournable de la fin d'été donne l'opportunité à la population de rencontrer l'ensemble des structures qui animent la vie locale en un unique lieu : sport, culture, loisirs, solidarité, etc. Cet événement constitue un moment privilégié pour échanger directement avec les responsables, poser des questions, assister à des démonstrations ou inscrire enfants et adultes.

Quel sport choisir ?

Si le choix d'activité se tourne finalement vers le sport, de nombreuses possibilités s'offrent alors. Il doit se faire en fonction du type d'effort recherché, ainsi que des différentes spécificités que chaque discipline comporte. Pour se décider, il est préférable de bien connaitre les particularités de chacune, des plus originales aux plus classiques. C'est d'autant plus vrai pour les enfants.

Volley-ball, basket-ball, football ou encore rugby : les sports d'équipe sont nombreux, tout comme leurs bénéfices. Ils permettent aux plus jeunes de développer des habiletés sociales, comme le fait de communiquer clairement, de coopérer et d'apprendre à compter sur les autres afin de mieux atteindre leurs objectifs. Au sein d'un groupe, les enfants peuvent aussi apprendre à mieux se connaitre et à exprimer leur pleine potentialité. Certains se découvriront une âme de leader, quand d'autres seront plus à l'aise dans un rôle de réflexion, de médiation. Des disciplines comme le basket-ball ou le volley-ball peuvent également encourager les enfants à développer leur agilité naturelle et à améliorer leur concentration. D'autres, tel le rugby, contribueront à leur enseigner des valeurs comme le respect d'autrui mais aussi le sens du fair-play.

Certains jeunes sont de nature plus indépendante et s'orienteront peut-être davantage vers des sports individuels, qui valorisent l'endurance et la force de caractère. Tennis, natation, cyclisme, athlétisme, escalade : ces activités permettent de se fixer des objectifs et de soutenir les efforts nécessaires pour les atteindre. Pour cela, votre enfant va apprendre à mettre en place une stratégie et à développer sa volonté et sa détermination. Les sports individuels développent ainsi la persévérance, l'opiniâtreté mais également l'optimisme.

Karaté, judo, aïkido, self-défense ou encore boxe : les sports de combat et les arts martiaux représentent une option originale et néanmoins souvent plébiscitée par les enfants, notamment les adolescents. Comme toutes les activités sportives, ceux-ci permettent de s'entretenir tant sur le plan physique que mental. Au fil du temps et des entrainements, ils permettent de gagner en force, en endurance et de renforcer sa souplesse et son agilité. Sur le plan mental, pratiquer un sport de combat permet de développer sa confiance en soi, son self-control et sa sérénité, mais également de chasser le stress et d'évacuer un trop plein d'énergie. Cela peut aider un enfant nerveux ou émotif à mieux canaliser ses émotions. Enfin, c'est un bon exutoire qui permet également d'apprendre la discipline.



DR

Atelier créatif, musique, théâtre ou sport : les activités de loisirs permettent de se retrouver et de créer du lien.

Franck Talluto et Céline Clément

LOISIRS

// CHABLIS

89 Rendez-vous les 24 et 25 octobre pour la fête des vins

Les 24 et 25 octobre prochains, Chablis accueillera la 78e édition de la Fête des Vins de Chablis pour célébrer son nouveau millésime. Cette année, une quarantaine de vignerons seront représentés pour aller à la rencontre des visiteurs, qu'ils soient amateurs, curieux, ou en famille afin de leur faire déguster les différentes appellations de Chablis et du Grand Auxerrois. Pour cette édition 2026, le Pic-Saint-Loup sera le vignoble partenaire. Autour de cette activité, un programme riche attend les visiteurs : gastronomie locale, concerts, ateliers, expositions, animations pour les enfants, artisans et petit train touristique. Le comité des fêtes mettra également en place, pour la première fois, plusieurs séances de yoga réalisées par la société Yogociety. Le dimanche 25 octobre, nous retrouverons le traditionnel *« défilé de la Confrérie des Piliers Chablisiens »*, accompagné par Antoine Duléry, président de la confrérie, par la fanfare « Les enfants de Chablis » ainsi que par le parrain et la marraine du millésime 2026 : Laurie Peret et Bruno Solo. Rendez-vous à Chablis, boulevard du Dr Tacussel, le samedi à partir de 12 h 30 et le dimanche à partir de 10 h 30 pour deux jours au cœur du savoir-faire local de l'Yonne.

D'après communiqué



Comité des fêtes de Chablis

// TÉLÉVISION

« *Le Temps des paysans* » : une histoire du monde agricole

Avec sa série documentaire Le Temps des paysans, Arte propose une plongée dans la longue histoire du monde rural européen. À travers plusieurs siècles, le réalisateur Stan Neumann retrace les grandes transformations qui ont façonné la condition paysanne, du Moyen Âge à l'époque contemporaine. Travail de la terre, rapports de propriété, révolutions techniques, exode rural et industrialisation : le documentaire montre combien l'agriculture a toujours été au cœur des mutations économiques et sociales. Loin d'une vision uniquement nostalgique de la paysannerie, la série donne la parole à des historiens et s'appuie sur de nombreuses archives, œuvres d'art et reconstitutions pour éclairer les réalités quotidiennes des agriculteurs. Elle rappelle notamment le poids du travail manuel, les inégalités d'accès à la terre et les bouleversements provoqués par la modernisation agricole. À l'heure où le modèle agricole fait l'objet de débats houleux et controversés sur son avenir, cette perspective historique apporte un éclairage utile sur les héritages et les transformations du métier de paysan. Une série à regarder pour mieux comprendre d'où vient le monde agricole d'aujourd'hui et pour mieux assimiler le fait que l'adaptation et la transformation sont consubstantielles à ce secteur.

Actuagri

La série Le Temps de paysans (quatre épisodes de 55 minutes) est disponible en replay sur Arte, et en streaming sur le site www.arte.tv



Le Temps de paysans – série en quatre épisodes de 55 minutes à retrouver en replay sur Arte.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Samedi 26 septembre

// Salon de l'Étudiant à Dijon

La 11e édition du Salon de l'Étudiant de Dijon va se tenir de 9 heures à 17 heures au parc des expositions. Cet événement est l'occasion d'obtenir des réponses personnalisées sur les opportunités d'études et d'anticiper Parcousup. Plusieurs conférences sont programmées sur l'orientation après le bac, les études scientifiques ou celles sur l'économie, la gestion et le management.

Renseignements sur letudiant.fr

• 26 et 27 septembre

// Livres en Vignes au Clos de Vougeot

Le salon Livres en Vignes se tiendra au château du Clos de Vougeot, sous la présidence de Frédéric Beigbeder. Une centaine d'écrivains sera présente et ils dédicaceront leurs ouvrages. Toutes les nouveautés de la rentrée littéraire seront présentées et vous pourrez participer à la grande dictée oenologique et gastronomique.

livresenvignes.fr

• Vendredi 2 octobre

// Dîner contre le cancer

L'hôtel Bellevigne (7, rue de l'Église à Chambolle-Musigny) et le Comité Côte-d'Or de la Ligue contre le cancer organisent un repas destiné à collecter des fonds pour financer la lutte contre la maladie. Le menu proposé fera la part belle aux produits locaux. La soirée sera rythmée par un groupe de musique et ponctuée par des ateliers de massage, une vente d'œuvres d'art et des quiz.

Réservation : www.bellevigne-hotels.com

• 2 et 3 octobre

// Marché 100 % Côte-d'Or à Dijon

Les jardins du Conseil départemental vont accueillir le marché 100 % Côte-d'Or d'automne. 21 exposants seront présents. Venez déguster et acheter des produits locaux. En prime : concerts gratuits et animations.

Entrée gratuite. Renseignements : cotedor.fr

• Du 9 au 11 octobre

// Championnat du monde de l'œuf en meurette

Chaque année, l'œuf en meurette, véritable emblème de la gastronomie bourguignonne est sublimé par des chefs cuisiniers professionnels et amateurs, lros du championnat du monde, organisé au château du Clos de Vougeot. Ce serta encore le cas cette année avec une édition présidée par le cuisinier Jean-François Piège. De nombreuses animations sont prévues.

meurette.fr

• 10 et 11 octobre

// Marathon des Grands Crus

Le Marathon des Grands Crus est un rendez-vous sportif et festif qui s'adresse aux coureurs à pieds mais aussi à celles et ceux qui pratiquent le roller. Le samedi fera la part belle aux jeunes et le dimanche, la route s'ouvrira pour les plus entraînés sur des parcours de 10, 21 ou 42 km.

marathondesgrandscrus.com

Nièvre

• 26 septembre

// 3e Festival des légendes

Le Festival des légendes de Nevers revient pour la 3e édition à partir de 10 h aux alentours de la porte du Croux à Nevers. Cette édition sera axée sur les mystères du Morvan, avec des spectacles, des concert, des ateliers, des animations pédagogiques ou encore un marché traditionnel d'artisanat et d'arts.

Renseignements : https://decartesetdedes.fr/festival_ind.php?id=5

• Du 3 au 28 octobre

// À table ! La santé au menu

La médiathèque de Neuvy-sur-Loire accueille une exposition dédiée à l'alimentation sous le prisme de la santé.

Renseignements : 03 86 39 23 55

• 17 octobre

// Rencontre et dédicace

À l'occasion de la sortie du premier roman policier de Pierre-Olivier Caperan « les Hallucinés » (Éditions du Rouergue), l'auteur sera présent à la librairie Le Goûts des mots (12 bd de la République, Château-Chinon) à partir de 18 h pour une rencontre suivie d'une dédicace. Pour rappel, Pierre-Olivier Capéran vit et travaille en Morvan depuis 2020, après plusieurs textes et articles théoriques il s'essaye à la fiction avec ce premier roman policier dont l'intrigue se passe entre Château-Chinon, Moulins-Engilbert et le Nord du Mali.

Renseignements : 03 86 85 04 43



// ARCHÉOLOGIE

Quand le mausolée livre ses secrets

Un an après sa découverte, le mystérieux mausolée de Saint-Romain-en-Gal (Rhône) a de nouveau mobilisé les archéologues. La campagne de fouilles menée cet été confirme l'importance hors norme de ce tombeau édifié à la fin du Ier siècle avant notre ère.



Julien Bourreau

Sous les outils des archéologues, le mausolée monumental découvert l'été dernier à Saint-Romain-en-Gal a progressivement dévoilé une partie de ses secrets.

La surprise de 2025 n'était donc qu'un premier chapitre. Sous les outils des archéologues, le mausolée monumental découvert l'été dernier à Saint-Romain-en-Gal a progressivement dévoilé une partie de ses secrets. Du 20 juillet au 21 août, une nouvelle campagne de fouilles a permis d'explorer plus en profondeur cet édifice funéraire dont les dimensions, l'organisation et l'état de conservation ne cessent d'étonner les chercheurs.

Portées par le Département du Rhône, propriétaire du musée et des sites gallo-romains, ces investigations avaient un objectif précis : dépasser l'émerveillement de la découverte pour comprendre réellement le monument. Son emprise, son architecture, son évolution, mais aussi la place qu'il occupait dans le paysage antique ont été minutieusement étudiées. Les résultats obtenus confirment désormais ce que les premières observations laissaient entrevoir : ce tombeau est bel et bien exceptionnel.

Une découverte inattendue devenue majeure

En 2025, l'équipe dirigée par l'archéologue Giulia Ciucci recherchait initialement le contexte de la mosaïque des Saisons, découverte en 1990. C'est au cours de ces travaux qu'était apparue, presque par hasard, une imposante structure circulaire rappelant les grands mausolées d'Italie centrale.

Située à la fin du Ier siècle avant J.-C., sa datation replace le monument à une période charnière pour Vienna, alors que le territoire se transforme profondément sous l'influence romaine. Par son ampleur, le tombeau témoigne vraisemblablement de la présence d'une famille appartenant aux catégories les plus favorisées de la société antique.

Dès l'année dernière, Giulia Ciucci soulignait que l'architecture découverte renvoyait immédiatement aux modèles funéraires monumentaux italiens. Elle avançait alors l'hypothèse d'un mausolée appartenant *« très probablement à une famille aristocratique de Vienne »*. La campagne 2026 apporte une nouvelle épaisseur à cette interprétation.

Au cœur de la chambre funéraire

La principale avancée de l'été se trouve au centre même de l'édifice. Les archéologues sont parvenus à explorer une chambre funéraire particulièrement bien conservée. Celle-ci renfermait encore les vestiges de la crémation pratiquée lors des funérailles.

La présence de tels restes dans leur environnement archéologique d'origine est particulièrement rare pour un monument de cette nature. Elle offre aux chercheurs une occasion précieuse de ne plus étudier seulement une architecture, mais aussi les gestes accomplis autour du défunt. Derrière la pierre réapparaissent ainsi les pratiques funéraires, les croyances et les marqueurs sociaux d'une population ayant vécu sur les rives du Rhône il y a plus de deux mille ans.

Chaque couche de terre, chaque trace de combustion et chaque élément retrouvé peut contribuer à reconstituer le déroulement de la cérémonie. Le mausolée n'est donc plus uniquement un impressionnant vestige bâti. Il devient le témoin direct d'un rituel et, à travers lui, d'une organisation sociale.

Un monument remarquablement préservé

Les fouilles ont également révélé de nouveaux éléments architecturaux. Ceux-ci doivent permettre de mieux cerner la forme initiale du monument et les différentes étapes de son histoire. Son état de conservation constitue, là encore, l'un des grands enseignements de cette campagne.

À Saint-Romain-en-Gal, les chercheurs disposent d'un ensemble qui peut encore être observé dans son contexte. Cette situation est déterminante : un vestige isolé renseigne sur sa fonction, mais son implantation raconte aussi son rapport aux voies de circulation, aux bâtiments voisins et, plus largement, à la ville antique.

La découverte oblige ainsi à regarder autrement ce secteur de la rive droite du Rhône. Elle pourrait permettre de mieux comprendre la manière dont les espaces funéraires s'inséraient aux marges de Vienna, ainsi que la place réservée aux monuments les plus prestigieux. À mesure que le plan se précise, c'est donc une partie du paysage antique qui se redessine.

La société antique derrière les pierres

L'enjeu dépasse largement l'identification d'un tombeau remarquable. Qui a fait construire cet édifice ? Quelle position occupait cette personne ou sa famille ? Quels moyens ont été mobilisés pour élever un tel monument ? Et quel message voulait-on transmettre à ceux qui le contemplaient ?

Dans le monde romain, les constructions funéraires monumentales ne servaient pas seulement à accueillir les morts. Elles affichaient également la puissance, le rang et la mémoire d'une famille. Installées dans des espaces visibles, elles participaient pleinement au paysage et au récit social de la cité.

Les analyses à venir pourront peut-être préciser le profil des personnes auxquelles le mausolée était destiné. Pour l'heure, les chercheurs restent prudents. Mais l'association d'une architecture hors norme, d'un état de conservation exceptionnel et de vestiges de crémation encore présents donne déjà à cette découverte une valeur scientifique et patrimoniale majeure.

Un chantier encore loin d'avoir tout dit

Au fil des campagnes, le site de Saint-Romain-en-Gal confirme qu'il conserve encore de nombreuses pages inédites de l'histoire de Vienna. Après les boutiques et ateliers révélés en 2025, qui racontaient la vie économique et le quotidien de la population, le mausolée entraîne cette fois les chercheurs dans l'intimité des pratiques funéraires.

Ces découvertes offrent 2 regards complémentaires sur la cité antique : celui des vivants, au travail dans leurs échoppes, et celui des morts, honorés dans un monument conçu pour traverser le temps. Plus de vingt siècles après son édification, le mausolée a bel et bien rempli cette dernière mission. Il reste désormais aux archéologues à faire parler chaque indice, sans brusquer un sol qui semble encore avoir beaucoup à raconter.

Rémi Morvan



Julien Bourreau

Corinne Rousse, d'Aix-Marseille Université et du Centre Camille Jullian, a cogéré les fouilles.



Julien Bourreau

La vue par drone révèle les moindres détails de l'ancien édifice.